
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-neuvième séance – Mardi 8 mars 2016, à 20 h 30

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Esther Alder*, maire, *MM. Eric Bertinat*, *Emmanuel Deonna*, *Gazi Sahin* et *Joris Vaucher*.

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 25 février 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 mars, mercredi 9 mars et lundi 14 mars 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Je donne la parole au conseiller municipal... Non? Au conseiller administratif M. Guillaume Barazzone... Excusez-moi, Monsieur le conseiller. Vous êtes conseiller de tellement de choses que parfois on a de la peine...

4. Questions orales.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Oui, j'ai été aussi conseiller municipal, donc rien ne me dérange...

Merci, Monsieur le président, de me donner l'occasion de répondre d'emblée à quelques questions qui m'ont été posées tout à l'heure, notamment celle de M. Alfonso Gomez relative au calendrier du Service Voirie – Ville propre (VVP). Il y est indiqué que les conteneurs doivent être gris. Or, beaucoup de régies ont des conteneurs d'autres couleurs, notamment le vert pour le compost. Sachez que nous faisons la différence entre les divers conteneurs. Le règlement qui prévoit cette nouveauté précise que les conteneurs doivent bien évidemment être affectés à différents usages, c'est-à-dire au papier, au compost...

Questions orales

La différence, c'est que nous avons souhaité que les propriétaires s'équipent désormais de conteneurs en plastique. Ils en avaient en métal, cela faisait énormément de bruit... Nous avons laissé un délai transitoire. Sachez que je vais quand même contrôler, car il est possible qu'on n'ait pas répercuté le règlement de manière exacte dans le calendrier. Cela a pu prêter à confusion.

Dans la deuxième partie de votre question, vous nous demandiez si cela n'allait pas diminuer le taux de tri, notamment du papier. Non, ce n'est pas le but. Le gros problème que nous avons avec le papier, c'est qu'il était mal entreposé. Le trottoir en était souvent jonché. Malheureusement, c'est cela qui fait diminuer le taux de tri. Ça rend le papier inutilisable et intriable. Nous avons ainsi essayé de sensibiliser les propriétaires sur le fait qu'il était nécessaire, quand cela était possible, d'avoir des conteneurs pour permettre aux gens qui veulent trier le papier de le faire puis que le concierge, quand cela est possible toujours, les amène en dehors de l'immeuble.

Je répondrai ultérieurement à la question de M^{me} Courvoisier. Je contacterai le Service d'incendie et de secours et la police municipale pour savoir comment les personnes muettes peuvent requérir les services de secours. C'est une question finalement assez simple, qui nécessite toutefois une réponse nuancée et précise. Je reviendrai donc ultérieurement sur votre question.

Madame Amanda Gavilanes, vous me demandiez où était passée la statue en hommage à la marche mondiale des femmes contre la violence, qui avait été installée à l'époque au parc Harry-Marc et qui a quitté ce lieu durant les travaux. Sachez qu'elle est pour l'instant entreposée dans un autre endroit. Nous sommes en train d'étudier une nouvelle implantation pour cette statue, car il y a désormais de la prairie fleurie à l'endroit où elle était fixée initialement. Ça paraît donc compliqué de la réinstaller à cet endroit-là. On essaiera en tout cas de trouver un endroit propice pour accueillir cette œuvre.

Peut-être que M. Stéphane Guex pourrait me reposer tout à l'heure sa question par oral, car nous n'avons pas réussi à la noter, y compris mes collaborateurs, tellement il y avait de brouhaha dans la salle. Si vous me la reposez tout à l'heure, je vous répondrai le 14 mars. S'agissant de la question sur les arbres de la plaine de Plainpalais, M. Pagani a répondu, en tout cas partiellement.

M^{me} Vera Figurek nous demandait, pour sa part, ce qui s'était passé dans les préaux d'école. Les préaux d'école sont de la responsabilité de M^{me} la maire. Je peux néanmoins me permettre de vous répondre sur la question de l'insécurité et de l'insalubrité. La seule chose que nous puissions faire, à ce stade, le Conseil administratif ayant souhaité ne pas fermer les préaux, est d'avoir une présence de la police municipale beaucoup plus marquée dans les préaux le soir. Sachez que la population peut appeler le 022 418 22 22. Cela permet à la police municipale d'intervenir, notamment quand il y a trop de bruit.

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

S'agissant des débris, là aussi je crois que M^{me} Alder vous avait indiqué, lors des débats budgétaires, qu'elle viendrait vous présenter un projet pour le nettoyage de ces préaux. Tout cela dépend aussi de contingences budgétaires que vous connaissez. Je laisserai donc ma collègue Esther Alder revenir dans une prochaine séance vous parler de cette question de la salubrité des préaux. Je vous ai répondu moi-même sur l'aspect sécuritaire. Je répondrai ultérieurement à toutes les questions auxquelles je n'ai pas répondu.

5. Proposition du Conseil administratif du 27 janvier 2016 en vue de l'octroi à la Fondation Armée du Salut Suisse d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N° 126 de Genève/Plainpalais, située à l'angle rue des Deux-Ponts et rue des Plantaporêts, appartenant à la Ville de Genève, en vue de la construction et de la gestion d'un immeuble de logements sociaux pérennes destinés à des séjours de durée limitée (PR-1169).

Introduction

Dans le cadre de la valorisation des parcelles dont elle est propriétaire, la Ville de Genève a octroyé de nombreux droits de superficie, en vue de la construction de logements sociaux, à des structures à but non lucratif. Etant donné le nombre important de demandes pour l'octroi de droits de superficie, l'Unité opérations foncières (UOF), en collaboration avec la Gérance immobilière municipale (GIM), a mis en place une procédure d'appel à candidature de manière à choisir les futurs bénéficiaires sur la base d'un dossier.

Un appel à candidature a été lancé en juin 2015 afin d'attribuer un droit de superficie sur la parcelle N° 126 de la commune de Genève, section Plainpalais, située à l'angle rue des Deux-Ponts et rue des Plantaporêts. Compte tenu de la situation urbaine difficile, à proximité de voies de circulation relativement passantes, le cahier des charges spécifiait que les logements seront destinés à des séjours de durée limitée, de type logements étudiants, personnes en formation ou accompagnement social, etc. Le candidat retenu sera en charge de l'organisation d'un concours de projets d'architecture, de la construction et de la gestion de logements sociaux pérennes.

Un comité d'évaluation formé de sept personnes a étudié les huit dossiers de candidature reçus. La composition du comité était la suivante: cinq représentants des services techniques de la Ville rattachés à trois départements (département

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporrêts

des constructions et de l'aménagement (DCA) – Opérations foncières, Direction du patrimoine bâti, département des finances et du logement (DFL) – Gérance immobilière et département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) – Service social) et deux représentants externes, du Groupement des coopératives d'habitation genevoises et de l'Association genevoise pour le logement des apprentis et étudiants.

La sélection des candidats retenus s'est faite sur la base des critères suivants:

- indications générales sur le candidat et références;
- description des principes d'action et des spécificités de l'organisme;
- organisation du candidat en vue de mener à bien la gestion du droit de superficie;
- intentions générales du candidat pour le site proposé.

Le choix du Conseil administratif s'est porté sur la Fondation Armée du Salut Suisse, qui a fourni la proposition correspondant le mieux aux critères retenus dans le cahier des charges.

Exposé des motifs

Description du site et potentiel constructible

Le terrain concerné se trouve au sud du Rhône, au niveau du pont de Sous-Terre, à l'intersection de la rue des Deux-Ponts, de la rue des Plantaporrêts, du quai du Rhône et du sentier des Saules, comme présenté dans le plan de situation ci-annexé. Il est situé à proximité immédiate des transports en commun dans un quartier bien doté en commerces et équipements de proximité.

La parcelle, de forme triangulaire, comprend une surface de 387 m² en deuxième zone d'affectation. Elle est délimitée au sud, par le mur pignon d'un bâtiment d'habitation de la rue des Deux-Ponts 3 et par la façade de la salle de gymnastique de la rue des Plantaporrêts 4. La parcelle est aménagée au sol dans sa majeure partie pour l'accès à la rue des Plantaporrêts. L'implantation de cette voie pourra être modifiée afin d'optimiser le projet de construction.

Le futur bâtiment permettra la réalisation d'une surface brute de plancher (SBP) de 1470 à 2600 m², ce qui correspond à environ 14 à 25 logements, selon l'étude de faisabilité réalisée par la Direction du patrimoine bâti (DPBA) de la Ville. L'immeuble pourra avoir un gabarit de 7 étages sur rez-de-chaussée. Une arcade sera réalisée au rez du bâtiment conformément au plan d'utilisation du sol (PUS).

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

Description du projet de l'Armée du Salut

Présentation générale

L'Armée du Salut est présente sur le territoire genevois depuis 1882. Sa mission principale est l'accueil de populations fragilisées, en particulier des sans-abris.

Elle gère actuellement les institutions sociales suivantes:

- l'accueil de nuit, chemin Galiffe 4, hébergement d'urgence de 40 lits;
- le Centre Espoir, rue Dassier 10, foyer d'hébergement protégé et de réinsertion sociale de 116 lits, lié par un contrat de prestation avec l'Etat, propriété de la société coopérative;
- l'EMS Résidence Amitié, rue Baudit 1, établissement pour personnes âgées dépendantes de 52 lits, lié par un contrat de prestation avec l'Etat, propriété de la société coopérative;
- l'hôtel Bel'Espérance, rue de la Vallée 1, de 39 lits, propriété de la société coopérative.

Des coopératives créées par l'Armée du Salut et actuellement indépendantes sont au bénéfice de droits de superficie (DDP) octroyés par la Ville:

- rue de l'Industrie 14, pour du logement social et foyer d'accueil de 6 chambres et rue de l'Industrie 15, pour un foyer d'accueil de 8 chambres (octroyés en 1997 et 2001) au Cœur des Grottes;
- chemin Barde 6 à Vernier, pour un centre de tri et de vente (octroi en 1960).

Projet pour l'hébergement temporaire et du logement accompagné de personnes en situation de précarité

Devant le manque de places pour l'hébergement de personnes en situation de précarité dans les régions urbaines, l'Armée du Salut souhaite développer l'offre d'accueil sur la base d'une prestation de trois niveaux:

- urgence – hébergement d'urgence pour une durée limitée d'une dizaine de nuitées (< 1 mois). Le bâtiment actuel de l'accueil de nuit du chemin Galiffe 4 ne répond plus aux normes et sera démoli. La relocalisation est prévue à Sécheron sur la parcelle N° 5192 de Genève/Petit-Saconnex, propriété de l'Etat de Genève, à proximité des voies ferrées, de la rue du Valais et de l'avenue Blanc;
- temporaire – pension sociale destinée à des personnes fortement précarisées afin de leur permettre de finaliser un projet d'insertion (< 1 année);
- insertion – logement accompagné, hébergement semi-indépendant pour acquérir les compétences nécessaires à l'autonomie (> 1 année).

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporrêts

Sur le terrain disponible de Deux-Ponts/Plantaporrêts, l'Armée du Salut développera les niveaux 2 et 3 de son dispositif, soit une pension sociale avec des chambres à deux lits pour de courts séjours d'une durée maximum d'une année, ainsi que plusieurs étages destinés à des logements semi-indépendants de type studios, avec un encadrement social adapté, d'aide à l'insertion sociale.

La population concernée trouvera ainsi une structure appropriée et un tremplin permettant une reconstruction personnelle. Un encadrement par un Bureau social sera assuré par l'Armée du Salut ainsi que des veilles de nuit. Des synergies avec l'Accueil de nuit et le Centre Espoir pourront être mises en place, avec par exemple des ateliers de réinsertion sociale, une cantine avec distribution gratuite de repas ou un espace de vente. Les activités seront précisées dans le cadre du cahier des charges du concours de projet d'architecture.

L'offre d'hébergement de type «pension sociale» et «logement accompagné» du site de Deux-Ponts/Plantaporrêts viendra en complémentarité avec les structures sociales existantes et à venir dont le futur accueil de nuit à Sécheron. Ce dernier a fait l'objet d'une demande préalable d'autorisation de construire acceptée le 18 septembre 2015 par l'Etat (DP 18597/1) et la requête d'autorisation de construire sera prochainement déposée. Le nouvel immeuble de Deux-Ponts/Plantaporrêts et la future structure de Sécheron soutiendront ainsi les structures existantes de l'Armée du Salut engorgées et anciennes.

L'attribution des logements sera effectuée par l'Armée du Salut en coordination avec les services sociaux compétents, selon le projet personnel, la motivation et la capacité à s'intégrer de chaque candidat.

L'intégration d'une population précarisée dans un quartier central et dense sera gérée avec soin. A cette fin, l'Armée du Salut prévoit un encadrement des futurs résidents afin de favoriser l'insertion dans le quartier.

L'Armée du Salut est dotée de professionnels dans le domaine du management social, de l'administration, de la gestion de projet et de la construction. Le financement des frais de fonctionnement est assuré principalement par les pouvoirs publics (assurance-invalidité, prestations complémentaires, aides sociales) et des dons privés. L'Armée du Salut financera son projet par des fonds propres, le soutien de fondations publiques ou privées ainsi que par des appels de fonds.

Le projet de l'Armée du Salut répond à une forte demande sociale. Il est adapté à des séjours de durée limitée et comble des lacunes existantes en matière d'hébergement social. La situation en centre-ville du terrain de Deux-Ponts/Plantaporrêts, entre les quartiers de la Jonction et du quai du Rhône, constitue un atout pour développer son projet de réinsertion sociale.

Le planning indicatif prévoit le début des travaux de construction en 2018.

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

Régime foncier

La parcelle N° 126 de la commune de Genève, section Plainpalais, est une propriété privée de la Ville de Genève. Sa surface est de 387 m².

La parcelle est aménagée au sol dans une grande partie pour l'accès à la rue des Plantaporêts. L'implantation de cette voie sera modifiée afin d'optimiser le projet de construction.

L'assiette de la future parcelle privée et du droit de superficie correspondra à l'emprise du futur bâtiment et de ses accès, et le solde de la parcelle sera versé au domaine public communal à la fin de l'opération.

Une mise à jour parcellaire sera effectuée à la fin de l'opération afin de faire correspondre le foncier aux futures réalisations et aux installations actuelles du Tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Actuellement, une petite partie du trottoir de la rue des Deux-Ponts est sise sur la parcelle privée de la Ville, ce qui sera rectifié.

La parcelle N° 126 est grevée d'une servitude d'empiètement de bâtiment en faveur de la parcelle voisine (bâtiment A460, rue des Deux-Ponts 3), inscrite sous PJ 2229/2014 (ID 2014/006841 – RS 86005) au Registre foncier.

Conditions du droit de superficie

Les conditions essentielles de ce droit de superficie sont les suivantes:

- but: construire et gérer un immeuble de logements sociaux pérennes destinés à des séjours de durée limitée;
- durée: cent ans au maximum;
- le montant de la rente foncière sera calculé en fonction des surfaces brutes de plancher finales multipliées par le prix de 688 francs au m² (prix OLO depuis le 15 octobre 2012), et capitalisé au taux de 5%. Ce taux pourra être abaissé afin de tenir compte des efforts en matière sociale, écologique et économique du projet développé par l'Armée du Salut;
- la révision de la rente interviendra pour la première fois à l'issue d'une période de dix ans et se fera ensuite tous les cinq ans, sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation ou de tout autre indice suisse officiel appelé à lui succéder;
- l'assiette définitive du droit de superficie sera définie selon l'autorisation de construire accordée;
- les modalités du droit de retour à l'échéance du droit de superficie, en cas de non-renouvellement par suite du refus de la Ville de Genève, seront décidées dans le cadre de l'équilibre financier de l'ensemble du projet, soit un retour gratuit, soit une indemnité équitable redevable par la Ville de Genève.

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

Adéquation à l'Agenda 21

Le projet comporte une grande composante sociale, pour accueillir une population en situation de précarité. Le concours d'architecture comprendra dans son cahier des charges des exigences de haut niveau de qualité environnementale. Le site central permettra aux habitants un accès aux transports en commun et aux services de proximité.

Estimation des coûts

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge du superficiaire. Aucun coût n'est à la charge de la Ville de Genève pour l'octroi du droit de superficie.

Délai de réalisation

La signature de l'acte notarié portant constitution du droit de superficie distinct et permanent est prévue dès l'accord de votre Conseil et dès l'entrée en force de l'autorisation de construire.

Budget de fonctionnement

Il s'agit d'une opération de technique foncière qui n'entraîne aucune charge de fonctionnement.

La rente foncière produira de nouvelles recettes émergeant au budget de fonctionnement. Le montant de la rente sera calculé en fonction des surfaces brutes de plancher de l'autorisation de construire définitive.

Charges financières annuelles

Il s'agit d'une opération de technique foncière qui n'entraîne aucune charge financière.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Les aspects fonciers sont gérés par l'Unité opérations foncières de la Direction du département des constructions et de l'aménagement. Le service gestionnaire sera la Gérance immobilière municipale qui percevra la rente.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporrêts

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la Fondation Armée du Salut Suisse, en vue de l'octroi pour une durée de cent ans maximum d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3 du Code civil suisse, sur la parcelle N° 126 de Genève/Plainpalais, située à l'angle rue des Deux-Ponts et rue des Plantaporrêts, en vue de la réalisation et de la gestion d'un immeuble de logements sociaux pérennes destinés à des séjours de durée limitée;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à ratifier l'accord de principe passé avec la Fondation Armée du Salut Suisse, en vue de l'octroi pour une durée de cent ans maximum d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3 du Code civil suisse, sur la parcelle N° 126 de la commune de Genève, section Plainpalais, située à l'angle rue des Deux-Ponts et rue des Plantaporrêts, en vue de la réalisation et de la gestion d'un immeuble de logements sociaux pérennes destinés à des séjours de durée limitée. Le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

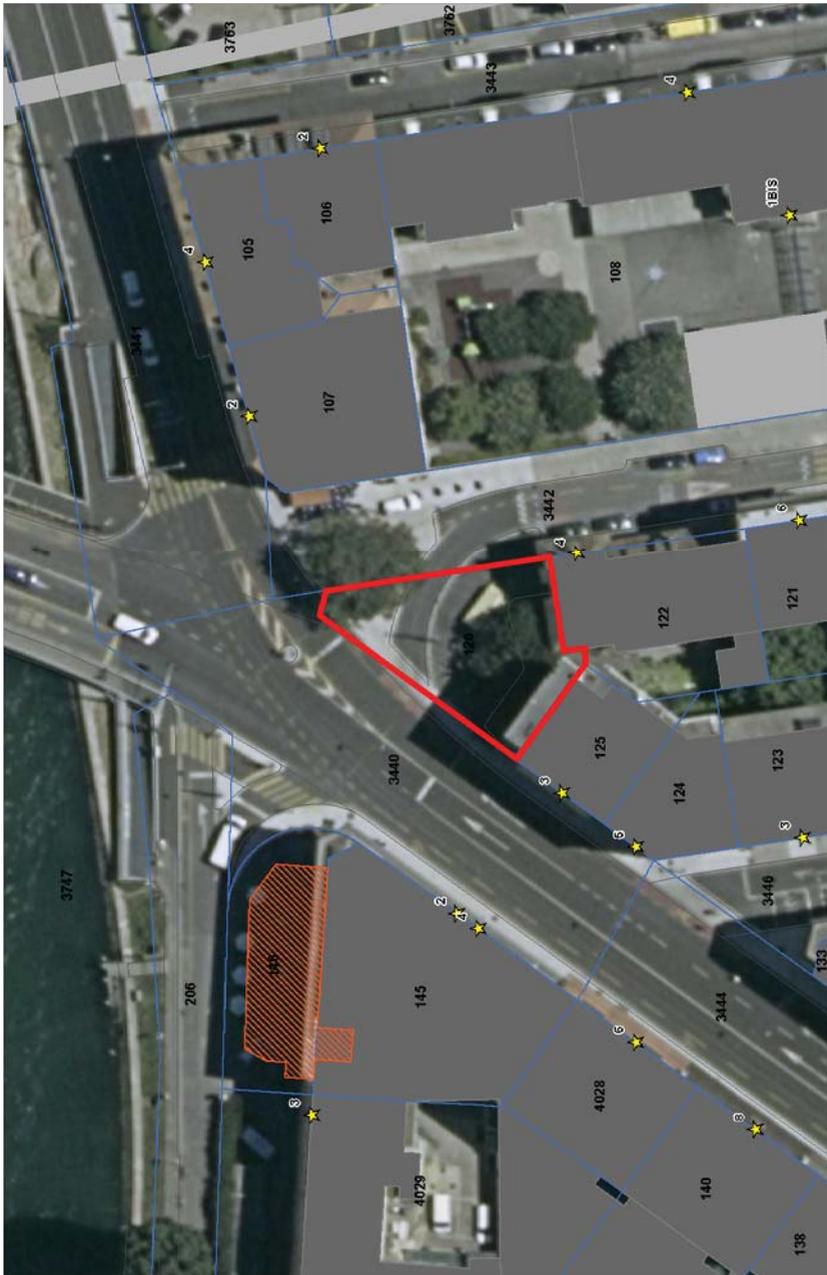
Art. 2. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle N° 126 de la commune de Genève, section Plainpalais, en vue de la réalisation du projet de construction.

Annexes: – Plans d'ensemble – échelle 1 : 500

– Projet d'acte et de règlement de la Fondation Armée du Salut Suisse

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts



Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts



Acte de fondation

Fondation Armée du Salut Suisse
Laupenstrasse 5 - Postfach - 3001 Berne
Tel +41 (0)31 388 05 91
Fax +41 (0)31 382 05 91

Berne,

1.

En application des articles 80ss du Code civil suisse, une fondation est constituée sous le nom de

**Fondation Armée du Salut Suisse
(Stiftung Heilsarmee Schweiz)
(Foundation Salvation Army Switzerland)**

en affectant aux buts de la fondation les biens ci-après désignés. L'activité de la fondation s'exerce sur tout le Territoire de la Confédération suisse.

2.

Le siège de la fondation est à Berne. La fondation est inscrite au registre du commerce du canton de Berne.

3.

La fondation a pour but la réalisation en Suisse des efforts d'ordre religieux, idéal, social et philanthropique de l'Armée du Salut internationale. Elle se voue, sans aucune discrimination, au bien de toutes les personnes qui ont besoin d'aide, de protection ou de secours.

4.

La fondation cherche le soutien moral et matériel de ses efforts, particulièrement sous forme de contributions publiques ou privées. Elle garantit l'utilisation de toutes les contributions selon les affectations prévues.

5.

Le capital de la fondation est constitué par tous les biens de l'Armée du Salut en Suisse, qui ne sont pas encore affectés à ses institutions possédant la personnalité juridique.

6.

L'administration de la fondation incombe au conseil de fondation, composé d'au moins sept membres. Les membres du conseil de fondation sont élus pour une durée de 3 ans par le Général de l'Armée du Salut sur la proposition du conseil de fondation. Une réélection est possible. Le Général a la compétence de révoquer un membre du conseil de fondation en tout temps.

**7.**

Le conseil de fondation exerce la direction suprême de la fondation. Il a toutes les compétences qui ne sont pas expressément déléguées à un autre organe ou à un tiers dans l'acte de fondation et le règlement. Le conseil de fondation a les tâches inaliénables suivantes :

- réglementation du droit de signature et de représentation de la fondation
- nomination de l'organe de révision
- approbation des comptes annuels

Le conseil de fondation édicte un règlement sur les modalités de l'organisation et de la gestion. Il peut déléguer le droit de signature et de représentation à d'autres organes, dans la mesure où il se tient aux principes énoncés dans le règlement. Le règlement de l'organisation peut être modifié en tout temps par le conseil de fondation dans le cadre des objectifs de la fondation.

Le conseil de fondation est habilité à déléguer certaines de ses compétences à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers.

8.

Le conseil de fondation nomme, pour une durée de mandat de trois ans, un organe de révision indépendant et externe chargé de vérifier chaque année la comptabilité de la fondation et de soumettre pour approbation des comptes annuels un rapport détaillé du résultat au conseil de fondation.

9.

Le conseil de fondation est habilité, avec l'accord préalable du Général, sur décision unanime des membres, à proposer à l'autorité de surveillance compétente des modifications du présent acte de fondation.

10.

La fondation a une durée illimitée.

Il ne peut être procédé à la dissolution de la fondation que pour les raisons prévues par la loi et avec l'assentiment de l'autorité de surveillance et du Général de l'Armée du Salut, sur décision unanime du conseil de fondation.

Si le but de la fondation devient irréalisable, les biens existant à ce moment-là seront remis à une autre personne morale d'utilité ou d'objectif public exonérée d'impôts et dont le siège est en Suisse, mais en tout premier lieu, à d'autres institutions de l'Armée du Salut qui pourraient se trouver en Suisse.

Le conseil de fondation

Berne, le

Le président du conseil de fondation :

Le secrétaire :

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts



Organisationsreglement der Stiftung Heilsarmee Schweiz

Änderungen per 01.07.2016

Deutsch	Français	English
<p>1. Die Heilsarmee Schweiz</p> <p>Der Stiftungsrat</p> <p>2. Allgemeine Aufgaben des Stiftungsrates</p> <p>3. Nicht übertragbare Aufgaben des Stiftungsrates</p> <p>4. Aufgaben des Präsidenten (Stiftungsrat)</p> <p>5. Delegation der operativen Führung</p> <p>6. Sitzungen, Traktandierung</p> <p>7. Zeichnungsberechtigte</p> <p>8. Ausschüsse des Stiftungsrates</p> <p>Die Direktion</p> <p>9. Mitglieder der Direktion</p> <p>10. Aufgaben und Kompetenzen der Direktion</p> <p>11. Aufgaben des Vorsitzenden (Direktion)</p> <p>12. Zeichnungsberechtigte</p> <p>Allgemeine Bestimmungen</p> <p>13. Sorgfältig- und Treuepflicht</p> <p>14. Unabhängigkeit, Interessenkonflikte</p> <p>15. Vertraulichkeit</p> <p>16. Keine Stellvertretung</p> <p>17. Quorum, Beschlussfähigkeit</p> <p>18. Sitzungen und Beschlussfassung</p> <p>19. Sekretariat, Protokollführung</p> <p>20. Mitwirkung von Nichtmitgliedern</p> <p>21. Mittelverwendung</p> <p>22. Inkrafttreten und Änderungen</p>	<p>1. L'Armée du Salut en Suisse</p> <p>Le Conseil de fondation</p> <p>2. Tâches générales du Conseil de fondation</p> <p>3. Tâches non transmissibles du Conseil de fondation</p> <p>4. Tâches du président (Conseil de fondation)</p> <p>5. Délégation de la gestion</p> <p>6. Réunions, ordre du jour</p> <p>7. Signataires autorisés</p> <p>8. Commissions du Conseil de fondation</p> <p>La Direction</p> <p>9. Membres de la Direction</p> <p>10. Tâches et pouvoirs de la Direction</p> <p>11. Tâches du président (Direction)</p> <p>12. Signataires autorisés</p> <p>Dispositions générales</p> <p>13. Devoir de diligence et de loyauté</p> <p>14. Indépendance, conflits d'intérêts</p> <p>15. Confidentialité</p> <p>16. Non-représentation de membres</p> <p>17. Quorum</p> <p>18. Forme des réunions et prise des décisions</p> <p>19. Secrétariat, rédaction du procès-verbal</p> <p>20. Participation de non-membres</p> <p>21. Utilisation des moyens</p> <p>22. Entrée en vigueur et modifications</p>	<p>1. The Salvation Army in Switzerland</p> <p>The Foundation Board</p> <p>2. General Duties of the Foundation Board</p> <p>3. Main Duties of the Foundation Board</p> <p>4. Duties of the Chairperson (Foundation)</p> <p>5. Delegation of Management</p> <p>6. Meetings, Agenda</p> <p>7. Authorised Signatories</p> <p>8. Committees of the Foundation Board</p> <p>The Management Board</p> <p>9. Members of the Management Board</p> <p>10. Duties of the Management Board</p> <p>11. Duties of the Chairperson (Management)</p> <p>12. Authorised Signatories</p> <p>General Provisions</p> <p>13. Duty of Care and Loyalty</p> <p>14. Independence, Conflicts of Interest</p> <p>15. Confidentiality</p> <p>16. No Representation of Members</p> <p>17. Quorum, Majority Requirements</p> <p>18. Form of Meetings and Resolutions</p> <p>19. Secretary, Minutes</p> <p>20. Participation of Non-Members</p> <p>21. Use of Funds</p> <p>22. Effectiveness, Amendments</p>

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

<p>Organisationsreglement der Stiftung Heilsarmee Schweiz</p> <p>In diesem Organisationsreglement sind die interne Organisation und die Aufgaben, die Kompetenzen und die Verantwortlichkeiten folgender Entscheidungsorgane der Stiftung Heilsarmee Schweiz und deren Mitglieder festgehalten: - Stiftungsrat - Direktion</p> <p>Die in diesem Organisationsreglement enthaltenen Angaben über Funktionen haben Gültigkeit für alle Personen, unabhängig ihres Geschlechts; bei männlich aufgeführten Funktionen ist immer auch die weibliche Form gemeint.</p> <p>Bei Abweichungen gilt die deutsche Originalfassung des Reglements.</p>	<p>Règlement d'organisation de la Fondation Armée du Salut en Suisse</p> <p>Ce règlement régit l'organisation interne ainsi que les tâches, les pouvoirs et les responsabilités des organes de décision suivants de la Fondation Armée du Salut en Suisse (ci-après Fondation) et de leurs membres: - Conseil de fondation; - Direction.</p> <p>Toutes les références aux fonctions contenues dans ce règlement d'organisation s'appliqueront aux personnes des deux sexes. Les désignations au masculin impliquent également à la forme féminine.</p> <p>En cas de divergences, c'est la version originale allemande du règlement qui fait foi.</p>	<p>Regulations of the Foundation Salvation Army Switzerland</p> <p>These Regulations govern the internal organisation as well as the duties, powers and responsibilities of the following decision-making bodies and persons of the Foundation Salvation Army Switzerland (subsequently called Foundation): - Foundation Board (Stiftungsrat) - Management Board (Direktion)</p> <p>All references to functions in these Regulations shall apply to both male and female persons.</p> <p>In case of deviations, the original German version of these regulations shall apply.</p>
<p>1. Die Heilsarmee Schweiz</p> <p>¹ Die Stiftung Heilsarmee Schweiz bezweckt, die religiösen, sozialen und philanthropischen Bestrebungen der internationalen Heilsarmee (in der Folge Heilsarmee genannt), gemäss Salvation Army Act (1980) des Britischen Parlaments, in der Schweiz zu verwirklichen. Ihr Handeln ist durch den christlichen Glauben motiviert. Sie dient ohne jegliche Diskriminierung dem Wohl all derjenigen Personen, die der Hilfe, des Bestandes oder der Unterstützung bedürfen.</p> <p>² Die „Heilsarmee Schweiz“ setzt sich hauptsächlich aus der Stiftung Heilsarmee Schweiz als juristische Person (in der Folge Stiftung genannt) zusammen. Daneben</p>	<p>1. L'Armée du Salut en Suisse</p> <p>¹ La Fondation a pour but d'atteindre en Suisse les visées religieuses, sociales et philanthropiques de l'Armée du Salut internationale (ci-après Armée du Salut) dans le respect du Salvation Army Act (1980) édicté par le Parlement britannique. Son action est fondée sur la foi chrétienne. Elle se manifeste sans discrimination aucune pour le bien des personnes ayant besoin d'aide, d'assistance ou de soutien.</p> <p>² L'Armée du Salut en Suisse se compose principalement de la Fondation ainsi que d'autres entités légales de taille et</p>	<p>1. The Salvation Army in Switzerland</p> <p>¹ The purpose of the Foundation is to fulfill, the religious, social and philanthropic aims of the international Salvation Army (subsequently called The Salvation Army), as referred to in the Salvation Army Act (1980) as passed by the British Parliament, in Switzerland. Its actions are motivated by the Christian faith. The Foundation serves to the benefit of all persons, in need of help, assistance or advice, without discrimination.</p> <p>² The main legal entity of the Salvation Army in Switzerland is the Foundation. In addition, other legal entities of lesser size and importance belong to the Salvation Army in</p>

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

<p>gehören weitere Rechtskörperschaften von untergeordneter Grösse und Bedeutung zur Heilsarmee Schweiz, welche sie über einen beherrschenden Einfluss kontrolliert.</p> <p>³ Die Bestimmungen des vorliegenden Organisationsreglements gelten sinngemäss für die weiteren Rechtskörperschaften, die von der Heilsarmee Schweiz kontrolliert werden.</p>	<p>d'importance subsidiaires, placées sous son contrôle.</p> <p>³ Les dispositions du présent règlement s'appliquent par analogie aux autres entités légales placées sous le contrôle de l'Armée du Salut en Suisse.</p>	<p>Switzerland, controlled by a dominating influence in the Board.</p> <p>³ The present regulations apply accordingly to the other legal entities controlled by the Salvation Army in Switzerland.</p>
<p>Der Stiftungsrat</p> <p>2. Allgemeine Aufgaben des Stiftungsrates</p> <p>¹ Der Stiftungsrat der Heilsarmee Schweiz ist das oberste Organ der Heilsarmee Schweiz. Der Stiftungsrat sorgt dafür, dass die Tätigkeiten der Heilsarmee Schweiz jederzeit in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen und den Richtlinien, Glaubensgrundsätzen und Zielen der Heilsarmee ausgeübt werden.</p> <p>² Der Stiftungsrat besteht aus sieben bis elf Mitgliedern; diese werden auf Antrag des Stiftungsrates durch den General der Heilsarmee ernannt. Der General kann jederzeit ein Ratsmitglied absetzen.</p> <p>³ Die Mitglieder des Stiftungsrates sind für eine Amtsdauer von drei Jahren gewählt. Sie sind wieder wählbar; die gesamte Amtsdauer ist jedoch auf neun Jahre beschränkt. Mitglieder, die während ihrer Amtszeit ausscheiden, werden je einzeln ersetzt.</p>	<p>Le Conseil de fondation</p> <p>2. Tâches générales du Conseil de fondation</p> <p>¹ Le Conseil de fondation de l'Armée du Salut en Suisse est l'organe suprême de l'Armée du Salut en Suisse. Le Conseil de fondation veille à ce que les activités de l'Armée du Salut en Suisse soient en tout temps exercées en conformité avec les dispositions légales et avec les lignes directrices, les principes de foi et les objectifs de l'Armée du Salut.</p> <p>² Le Conseil de fondation se compose de sept à onze membres qui sont nommés par le Général de l'Armée du Salut sur proposition du Conseil de fondation. Le Général a le pouvoir de révoquer en tout temps un membre du Conseil.</p> <p>³ Les membres du Conseil de fondation sont nommés pour une période de trois ans. Ils sont rééligibles mais la durée maximale du mandat d'un membre sera de neuf ans. Les membres qui quittent le Conseil en cours d'exercice seront remplacés individuellement.</p>	<p>The Foundation Board</p> <p>2. General Duties of the Foundation Board</p> <p>¹ The Foundation Board of the Salvation Army in Switzerland is the supreme governing body of the Salvation Army in Switzerland. The Foundation Board ensures that at all times the activities of the Salvation Army in Switzerland are exercised in accordance with the statutory provisions, the orders and regulations, the principles, the beliefs and objectives of The Salvation Army.</p> <p>² The Foundation Board has seven to eleven members who, upon request made by the Foundation Board, are appointed by the General of The Salvation Army. The General can at any time remove a member from the Board.</p> <p>³ The members of the Foundation Board are appointed for a term of three years. The members of the Board are re-eligible but the maximum term of a member shall not exceed nine years. Members leaving the Board during their active term will be replaced individually.</p>

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporrêts

<p>⁴ Die schweizerische Gesetzgebung und die Stiftungsurkunde bzw. Statuten sind jederzeit zu beachten.</p> <p>⁵ Mitglieder des Stiftungsrates sind:</p> <ul style="list-style-type: none"> • ein Vertreter der Internationalen Heilsarmee (IHQ); • der Territorialleiter (TC) der Heilsarmee Schweiz (ex officio); • zwei Offiziere der Heilsarmee Schweiz, welche nicht der Direktion angehören; • zwei bis vier Mitglieder der Heilsarmee Schweiz, die nicht Heilsarmee-Offiziere sind und in keinem Anstellungsverhältnis mit der Stiftung stehen; • eine bis drei weitere Personen die in keinem Anstellungsverhältnis mit der Stiftung stehen. <p>⁶ Der Territorialleiter der Heilsarmee Schweiz übernimmt ex officio das Präsidium des Stiftungsrates. Der Stiftungsrat ernennt einen Vizepräsidenten.</p> <p>⁷ Die Mitglieder des Stiftungsrates werden für ihre Funktion (finanziell) nicht entschädigt. Sie haben jedoch Anspruch auf Rückerstattung der Spesen, die im Interesse der Heilsarmee Schweiz angefallen sind. Offiziere, die dem Rat angehören, haben Anspruch auf die allgemeinen Offiziersvergütungen.</p>	<p>⁴ Les dispositions de la loi suisse et l'acte de fondation seront respectés en tout temps.</p> <p>⁵ Les membres du Conseil de fondation sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • un représentant de l'Armée du Salut Internationale (QG); • le Chef de Territoire de l'Armée du Salut en Suisse (d'office); • deux officiers de l'Armée du Salut en Suisse qui ne siègent pas au sein de la Direction; • deux à quatre membres non-officiers de l'Armée du Salut en Suisse qui ne sont pas liés à la Fondation par un contrat d'engagement; • une à trois autres personnes qui ne sont pas liées à la Fondation par un contrat d'engagement. <p>⁶ Le Chef de Territoire de l'Armée du Salut en Suisse sera d'office le président du Conseil de fondation. Le Conseil de fondation élit un vice-président.</p> <p>⁷ Les membres du Conseil de fondation ne seront pas rémunérés pour l'exercice de leurs fonctions. Ils auront droit cependant au remboursement de tous les frais découlant de leur activité dans l'intérêt de l'Armée du Salut en Suisse. Les officiers siègent au sein du Conseil ont droit aux indemnités usuelles d'officier.</p>	<p>⁴ The provisions of Swiss law and of the deed of foundation shall be respected at all times.</p> <p>⁵ The members of the Foundation Board are,</p> <ul style="list-style-type: none"> • One representative of the International Headquarters of The Salvation Army (IHQ); • The Territorial Commander of the Salvation Army for Switzerland (ex-officio); • Two officers of the Salvation Army in Switzerland who shall not be a member of the Management Board; • Two to four non-officer members of the Salvation Army in Switzerland, who are not employed by the foundation; • One to three other persons, who are not employed by the foundation. <p>⁶ The Territorial Commander of the Salvation Army in Switzerland shall be ex-officio the chairperson of the Foundation Board. The Foundation Board elects a Vice-Chairperson.</p> <p>⁷ The members of the Foundation Board shall not be financially compensated for their duties, however, they shall be entitled to the reimbursement of all expenses made in the interest of the Salvation Army in Switzerland. Officers appointed to the Board are entitled to their standard officer allowances.</p>
---	--	--

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

<p>3. Nicht übertragbare Aufgaben des Stiftungsrates als oberstes Organ der Heilsarmee Schweiz</p> <p>¹ Der Stiftungsrat ist das oberste Organ der Heilsarmee Schweiz. Er hat über alle Angelegenheiten zu entscheiden, die nach Gesetz, der Stiftungsurkunde bzw. Statuten und dem vorliegenden Organisationsreglement nicht in die Zuständigkeit des Heilsarmee-Generals oder anderer Entscheidungsorgane fallen.</p> <p>² Mitglieder des Stiftungsrates haben, in Ausübung ihrer Funktionen, über die Direktion vollen und uneingeschränkten Zugang zu allen Management-Informationen der Stiftung Heilsarmee Schweiz und von ihr kontrollierten Rechtskörperschaften.</p> <p>³ Der Stiftungsrat nimmt insbesondere folgende nicht übertragbare Aufgaben wahr:</p> <p>a) Er entscheidet als letzte Instanz über die von der Heilsarmee Schweiz eingeschlagene Richtung, einschliesslich der Verabschiedung von Beschlüssen, des Erlasses von notwendigen Weisungen oder Richtlinien und der Unterstützung in folgenden Bereichen:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Die strategische Ausrichtung der Heilsarmee Schweiz und ihrer Sozialwerke; - Die Aufnahme von neuen Tätigkeitsbereichen und die Aufgabe von bestehenden Geschäftsbereichen; - Den Erwerb, die Gründung oder den Verkauf von Gesellschaften, von Beteiligungen an Gesellschaften oder Geschäftsbereichen sowie die Liquidation von Gesellschaften und Geschäfts- 	<p>3. Tâches non transmissibles du Conseil de fondation en tant qu'organe suprême de l'Armée du Salut en Suisse</p> <p>¹ Le Conseil de fondation est l'organe suprême de l'Armée du Salut en Suisse. Il statuera sur toutes les affaires qui, en vertu de la loi, de l'acte de fondation et du présent règlement d'organisation, ne relèvent pas du Général de l'Armée du Salut ou d'autres organes de décision.</p> <p>² Par l'entremise de la Direction et dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du Conseil de fondation ont le droit d'accéder sans restrictions à toutes les informations de gestion concernant la Fondation et les entités légales contrôlées par celle-ci.</p> <p>³ En particulier, le Conseil de fondation s'acquittera des tâches non transmissibles suivantes :</p> <p>a) définir en dernier ressort l'orientation guidant l'Armée du Salut en Suisse; à cette fin, il prend notamment des décisions, met en vigueur des instructions ou des directives et apporte son appui dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'orientation stratégique de l'Armée du Salut en Suisse et de ses institutions sociales; - l'introduction de nouveaux secteurs d'activité et l'abandon de secteurs d'activité existants; - l'acquisition, la création ou la vente de sociétés, de participations dans des sociétés et des domaines d'activité ou la liquidation de sociétés ou de domaines d'activité, si de telles mesures revêtent une 	<p>3. Main Duties of the Foundation Board as the supreme governing body of the Salvation Army in Switzerland</p> <p>¹ The Foundation Board is the supreme governing body of the Salvation Army in Switzerland. It shall resolve all business matters which are not reserved to the authority of the General of The Salvation Army, or to other decision-making bodies of the Salvation Army in Switzerland and its affiliated legal entities by law, the deed of foundation or these Regulations.</p> <p>² Board members have, via the Management Board, full and unrestricted right to all management information about the Salvation Army in Switzerland and its affiliated legal entities in the execution of their duties.</p> <p>³ In particular, the Board shall have the following duties:</p> <p>a) to undertake the ultimate direction of the Salvation Army in Switzerland, including, without limitation, the promulgation of resolutions and the giving of necessary instructions or overall guidance and support regarding the following matters:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the strategic direction of the Salvation Army in Switzerland and its social institutions - the entry into new areas of activity and the withdrawal from existing areas of activity; - acquisitions and divestments of companies, participations in companies or businesses, or incorporations or liquidations of companies or businesses, if such matters are of fundamental significance to the Salvation Army in Switzerland;
--	--	--

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

<p>bereichen, sofern diese Massnahmen von grundlegender Bedeutung für die Heilsarmee Schweiz sind;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Das Eröffnen bzw. Schliessen von Geschäftsstellen, die von grundlegender Bedeutung für die Heilsarmee Schweiz sind; - Die Eröffnung von und die Verteidigung bei gerichtlichen Verfahren, die von grundlegender Bedeutung für die Heilsarmee Schweiz sind; - Das Festsetzen von finanziellen Zielen und für die Zielerreichung erforderlichen finanziellen Mittel; - Die Verabschiedung der Politik (Richtlinien), vor allem für den Finanzbereich, die Investitionen, den Personalbereich, die Führung, die Mitgliedschaft, die Kommunikation, den Sicherheits- und Umweltbereich sowie die Kontrolle der Einhaltung derselben durch die Geschäftsführung; - Die Genehmigung von Richtlinien und Weisungen betreffend die Organisation der Heilsarmee Schweiz, insbesondere die Genehmigung von Anweisungen betreffend die finanziellen Kompetenzen, die Aufgaben und Verantwortlichkeiten der Entscheidungsorgane; - Die Verabschiedung von Richtlinien für die Spendensammlungen. <p>b) Die Festsetzung der Organisation der Stiftung Heilsarmee Schweiz und der von ihr kontrollierten Rechtskörperschaften; insbesondere die Festsetzung der Abteilungen und deren Kompetenzen;</p>	<p>importance fondamentale pour l'Armée du Salut en Suisse;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création ou la suppression de bureaux qui revêtent une importance fondamentale pour l'Armée du Salut en Suisse; - l'engagement de procès judiciaires revêtant une importance fondamentale pour l'Armée du Salut en Suisse et la défense des intérêts de celle-ci dans ce cadre; - la fixation des objectifs financiers et des moyens financiers pour les atteindre; - l'établissement de lignes directrices, en particulier concernant les finances, les investissements, le personnel, la gestion, le statut de membre, la communication, la sécurité et la gestion de l'environnement, ainsi que le contrôle de la conformité du management à ces lignes directrices; - l'adoption de directives et d'instructions concernant l'organisation de l'Armée du Salut en Suisse, en particulier l'approbation de règlements sur les pouvoirs en matière de finances ainsi que sur les tâches et les responsabilités des organes de décision; - la mise en vigueur de règles en matière de collectes de fonds; <p>b) définir l'organisation de la Fondation et des entités légalées contrôlées par celle-ci, notamment les départements et leurs pouvoirs;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - the opening and closing down of sites of fundamental significance to the Salvation Army in Switzerland; - the institution and defence of legal proceedings of fundamental significance to the Salvation Army in Switzerland; - the setting of financial targets and financial means to reach such targets; - the promulgation of policies, in particular on financial matters, investments, personnel matters, leadership, corporate citizenship, communication and safety and environmental protection and overseeing management's compliance therewith; and - the adoption from time to time of further regulations and instructions regarding the organisation of the Salvation Army in Switzerland, particularly the adoption of regulations pursuant to financial authority levels and the duties and responsibilities of the decision-making bodies; - the promulgation of Regulations pursuant to charity collections; <p>b) the determination of the organisation of the Salvation Army in Switzerland and its affiliated legal entities; namely also the defining of departments and their spheres of competence;</p>
--	--	---

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

<p>c) Die Führung der Heilsarmee Schweiz, einschliesslich der periodischen Anpassung der Grundsätze für die Führung (Corporate Governance), die immer im Interesse der Heilsarmee und der hilfsbedürftigen Menschen stehen müssen.</p> <p>d) Die Ausgestaltung des Finanz- und Rechnungswesens und der Finanzkontrolle sowie der Finanzplanung.</p> <p>e) Die Genehmigung der Jahres- und Finanzberichte der Stiftung Heilsarmee Schweiz.</p> <p>f) Die Ernennung und Abberufung der unten aufgeführten Personen, die für die Führung der Stiftung Heilsarmee Schweiz verantwortlich sind, die Festlegung ihrer Aufgaben, Kompetenzen, Verantwortlichkeiten und Entschädigungen: - Vizepräsident des Stiftungsrates - Mitglieder der Direktion und - andere Personen, die einen signifikanten Einfluss innerhalb der Heilsarmee Schweiz haben und von der Direktion jeweils für eine Funktion ernannt werden.</p> <p>g) Die Bezeichnung jener Personen, die bei der Stiftung Heilsarmee Schweiz zeichnungs-berechtigt sind, und die Art und Weise der Zeichnungsberechtigung, vorbehältlich des der Direktion eingeräumten Rechts, Prokuristen selber ernennen zu können.</p> <p>h) Die Oberaufsicht über die Führungs-Verantwortlichen der Stiftung Heilsarmee Schweiz und den von ihr kontrollierten Rechtskörperschaften, insbesondere</p>	<p>c) définir la façon de gérer l'Armée du Salut en Suisse, en adaptant périodiquement les principes de la gouvernance d'entreprise, lesquels doivent toujours servir les intérêts de l'Armée du Salut et des personnes qui ont besoin d'aide, d'assistance et de soutien;</p> <p>d) organiser la gestion des finances et le système comptable et régler les contrôles et le planning financiers;</p> <p>e) approuver les rapports annuels et financiers de la Fondation;</p> <p>f) nommer et révoquer les personnes énumérées ci-après, qui sont responsables de la gestion de la Fondation, et fixer leurs tâches, pouvoirs, responsabilités et indemnités: - le vice-président du Conseil de fondation; - les membres de la Direction et - toute autre personne influente au sein de l'Armée du Salut en Suisse et nommée par la Direction à une certaine fonction;</p> <p>g) désigner les personnes qui auront le pouvoir de signer au nom de la Fondation et définir la manière dont ces personnes peuvent exercer ce pouvoir, sous réserve du droit accordé à la Direction de désigner elle-même des fondés de pouvoir.</p> <p>h) exercer la surveillance suprême des personnes chargées de la gestion de la Fondation et des entités légales contrôlées par celle-ci, notamment en ce qui concerne le</p>	<p>c) the manner of governance of the Salvation Army in Switzerland, including the adoption of principles of corporate governance from time to time that are in the best interests of The Salvation Army and of all people that need help, assistance and support;</p> <p>d) the structuring of the accounting system and of the financial controls as well as the financial planning;</p> <p>e) the approval of the annual reports of the Foundation;</p> <p>f) the appointment, removal, and the determination of duties and responsibilities and compensation of the persons entrusted with the management of the Foundation, in particular: - one vice-chairperson of the Foundation Board; - the members of the Management Board; and - such other persons as the Board may determine, from time to time, as having a significant impact on the Salvation Army in Switzerland;</p> <p>g) the determination of those persons who shall have signatory power for the Foundation and the manner in which such persons may sign on behalf of the Foundation; with the exception of the right given to the Management Board to nominate signatories itself.</p> <p>h) the ultimate supervision of the persons entrusted with the management of the Foundation and its affiliated legal entities,</p>
---	--	--

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

<p>bezüglich der Einhaltung des geltenden Rechts, der Stiftungsurkunde bzw. Statuten, des vorliegenden Organisationsreglements sowie von weiteren geltenden Richtlinien und Weisungen.</p> <p>i) Die Vorbereitung der Stiftungsratsitzungen mitsamt den Geschäftsberichten und allen anderen Dokumenten und Informationen, die für eine Stiftungsratsitzung notwendig sind sowie die Umsetzung der genehmigten Beschlüsse.</p> <p>j) Die Benachrichtigung des Richters bei Überschuldung.</p> <p>k) Die Genehmigung anderer Geschäfte, sofern diese die vom Stiftungsrat an die Direktion jeweils übertragenen Kompetenzen überschreiten.</p>	<p>respect du droit en vigueur, de l'acte de fondation, du présent règlement d'organisation et d'autres directives et instructions applicables;</p> <p>i) préparer les séances du Conseil de fondation, y compris les rapports de gestion et tout autre document et toute autre information requis pour une telle séance, et mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil de fondation;</p> <p>j) notifier au juge si les passifs excèdent les actifs;</p> <p>k) approuver d'autres affaires si celles-ci dépassent les pouvoirs que le Conseil de fondation a délégués à la Direction.</p>	<p>specifically in view of their compliance with the law, the deed of foundation, these Regulations and other applicable regulations and instructions;</p> <p>i) the preparation of the meetings of the Foundation Board, of business reports and other such documents and information required for the meetings of the Foundation Board and the implementation of approved resolutions.</p> <p>j) the notification of the court if liabilities exceed assets;</p> <p>k) the approval of other business if such business exceeds the authority delegated by the Foundation Board to the Management Board.</p>
<p>4. Aufgaben des Präsidenten (Stiftungsrat) ¹Der Präsident des Stiftungsrats nimmt folgende Hauptaufgaben wahr:</p> <p>a) Leitung, Organisation und Koordination des Stiftungsrates;</p> <p>b) Vorsitz der Stiftungsratsitzungen mit Stichtenscheid bei Stimmengleichheit;</p> <p>c) Die unmittelbare Aufsicht der Direktion (für den Stiftungsrat);</p> <p>d) Repräsentation der Heilsarmee Schweiz nach aussen, insbesondere gegenüber der Öffentlichkeit, Behörden und anderen Organisationen;</p>	<p>4. Tâches du président (Conseil de fondation) ¹Le président du Conseil de fondation assume principalement les tâches suivantes:</p> <p>a) diriger le Conseil de fondation et en organiser et coordonner les activités;</p> <p>b) présider les séances du Conseil de fondation et répartir les voix en cas de partage des suffrages;</p> <p>c) surveiller directement la Direction sur mandat du Conseil de fondation;</p> <p>d) représenter l'Armée du Salut en Suisse vers l'extérieur, en particulier envers le public, les autorités et d'autres organisations;</p>	<p>4. Duties of the Chairperson (Foundation Board) ¹The chairperson of the Foundation Board shall have the following main duties:</p> <p>a) to lead, organize and coordinate the Foundation Board;</p> <p>b) to chair the board meetings and in case of a tie, have the casting vote;</p> <p>c) to directly supervise the work of the Management Board (on behalf of the Foundation Board);</p> <p>d) to represent the Salvation Army in Switzerland towards the public, public authorities and other organisations;</p>

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

<p>e) Sicherstellung, Koordination und Förderung der Zusammenarbeit mit der weltweiten Heilsarmee (andere Heilsarmee Territorien und das internationale Hauptquartier);</p> <p>² Der Präsident des Stiftungsrates ist eingeladen, an jeder Sitzung der Direktion, mit beratender Stimme, teilzunehmen.</p> <p>³ In Abwesenheit des Präsidenten, übernimmt der Vizepräsident die Aufgaben des Präsidenten, einschliesslich des Rechts des Stichtenscheids.</p>	<p>e) assurer, coordonner et favoriser la collaboration avec l'Armée du Salut mondiale (autres territoires de l'Armée du Salut et le Quartier Général international);</p> <p>² Le président du Conseil de fondation est invité à chaque séance de la Direction à laquelle il participe avec voix consultative.</p> <p>³ En l'absence du président, le vice-président en assume les tâches. Il lui incombe également de répartir les voix en cas d'égalité des suffrages.</p>	<p>e) to promote the cooperation and coordination with The Salvation Army worldwide (other Territories and International Headquarters)</p> <p>² The chairperson of the Foundation Board shall be invited to attend all meetings of the Management Board in an advisory (non-voting) capacity.</p> <p>³ In the absence of the chairperson, the vice-chairperson shall take over the responsibilities of the chairperson, including the right of the casting vote.</p>
<p>5. Délégation der operativen Führung Mit Ausnahme aller Bereiche, die in den vorangehenden Artikeln 3 und 4 erwähnt sind, und anderer Bereiche, die nach Gesetz, Stiftungsurkunde bzw. Statuten und nach diesem Reglement in den Zuständigkeitsbereich des Stiftungsrates fallen, delegiert der Stiftungsrat die Führung der Stiftung Heilsarmee Schweiz und der von ihr kontrollierten Rechtskörperschaften an die Direktion.</p>	<p>5. Délégation de la gestion A l'exception des domaines mentionnés aux articles 3 et 4 ci-dessus et d'autres domaines qui, en vertu de la loi, de l'acte de fondation et du présent règlement, relèvent du Conseil de fondation, celui-ci délègue à la Direction la gestion de la Fondation et des entités légales contrôlées par celle-ci.</p>	<p>5. Delegation of Management With the exception of the matters mentioned in Section 3 and 4 hereof, and other matters which fall within the authority of the Board by law, the deed of foundation and these Regulations, the Foundation Board delegates to the Management Board the management of the Salvation Army in Switzerland and its affiliated legal entities.</p>
<p>6. Sitzungen, Traktandierung ¹ Der Stiftungsrat tagt auf Einladung seines Präsidenten so oft als nötig, mindestens jedoch viermal jährlich.</p> <p>² Die Einladungen für die Sitzungen des Stiftungsrates enthalten die Traktandenliste der betreffenden Sitzung und werden mindestens zehn Tage im Voraus versandt, ausgenommen sind dringende Geschäfte.</p>	<p>6. Réunions, ordre du jour ¹ Le Conseil de fondation se réunira sur l'invitation de son président aussi souvent que nécessaire mais au moins quatre fois par an.</p> <p>² Les invitations aux réunions du Conseil de fondation contiendront l'ordre du jour de la séance concernée et seront envoyées au moins dix jours à l'avance, sauf pour les affaires urgentes.</p>	<p>6. Meetings, Agenda ¹ The Foundation Board shall meet at the invitation of its chairperson as often as may be required, at least however four times a year.</p> <p>² Invitations for meetings of the Board shall set forth the agenda for the meeting and shall be issued at least ten days in advance, except in urgent matters.</p>

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

<p>³ Ausserdem kann jedes Mitglied des Stiftungsrates eine Sitzung zu einem speziellen Traktandum oder die Ergänzung eines bestimmten Punktes auf der Traktandliste verlangen. Solche Anträge müssen dem Präsidenten schriftlich und mindestens 10 Tage vor der Sitzung zugestellt werden.</p> <p>⁴ Der Präsident leitet die Sitzungen.</p> <p>⁵ Über nicht traktandierte Geschäfte dürfen Beschlüsse nur mit Zustimmung von zwei Dritteln der in der Sitzung persönlich anwesenden Mitglieder gefasst werden.</p>	<p>³ En outre, chaque membre du Conseil de fondation peut demander la tenue d'une réunion sur un point particulier ou l'ajout d'un certain point à l'ordre du jour. Ces demandes doivent être adressées au président par écrit au moins dix jours avant la réunion.</p> <p>⁴ Le président dirigera les séances du Conseil de fondation.</p> <p>⁵ Une décision sur une affaire ne figurant pas à l'ordre du jour exige l'approbation par au moins deux tiers des membres présents lors d'une telle réunion.</p>	<p>³ Also any member of the Board may cause the calling of a meeting for a specific purpose or the inclusion of a certain item on the agenda. Such requests must be submitted to the chairperson in writing at least ten days prior to the meeting.</p> <p>⁴ The chairperson shall take the chair at the meetings of the Board.</p> <p>⁵ The adoption of resolutions on items not on the agenda requires the affirmative vote of at least two thirds of the members present at such a meeting.</p>
<p>7. Zeichnungsberrechte Der Stiftungsrat bezeichnet jene Mitglieder, die berechtigt sind, Dokumente im Namen der Stiftung Heilsarmee Schweiz zu unterzeichnen. Damit diese Dokumente rechtsgültig sind, müssen sie kollektiv zu zweien unterzeichnet werden. Vorbehalten bleibt das Recht der Direktion, Prokuristen direkt selber, d.h. ohne Einbezug und Beschluss des Stiftungsrates, zu ernennen.</p>	<p>7. Signataires autorisés Le Conseil de fondation désignera ceux de ses membres qui seront autorisés à signer des documents au nom de la Fondation. Pour être juridiquement valable, chacun de ces documents doit être signé collectivement par deux personnes. Demeuré réservé le droit de la Direction de nommer elle-même, c'est-à-dire sans l'intervention et sans décision préalable du Conseil de fondation, des fondés de pouvoir.</p>	<p>7. Authorised Signatories The Foundation Board shall appoint those of its members who shall be authorised to sign documents on behalf of the Foundation. Any such documents must be signed jointly by two. The right is reserved for the Management Board to nominate signatories itself, i.e. without involvement or decision of the Foundation Board.</p>
<p>8. Ausschüsse des Stiftungsrats Der Stiftungsrat kann ständige und Ad-hoc-Ausschüsse bilden. Die Zusammensetzung und die Aufgaben dieser Ausschüsse sind in spezifischen Aufträgen festgehalten, die vom Stiftungsrat genehmigt werden müssen.</p>	<p>8. Commissions du Conseil de fondation Le Conseil de fondation peut constituer des commissions permanentes ou ad hoc. La composition et les tâches de ces commissions seront fixées dans des mandats spécifiques soumis à l'approbation du Conseil de fondation.</p>	<p>8. Committees of the Foundation Board The Board may form permanent or non-permanent committees. The composition and duties of these committees shall be set forth in specific committee charters approved by the Board.</p>

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

<p>Die Direktion</p> <p>9. Mitglieder der Direktion</p> <p>¹ Die Direktion setzt sich aus fünf bis neun Personen zusammen, welche vom Stiftungsrat für eine unbestimmte Dauer gewählt und vom Internationalen Hauptquartier der Heilsarmee bestätigt werden.</p> <p>² In der Regel setzt sich die Direktion aus den folgenden Mitgliedern zusammen:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chefsekretär der Heilsarmee Schweiz; - Territoriale Präsidentin für Gesellschaft und Familie; - Die Abteilungsleiter; - weitere Mitglieder, die jeweils durch den Stiftungsrat bestimmt werden. <p>³ Bei der Ernennung eines Abteilungsleiters weist der Stiftungsrat gleichzeitig eine Abteilung dieser Person zu.</p> <p>⁴ Der Chefsekretär der Heilsarmee Schweiz übernimmt ex officio den Vorsitz der Direktion. Die Direktion wählt den Vizevorsitzenden.</p> <p>⁵ Jedes Mitglied der Direktion steht dem Stiftungsrat bei Bedarf zur Verfügung.</p>	<p>La Direction</p> <p>9. Membres de la Direction</p> <p>¹ La Direction est constituée de cinq à neuf membres élus par le Conseil de fondation pour une période indéterminée et dont l'élection doit être confirmée par le Quartier Général international de l'Armée du Salut.</p> <p>² En principe, la Direction sera composée par les personnes suivantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Secrétaire en chef de l'Armée du Salut en Suisse; - la Présidente territoriale Société et Famille; - les chefs de divers départements; - d'autres membres désignés à chaque fois par le Conseil de fondation. <p>³ Lors de la nomination d'un chef de département, le Conseil de fondation attribue simultanément un département à ce titulaire.</p> <p>⁴ Le Secrétaire en chef de l'Armée du Salut en Suisse sera d'office le président de la Direction. La Direction élit le vice-président.</p> <p>⁵ Chaque membre de la Direction se tient à la disposition du Conseil de fondation selon les besoins.</p>	<p>The Management Board</p> <p>9. Members of the Management Board</p> <p>¹ The Management Board shall consist of five to nine persons appointed by the Foundation Board for an indeterminate period of time and subject to confirmation by the International Headquarters of The Salvation Army.</p> <p>² The following persons shall, in principle, be appointed as members of the Management Board:</p> <ul style="list-style-type: none"> - The Chief Secretary of the Salvation Army in Switzerland; - The Territorial President of Women's Ministries; - The Heads of Departments; - such other members as may be appointed by the Foundation Board from time to time. <p>³ When appointing a Head of Department the Foundation Board shall at the same time assign a department.</p> <p>⁴ The Chief Secretary of the Salvation Army in Switzerland shall be ex-officio the chairperson of the Management Board. The Management Board elects the vice-chairperson.</p> <p>⁵ Each member of the Management Board shall be at the disposal of the Foundation Board, when required.</p>
<p>10. Aufgaben und Kompetenzen der Direktion</p> <p>¹ Die Direktion ist für die Führung der Stiftung Heilsarmee Schweiz und deren kontrollierte Rechtskörperschaften verantwortlich.</p>	<p>10. Tâches et pouvoirs de la Direction</p> <p>¹ La Direction est responsable de la gestion de la Fondation et des entités légales contrôlées par celle-ci.</p>	<p>10. Duties of the Management Board</p> <p>¹ The Management Board is responsible for the management of the Foundation and its affiliated legal entities.</p>

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

<p>² Die Direktion hat ohne Einschränkungen folgende Hauptaufgaben zu erfüllen:</p> <p>a) Umsetzung der Strategien und Richtlinien, die vom Stiftungsrat beschlossen wurden;</p> <p>b) Periodische Beurteilung der Zielerreichung in der Heilsarmee Schweiz;</p> <p>c) Erarbeiten von Strategien, Unternehmensrichtlinien und Konzepten, die dem Stiftungsrat zur Genehmigung unterbreitet werden müssen;</p> <p>d) Erarbeiten und Weiterleiten der folgenden Geschäfte zur Genehmigung bzw. zur Beratung durch den Stiftungsrat:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ernennung und Abberufung von Personen in Funktionen, welche für die Heilsarmee in der Schweiz von wesentlicher Bedeutung sind, im Einvernehmen mit dem vorliegenden Organisationsreglement und den vom Stiftungsrat verabschiedeten Richtlinien; - Investitionen, finanzielle Massnahmen und der Kauf von Firmen, von Beteiligungen oder von Geschäftsbereichen, die für die Heilsarmee Schweiz von Bedeutung sind, im Einvernehmen mit dem vorliegenden Organisationsreglement und den jeweils vom Stiftungsrat verabschiedeten Richtlinien; - das Erfolgs-, Investitions- und Finanzbudget der Stiftung Heilsarmee Schweiz und deren kontrollierten Rechtskörperschaften; 	<p>² La Direction est investie sans aucune restriction des tâches suivantes:</p> <p>a) mettre en œuvre les stratégies et lignes directrices définies par le Conseil de fondation;</p> <p>b) apprécier périodiquement l'état de réalisation des objectifs fixés pour l'Armée du Salut en Suisse;</p> <p>c) élaborer des stratégies, des directives pour la bonne marche de l'organisation et des concepts à l'attention du Conseil de fondation qui devra les approuver;</p> <p>d) élaborer et soumettre au Conseil de fondation pour approbation ou délibération les mesures, projets ou documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - nominations ou révocations de personnes à des fonctions revêtant une importance fondamentale pour l'Armée du Salut en Suisse, en conformité avec le présent règlement d'organisation et avec les directives adoptées par le Conseil de fondation; - investissements, mesures financières et acquisitions d'entreprises, de participations dans des entreprises ou de domaines d'activité revêtant une importance fondamentale pour l'Armée du Salut en Suisse, en conformité avec le présent règlement d'organisation et avec les directives adoptées par le Conseil de fondation; - les budgets de résultats, d'investissements et financiers de la Fondation et des entités légales contrôlées par celle-ci; 	<p>² In particular, and without limitation, the Management Board shall have the following duties:</p> <p>a) implementation of the strategies and policies agreed upon by the Foundation Board;</p> <p>b) regular assessment of attainment of the targets for the Salvation Army in Switzerland;</p> <p>c) to draw up corporate policies, strategies and strategic plans for the attention of and approval by the Foundation Board;</p> <p>d) to draw up and submit to the Foundation Board for approval or advice the following matters:</p> <ul style="list-style-type: none"> - appointments to and removals from positions of material significance to the Salvation Army in Switzerland, in accordance with such regulations and standards as are promulgated by the Foundation Board from time to time; - capital investments, financial measures, and the acquisition of companies, participations and businesses of material significance to the Salvation Army in Switzerland, in accordance with such regulations and standards as are promulgated by the Foundation Board from time to time; - the revenue, financial, and investment budgets of the Foundation and its affiliated legal entities;
--	--	--

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

<p>e) Umsetzung von Geschäften, die vom Stiftungsrat genehmigt wurden;</p> <p>f) Vorbereiten und Untereiten von Zwischen- und Jahresberichten zuzuhenden des Stiftungsrates zur Genehmigung und zur laufenden Information über alle wesentlichen Geschäftsbereiche der Heilsarmee Schweiz;</p> <p>g) Ernennen und Fördern von weiteren Führungskräften zur Erreichung der vom Stiftungsrat verabschiedeten Zielsetzungen;</p> <p>h) Systematische Auswahl und Förderung neuer und potenzieller Führungskräfte;</p> <p>i) Einführung von organisatorischen Anpassungen in der Heilsarmee Schweiz, um noch effizienter tätig zu sein und um die Ziele und Glaubensgrundsätze der Heilsarmee noch besser umzusetzen;</p> <p>j) Fördern eines aktiven internen und externen Kommunikationskonzeptes;</p> <p>k) Sicherstellen, dass die operative Führung, die Finanzen und anderen Ressourcen effizient geplant und eingesetzt werden;</p> <p>l) Verabschiedung von Richtlinien für die Planung, das Controlling, die Berichterstattung, die Finanzen, das Personal, die Kommunikation, das Marketing und andere Technologien; und schliesslich</p>	<p>e) mettre en œuvre des mesures ou projets approuvés par le Conseil de fondation;</p> <p>f) élaborer des rapports intermédiaires et annuels sur les domaines d'activité essentiels de l'Armée du Salut en Suisse et les soumettre au Conseil de fondation pour approbation ou information;</p> <p>g) nommer et encourager d'autres personnes à des fonctions dirigeantes en vue d'atteindre les objectifs approuvés par le Conseil de fondation;</p> <p>h) sélectionner et encourager systématiquement de nouvelles personnes ou des candidats à des fonctions dirigeantes;</p> <p>i) mettre en place des mesures de réorganisation au sein de l'Armée du Salut en Suisse afin d'en assurer un fonctionnement efficace et la réalisation des objectifs et des principes de foi de l'Armée du Salut;</p> <p>j) favoriser une communication active à l'intérieur et à l'extérieur ;</p> <p>k) s'assurer que les moyens de gestion, de même que les ressources financières et autres ressources soient planifiés et utilisés efficacement;</p> <p>l) élaborer et mettre en vigueur des directives concernant la planification, le controlling, les comptes rendus, les finances, le personnel, la communication, le marketing et d'autres domaines; et</p>	<p>e) to implement the matters approved by the Foundation Board;</p> <p>f) to prepare and submit periodic and annual reports for the attention of and the approval by the Foundation Board and to keep the Foundation Board informed of all matters of fundamental significance to the Salvation Army in Switzerland;</p> <p>g) appointments and promotions of further management positions subject to such standards as shall be adopted by the Foundation Board from time to time;</p> <p>h) to systematically select and promote new and potential management personnel;</p> <p>i) to implement modifications to the organisation of Salvation Army in Switzerland to ensure efficient operation and attainment of the aims, beliefs and principles of the The Salvation Army;</p> <p>j) to promote an active internal and external communications policy;</p> <p>k) to ensure that the management capacity, financial and other resources are provided and used efficiently;</p> <p>l) to promulgate guidelines, including guidelines for planning, controlling, reporting, finance, personnel, information, marketing and other technologies; and</p>
---	---	--

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

<p>m) Erledigung von weiteren Geschäften, die der Direktion vom Stiftungsrat übertragen werden.</p>	<p>m) régler d'autres affaires qui lui ont été confiées par le Conseil de fondation.</p>	<p>m) to deal with such other matters as are delegated by the Foundation Board to the Management Board from time to time.</p>
<p>11. Aufgaben des Vorsitzenden (Direktion) ¹ Der Vorsitzender der Direktion nimmt folgende Hauptaufgaben wahr:</p> <p>a) Leitung, Organisation und Koordination der Direktion;</p> <p>b) Vorsitz der Direktionssitzungen mit Stimmensgleichheit;</p> <p>c) Die unmittelbare Aufsicht der Abteilungsleiter und die Förderung der Zusammenarbeit zwischen den Abteilungen;</p> <p>d) Vertretung der Direktion gegenüber dem Stiftungsrat;</p> <p>e) Sicherstellung der angemessenen Vertretung der Direktion der Heilsarmee Schweiz nach aussen, für alle operativen Angelegenheiten;</p> <p>² Der Vorsitzender der Direktion ist eingeladen, an jeder Sitzung des Stiftungsrates, mit beratender Stimme, teilzunehmen.</p> <p>³ In Abwesenheit des Vorsitzenden, übernimmt der Vizevorsitzende die Aufgaben des Vorsitzenden, einschliesslich des Rechts des Stichtenscheids.</p>	<p>11. Tâches du président (Direction) ¹ Le président de la Direction assume principalement les tâches suivantes:</p> <p>a) présider la Direction et en organiser et coordonner les activités;</p> <p>b) diriger les séances de la Direction et répartir les voix en cas d'égalité des suffrages;</p> <p>c) surveiller personnellement le travail des chefs de département et favoriser la coopération interdépartementale;</p> <p>d) représenter la Direction envers le Conseil de fondation;</p> <p>e) assurer envers l'extérieur une représentation appropriée de la Direction de l'Armée du Salut en Suisse pour toutes les activités opérationnelles.</p> <p>² Le président de la Direction est invité à chaque séance du Conseil de fondation à laquelle il participe avec voix consultative.</p> <p>³ En l'absence du président, le vice-président en assume les tâches. Il lui incombe également de répartir les voix en cas d'égalité des suffrages.</p>	<p>11. Duties of the Chairperson (Management) ¹ The chairperson of the Management Board shall have the following main duties:</p> <p>a) to lead, organize and coordinate the Management Board;</p> <p>b) to chair the board meetings and in case of a tie, have the casting vote;</p> <p>c) to directly supervise the work of the Heads of Department and promote the collaboration between departments;</p> <p>d) to represent the Management Board towards the Foundation Board;</p> <p>e) to ensure proper external representation of the Salvation Army in Switzerland by the Management Board, for all operational matters;</p> <p>² The chairperson of the Management Board shall be invited to attend all meetings of the Foundation Board in an advisory (non-voting) capacity.</p> <p>³ In the absence of the chairperson, the vice-chairperson shall take over the responsibilities of the chairperson, including the right of the casting vote.</p>

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

<p>12. Zeichnungsberechtigte ¹ Alle Mitglieder der Direktion sind berechtigt, im Namen der Stiftung Heilsarmee Schweiz kollektiv zu zweien zu unterzeichnen. ² Die Direktion kann geeigneten Personen, welche nicht Mitglied der Direktion sind, Kollektivprokura erteilen.</p>	<p>12. Signataires autorisés ¹ Tous les membres de la Direction sont autorisés à signer collectivement à deux au nom de la Fondation. ² La Direction peut conférer à des personnes qualifiées qui ne sont pas membres de celle-ci le pouvoir de signer collectivement.</p>	<p>12. Authorised signatories ¹ All members of the Management Board shall be authorised to sign on behalf of the Foundation with joint signature by two. ² The Management Board may attribute joint signature power by two to further suitable persons that are not members of the Management Board.</p>
<p>Allgemeine Bestimmungen 13. Sorgfalts- und Treuepflicht Jedes Mitglied des Stiftungsrates und der Direktion hat zu jeder Zeit die Interessen der Heilsarmee zu wahren und zu fördern und hat all jene Massnahmen zu treffen, die sich dazu als notwendig erweisen.</p>	<p>Dispositions générales 13. Devoir de diligence et de loyauté Chaque membre du Conseil de fondation et de la Direction devra en tout temps sauvegarder et favoriser les intérêts de l'Armée du Salut, et prendra à cette fin toutes les mesures qui s'imposent.</p>	<p>General Provisions 13. Duty of Care and Loyalty Each member of the Foundation Board and the Management Board shall at all times safeguard and further the interests of The Salvation Army, and shall take such steps as are necessary to best protect the interests of the Salvation Army in Switzerland.</p>
<p>14. Unabhängigkeit, Interessenkonflikte ¹ Mitglieder des Stiftungsrates können nicht gleichzeitig Mitglieder der Direktion sein, und umgekehrt können Mitglieder der Direktion nicht gleichzeitig Mitglieder des Stiftungsrates sein. ² Kein Mitglied des Stiftungsrates oder der Direktion darf an Diskussionen und Entscheidungsprozessen über Geschäfte teilnehmen, die die Interessen des betreffenden Mitglieds oder einer dem Mitglied nahe stehenden Person direkt berühren oder in Kenntnis der Tatsachen berühren könnten.</p>	<p>14. Indépendance, conflits d'intérêts ¹ Les membres du Conseil de fondation ne peuvent pas être membres de la Direction qui, inversement, ne peuvent pas être membres du Conseil de fondation. ² Aucun membre du Conseil de fondation ou de la Direction ne participera aux délibérations et prises de décision sur des affaires qui touchent directement un tel membre ou une personne qui lui est proche ou qui pourraient les toucher s'ils avaient connaissance des faits.</p>	<p>14. Independence, Conflicts of Interests ¹ Members of the Foundation Board may not be members of the Management Board and members of the Management Board may not be members of the Foundation Board. ³ No member of the Foundation Board or the Management Board shall participate in the deliberations and resolutions on matters which affect, or reasonably might affect, the interests of such member or of a person close to such member.</p>

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporrrêts

<p>15. Vertraulichkeit ¹ Jedes Mitglied des Stiftungsrates und der Direktion hat die in Ausübung seines Amtes erhaltenen Informationen über die Stiftung Heilsarmee Schweiz und von ihr kontrollierten Rechtskörperschaften jederzeit als streng vertraulich zu behandeln, mit Ausnahme jener Informationen, die bereits einer breiten Öffentlichkeit bekannt sind. Diese Verpflichtung gilt auch nach Beendigung der Amtsdauer weiter.</p> <p>² Geschäftsunterlagen der Stiftung Heilsarmee Schweiz und von ihr kontrollierten Rechtskörperschaften müssen von ihren Mitgliedern spätestens nach Beendigung ihres Mandats zurückgegeben werden.</p>	<p>15. Confidentialité ¹ Chaque membre du Conseil de fondation et de la Direction gardera en tout temps strictement confidentielle toute information – à l'exception des informations déjà rendues publiques – relative à la Fondation et aux entités légales contrôlées par celle-ci, que tel membre aura recueillies dans l'exercice de ses fonctions. Cette obligation demeurera en vigueur même après l'expiration du mandat de tels membres.</p> <p>² La documentation de travail de la Fondation et des entités légales contrôlées par celle-ci devra être rendue par de tels membres au plus tard à l'expiration de leur mandat.</p>	<p>15. Confidentiality ¹ Each member of the Foundation Board and the Management Board shall at all times keep strictly confidential all information - except information which already is in the public domain - relating to the Foundation and its affiliated legal entities which such member has learned during the exercise of his duties. This obligation and duty shall continue even after the term of office of such member has expired.</p> <p>² Business documents of the Foundation and its affiliated legal entities shall be returned by such members at the latest at the expiry of their term of office.</p>
<p>16. Keine Stellvertretung Ein Mitglied des Stiftungsrates, das an der Teilnahme einer Sitzung verhindert ist, kann sich nicht durch ein anderes Mitglied des Stiftungsrates oder durch einen Dritten vertreten lassen.</p>	<p>16. Non-représentation de membres Un membre du Conseil de fondation qui ne peut pas être présent à une séance de celui-ci ne peut pas être représenté par un autre membre du Conseil de fondation ou par toute autre personne.</p>	<p>16. No Representation of Members A member of the Foundation Board who is not able to be present at or participate in a meeting of the Board may not be represented by another member of such body or any other person.</p>
<p>17. Beschlussfähigkeit, Quorum ¹ Ausser bei anders lautenden Bestimmungen in diesem Organisationsreglement ist für jede Sitzung des Stiftungsrates und der Direktion die Beschlussfähigkeit dann erreicht, wenn mindestens die Mehrheit der ordentlich gewählten oder ernannten Mitglieder anwesend ist.</p> <p>² Entscheidungen des Stiftungsrates und der Direktion erfordern die Zustimmung der Mehrheit der Stimmenden, sofern nach der</p>	<p>17. Quorum ¹ Sauf indication contraire dans ce règlement d'organisation, un quorum est atteint pour chaque réunion du Conseil de fondation et de la Direction lorsqu'au moins la majorité des membres dûment élus ou désignés y sont présents.</p> <p>² Les décisions du Conseil de fondation et de la Direction exigent l'approbation de la majorité des votants, à condition que l'acte de</p>	<p>17. Quorum, Majority Requirements ¹ Unless stated otherwise in these Regulations, a quorum shall exist for any meeting of the Foundation Board and the Management Board, if at least the majority of the duly elected or appointed members are present.</p> <p>² Resolutions of the Foundation Board and the Management Board require the affirmative vote of the majority of the votes cast, provided, however, the deed of foundation or</p>

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

<p>Stiftungsurkunde bzw. den Statuten nicht eine qualifizierte Mehrheit erforderlich ist.</p> <p>³ Im Falle der Stimmgleichheit bei Entscheidungen im Stiftungsrat oder in der Direktion und unabhängig vom behandelten Geschäft trifft der Präsident den Stichentscheid.</p>	<p>fondation ou le présent règlement ne requière pas la majorité qualifiée.</p> <p>³ En cas d'égalité des suffrages exprimés par le Conseil de fondation ou la Direction en vue d'une prise de décision et cela indépendamment de l'affaire traitée, le président départagera les voix.</p>	<p>these Regulations do not require a qualified majority.</p> <p>³ In the event of a tie vote on any issue in the Foundation Board or in the Management Board the Chairperson shall decide the issue.</p>
<p>18. Sitzungen und Beschlussfassung</p> <p>¹ Die Beschlüsse des Stiftungsrates und der Direktion werden protokolliert.</p> <p>² Die Sitzungen des Stiftungsrates und der Direktion können an einem beliebigen Ort stattfinden; dieser wird durch den Präsidenten des Stiftungsrates oder der Direktion bestimmt.</p> <p>³ Die Sitzungen und Beschlüsse können auch telefonisch, elektronisch oder auf dem Zirkulanweg erfolgen, sofern alle Mitglieder des Stiftungsrates oder der Direktion erreicht werden und kein Mitglied eines dieser Gremien ausdrücklich eine mündliche Beratung verlangt.</p>	<p>18. Forme des réunions et prise des décisions</p> <p>¹ Les décisions du Conseil de fondation et de la Direction seront consignées dans un procès-verbal.</p> <p>² Les séances du Conseil de fondation et de la Direction peuvent se tenir dans n'importe quel lieu déterminé par le président du Conseil de fondation ou de la Direction.</p> <p>³ Les séances peuvent également être tenues et les décisions prises par voie de conférence téléphonique, par voie électronique ou de circulaire, à condition que tous les membres du Conseil de fondation ou de la Direction puissent être joints et qu'aucun membre de ces organes de décision ne demande expressément une délibération verbale.</p>	<p>18. Form of Meetings and Resolutions</p> <p>¹ The decisions of the Foundation Board and the Management Board shall be minuted.</p> <p>² Meetings of the Foundation Board and the Management Board may be held in any location determined by the chairperson of the Board.</p> <p>³ Meetings may also be held and resolutions may also be adopted by telephonic, electronic, or written communication circulated among all members of the Foundation Board or the Management Board, respectively, unless a member of such body requests oral deliberation.</p>
<p>19. Sekretariat, Protokollführung</p> <p>¹ Der Stiftungsrat und die Direktion wählen je einen Protokollführer, welcher nicht Mitglied eines dieser Gremien sein muss.</p> <p>² Der Protokollführer dieser Gremien führt das Protokoll der Sitzungen und hält alle während der Sitzung gefassten Beschlüsse fest.</p>	<p>19. Secrétariat, rédaction du procès-verbal</p> <p>¹ Le Conseil de fondation et la Direction nommeront chacun un secrétaire chargé de rédiger le procès-verbal; cette personne ne doit pas être membre d'un de ces organes de décision.</p> <p>² Le secrétaire de ces organes de décision tiendra le procès-verbal des séances qui contiendra toutes les décisions prises durant</p>	<p>19. Secretary, Minutes</p> <p>¹ The Foundation Board and the Management Board each shall appoint a secretary who need not be a member of such body.</p> <p>² The secretary of each such body shall keep the minutes of meetings which shall contain all resolutions adopted at the meeting. If meetings are held by telephone, or resolutions are passed in writing, the</p>

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

<p>Finden die Sitzungen telefonisch oder elektronisch statt oder wurden die Beschlüsse auf schriftlichem Wege gefasst, hat der Protokollführer diese Beschlüsse in Form eines Protokolls festzuhalten und den Mitgliedern des betreffenden Gremiums das Protokoll so rasch als möglich zuzustellen.</p>	<p>la réunion. Si les réunions se tiennent par voie de conférence téléphonique ou par voie électronique ou si les décisions sont prises par écrit, le secrétaire consignera toutes ces résolutions dans un procès-verbal qu'il fera parvenir le plus rapidement possible aux membres des organes respectifs.</p>	<p>secretary shall record such resolutions in minutes and communicate the outcome to the members of the respective body as soon as practicable.</p>
<p>20. Mitwirkung von Nichtmitgliedern Personen, die nicht Mitglied des Stiftungsrates oder der Direktion sind, können an Sitzungen dieser Organe teilnehmen, wenn ihre Sachkenntnis gefragt ist und sie vom Präsidenten des betreffenden Gremiums eingeladen wurden; diese Personen haben kein Stimmrecht.</p>	<p>20. Participation de non-membres Des personnes qui ne sont pas membres du Conseil de fondation ou de la Direction peuvent participer aux réunions de ces organes si leurs compétences sont requises et si elles ont été invitées par le président de l'organe de décision respectif. Ces personnes n'ont pas le droit de vote.</p>	<p>20. Participation of Non-Members Persons not being a member of the Foundation Board or the Management Board may participate in meetings of such bodies if their expertise is required and they have been invited by the chairperson of the respective body. Such persons shall not participate in any resolutions.</p>
<p>21. Mittelverwendung ¹ Der Stiftungsrat und die Direktion stellen jederzeit sicher, dass öffentliche und private Zuwendungen und Beiträge an die Heilsarmee Schweiz sowie das Stiftungsvermögen ausschliesslich Erträgen bestimmungsgemäss, wirksam und gesetzeskonform verwendet werden. Das Rechnungswesen wird so organisiert und ausgestaltet, dass dies jederzeit nachgewiesen werden kann. ² Bei ihren durch öffentliche Gelder unterstützten Institutionen erstellt die Heilsarmee Schweiz für die jeweilige Institution eine eigene Jahresrechnung und lässt diese durch ihre externe Revisionsstelle prüfen, damit die vereinbarte Verwendung von Mitteln der öffentlichen Hand vollständig nachgewiesen werden kann.</p>	<p>21. Utilisation des moyens ¹ Le Conseil de fondation et la Direction veillent en tout temps à ce que les subventions, dons privés et autres contributions en faveur de l'Armée du Salut en Suisse, de même que la fortune de la Fondation, y compris les recettes, soient utilisés selon leur destination, efficacement et conformément à la loi. La comptabilité est organisée de telle manière qu'elle puisse être documentée à tout moment. ² En ce qui concerne ses institutions soutenues par des fonds publics, l'Armée du Salut en Suisse établit pour chacune d'entre elles un compte annuel distinct qu'elle fera vérifier par son organe de révision externe. De cette manière, l'utilisation des fonds publics telle qu'elle a été fixée pourra être entièrement documentée.</p>	<p>21. Use of Funds ¹ The Foundation Board and the Management Board will at all times ensure that public and private donations and contributions to the Salvation Army in Switzerland as well as the foundation's assets (including its income), are used - in accordance with any specified purpose - in accordance with the law and - in an effective manner. The accounting system is organised and setup in such a way to demonstrate this. ² The Salvation Army in Switzerland will establish a separate externally audited financial statement for each institution that is financially supported by public-sector funds; so that the agreed upon use of the allocated public-sector funds can be fully demonstrated.</p>

Proposition: droit de superficie à la Fondation Armée du Salut Suisse
à la rue des Deux-Ponts/rue des Plantaporêts

<p>³ Das Stiftungsvermögen wird nach anerkannten kaufmännischen Grundsätzen verwaltet. Die Anlagepolitik richtet sich nach der notwendigen Sicherheit, einem genügenden Vermögensertrag, einer angemessenen Verteilung der Risiken sowie der Deckung des voraussehbaren Bedarfs an flüssigen Mitteln.</p>	<p>³ La fortune de la Fondation sera gérée selon les principes comptables généralement admis. La politique de placement sera déterminée par la sécurité nécessaire, un rendement suffisant de la fortune, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles en liquidités.</p>	<p>³ The Foundation's assets are managed in accordance with generally accepted management practice. The investment policy is based on the need for reasonable security, an adequate return on assets, a balanced allocation of risks and the foreseeable future need for cash within the organisation.</p>
<p>22. Inkrafttreten und Änderungen ¹ Dieses Organisationsreglement tritt am 1. Juli 2016 in Kraft und ersetzt das bisherige. ² Dieses Organisationsreglement kann nur vom Stiftungsrat aufgehoben oder geändert werden und erfordert die schriftliche Genehmigung durch den General der Heilsarmee.</p>	<p>22. Entrée en vigueur et modifications ¹ Ce règlement d'organisation entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2016 et remplacera celui qui a été en vigueur jusqu'à ce jour. ² Ce règlement d'organisation ne peut être abrogé ou modifié que par le Conseil de fondation et requiert l'approbation écrite du Général de l'Armée du Salut.</p>	<p>22. Effectiveness, Amendments ¹ These Regulations shall enter into force on 1 July 2016 and replace the existing Regulations. ² These Regulations may only be amended or replaced by the Foundation Board and need the written approval by the General of The Salvation Army.</p>
<p>Genehmigt durch den Stiftungsrat: Bern,</p> <p>Genehmigt durch den General der Heilsarmee: London,</p>	<p>Approuvé par le Conseil de fondation: Berne, le</p> <p>Approuvé par le Général de l'Armée du Salut: Londres, le</p>	<p>Approved by the Foundation Board: Berne,</p> <p>Approved by the General of The Salvation Army: London,</p>

6. Proposition du Conseil administratif du 3 février 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 918 000 francs, dont à déduire 23 000 francs représentant une subvention du Fonds pour le développement des énergies renouvelables – collectivités publiques, de l'Office cantonal de l'énergie, soit un montant net de 895 000 francs, destiné aux travaux de rénovation de l'éclairage public et des illuminations de la place Neuve (PR-1170).

Introduction

Le présent projet s'inscrit dans la réflexion globale sur l'éclairage public dans notre ville: il s'agit du dernier des quatre projets pilotes retenus dans le cadre du Plan lumière, à mettre en œuvre pour lui-même, indépendamment d'un réaménagement de l'espace public.

Ayant pour objet la place Neuve, il a pour but de démontrer, à titre exemplaire, la valeur ajoutée d'un éclairage adapté, de qualité et qui tient compte des différents usages d'un lieu. Avec le quai du Seujet (réalisé), le prieuré de Saint-Jean (réalisé) et la place du Bourg-de-Four (travaux prévus durant le premier semestre 2016), cette réalisation à venir complète l'éventail des opportunités de valorisation nocturne de l'espace public grâce à la lumière.

Une coordination a été menée avec le projet de mise en lumière du Grand-Théâtre, dont les travaux de rénovation s'achèveront en 2018, avec pour objectif une mise en service simultanée.

Exposé des motifs

La motion M-755 intitulée «Aménagement de la place Neuve: étudier, c'est bien; entreprendre, c'est mieux!», acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 17 mars 2008, demandait «la mise en lumière de la place Neuve et de ses illustres bâtiments riverains», confirmant l'option retenue dans le Plan lumière en 2007. En effet, l'adjonction de couches d'éclairages successifs a eu pour impact la perte de cohérence de cet espace, d'autant plus que, contrairement à l'éclairage public, les illuminations des bâtiments importants l'entourant n'ont jamais été renouvelées. Elles sont vétustes et celles du Conservatoire de musique ont été supprimées.

Afin de choisir la meilleure proposition pour l'éclairage de la place, la Ville de Genève a lancé un appel à idées auprès de quatre spécialistes de l'éclairage public. Le bureau d'éclairagistes Jean-François et Thibault Arnaud, associé à l'artiste Jean-Claude Deschamps, a convaincu par ses propositions adaptées au lieu.

Proposition: rénovation de l'éclairage public
et des illuminations de la place Neuve

Le projet tient compte de l'importance patrimoniale du site, de ses usages culturels et fonctionnels. Les illuminations permettront une mise en valeur des façades remarquables de la place. L'éclairage public fonctionnel sera également modifié et adapté aux mobilités douces, tout en restant confortable et sûr pour l'ensemble des usagers. Pour limiter l'encombrement visuel de l'espace, la proposition limite au maximum l'installation de nouveaux mâts dévolus à l'éclairage.

Evolution de l'éclairage public au fil du temps

A la fin du XIX^e siècle, l'éclairage public était composé de lanternes de style sur mâts d'une hauteur d'environ 3 m.

Au fil du temps, la hauteur des luminaires a augmenté, ainsi que leur puissance. Actuellement, l'éclairage public se trouve à l'échelle du trafic routier individuel et n'est pas adapté à la haute fréquentation des autres usagers, piétons et cyclistes.

De nuit, l'éclairage de la place est concentré sur les chaussées. Les routes sont fortement éclairées, au détriment des façades pourtant remarquables. L'usager se trouve dans un espace qui s'apparente plus à un grand «rond-point» qu'à une place entourée de bâtiments culturels, accueillant régulièrement des activités nocturnes.

Le Plan lumière de la Ville de Genève fait référence à cette place en indiquant les lignes directrices à mettre en œuvre.



Place de Neuve (*Musée Rath, Conservatoire de musique et Grand-Théâtre*) et rue de la Corrairie

Revoir complètement la mise en lumière de cette place.

Mettre en valeur les monuments.

Baisser le niveau de l'éclairage routier.

Améliorer le confort visuel et la sécurité des piétons, touristes et habitants.

Laisser la silhouette de la statue se dessiner par contraste négatif sur les façades éclairées.

Mettre en valeur les grilles d'entrée du parc des Bastions.

Extrait du Plan lumière: place Neuve

Eclairage actuel

L'éclairage public est constitué de vingt luminaires puissants (250 W par élément) installés soit à 16 m sur les trois mâts centraux de la place, soit à 10 m sur les mâts TPG. Pour illuminer les bâtiments, il reste quelques projecteurs installés sur deux grands mâts d'éclairage public. Ils sont destinés à éclairer partiellement la façade du Grand-Théâtre, ainsi que le fronton du musée Rath. Treize luminaires servent à éclairer, en contre-jour, les balustrades en pierre du Grand-Théâtre.

Le buste d'Henri Dunant est éclairé grâce à deux projecteurs fixés dans les arbres. La statue du général Dufour n'est actuellement pas illuminée.

Le bassin est éclairé par quatre projecteurs immergés, durant la période de fonctionnement des fontaines.

Description du projet

Le projet prévoit de redéfinir complètement l'éclairage de la place. Pour cela, un rééquilibrage des contrastes est nécessaire afin de redonner de l'importance aux édifices et atténuer l'éclairage public routier. Il est conçu afin d'être conservé si la place devait être modifiée dans le futur.

L'espace central de la place: l'éclairage public

La mise en place d'un éclairage urbain plus doux, moins aveuglant et «blanc chaud» (autour de 3000 K) conforte l'identité de cet espace en tant que place majeure. Il accompagne la déambulation des piétons, sans compromettre la sécurité des véhicules motorisés. La statue du général Dufour est mise en valeur par un éclairage depuis le haut des grands mâts. Le bassin reste éclairé pendant sa mise en eau, d'avril à octobre. Un éclairage spécifique des piliers de l'entrée du parc des Bastions délimite la place et contribue à une meilleure perception de l'espace nocturne. Au pied de la rue de la Tertasse, le buste d'Henri Dunant est également éclairé.

Le cadre de la place: l'illumination des trois façades

Le projet d'illuminations du Conservatoire de musique, du musée Rath et du Grand-Théâtre propose une mise en valeur homogène des façades afin de créer une ambiance propre à l'ensemble de la place. Une subtile variation de la lumière blanche (température de couleurs chaudes à lunaires) apporte une vision dynamique des édifices. Lors d'événements dans ces bâtiments (vernissages, premières, concours), l'utilisation ponctuelle de LED colorées permet de créer des effets mettant en évidence leur architecture.

Proposition: rénovation de l'éclairage public
et des illuminations de la place Neuve

En résumé, les objectifs principaux de ce projet de mise en lumière sont les suivants:

- rééquilibrer les contrastes,
- atténuer la trop grande prégnance de l'éclairage public, tout en préservant la sécurité,
- redonner de l'importance aux édifices patrimoniaux,
- créer une ambiance authentique, agréable et évolutive,
- favoriser la lecture des volumes architecturaux ou végétaux.

Programme et descriptif des travaux

L'amélioration de l'éclairage public sera essentiellement due à l'abaissement de la hauteur de pose (tous les appareils se trouveront à 7 m au lieu de 10 à 12 m actuellement) et de la puissance des lampes (entre 35 W et 70 W au lieu de 250 W actuellement). Cela permettra de mieux répartir les flux lumineux au sol.

Les trois façades bénéficieront d'un éclairage rasant réalisé à partir de projecteurs installés sur huit nouveaux mâts d'une hauteur maximale de 6 m. D'autres projecteurs installés sur trois mâts existants, à une hauteur d'environ 13 m, mettront en valeur les frontons et statuaires.

Les piliers soutenant la grille d'entrée du parc des Bastions seront également éclairés grâce à des luminaires fixés en applique, dans leur partie supérieure. Cela offrira une «quatrième façade» à la place, tout en soulignant l'entrée du parc.

Réseaux électriques en sous-sol

Les infrastructures d'alimentation électrique existantes sont récupérées. Des fouilles seront nécessaires entre les huit nouveaux mâts de 6 m, afin de pouvoir piloter les appareils depuis une nouvelle armoire électrique.

Adéquation à l'Agenda 21

Actuellement, la puissance consommée globale, y compris les illuminations, est de 10 kW. Après les travaux, la puissance consommée sera réduite à 7 kW. Grâce à l'utilisation d'horaires d'abaissement de l'éclairage, la réduction réelle de consommation sera de plus de 50% et correspond à une économie estimée de 2500 francs par an.

Tous les luminaires sont équipés des sources lumineuses les plus performantes à ce jour, tant au niveau de leur efficacité énergétique que du point de vue

SÉANCE DU 8 MARS 2016 (soir)
 Proposition: rénovation de l'éclairage public
 et des illuminations de la place Neuve

de leur indice de rendu des couleurs et de leur durée de vie. La diffusion vers le ciel est limitée au maximum.

Seuls les matériaux recyclables sont retenus. Les luminaires sont certifiés par les normes environnementales en vigueur pour leur recyclage complet en fin de vie.

Au cours du démontage des éléments d'éclairage vétustes, tous les composants sont triés et recyclés selon les normes en vigueur, en apportant un soin particulier aux éléments sensibles tels que les selfs ferromagnétiques et les lampes.

Estimation des coûts

	<i>Fr.</i>
Honoraires architectes/ingénieurs phase études	92 500
Honoraires architectes/ingénieurs phase travaux	70 000
Gestion réseau éclairage public	20 000
Coûts des travaux d'installations électriques	450 000
Coûts des travaux de génie civil	260 000
Frais de tirage, impressions	5 000
I. Coût total de la construction HT	897 500
+ TVA 8%	71 800
II. Coût total de l'investissement (TTC)	969 300
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	48 500
III. Coût total de l'opération TTC	1 017 800
A déduire: ./.. crédit d'étude voté le 13.12.11 PR-911	100 000
IV. Total brut du crédit demandé TTC	917 800
Total brut du crédit demandé TTC (arrondi à)	918 000
A déduire: ./.. Subvention du Fonds pour le développement des énergies renouvelables – collectivités publiques, de l'Office cantonal de l'énergie	23 000
Total net du crédit demandé TTC	895 000

Proposition: rénovation de l'éclairage public
et des illuminations de la place Neuve

Délai de réalisation

L'opération durera quatre mois. L'allumage de la mise en lumière de la façade du Grand-Théâtre dépendra de la fin des travaux de rénovation du Grand-Théâtre (prévue en 2018).

Recettes – subventions

Ces travaux vont améliorer significativement la performance énergétique des installations d'éclairage public concernées. A ce titre, des subventions du Fonds pour le développement des énergies renouvelables – collectivités publiques peuvent être attribuées.

Une requête en subvention d'un montant de 23 000 francs, soit 15% du montant de l'investissement lié directement au remplacement des luminaires, a été déposée en ce sens auprès de l'Office cantonal de l'énergie. Celle-ci est notée en déduction du montant de la présente proposition.

Référence au 11^e plan financier d'investissement 2016-2027 (p. 57)

Cet objet est prévu sous le N° 101.900.30 du 11^e plan financier d'investissement PFI 2016-2027, pour un montant de 900 000 francs, avec une date de dépôt prévue en 2015. L'étude a été financée par la proposition PR-911/PFI 101.900.28.

Budget de fonctionnement

La réalisation de ce projet n'entraîne pas de charge annuelle d'exploitation supplémentaire mais une économie sur la consommation énergétique estimée à 2500 francs par an.

Charges financières annuelles

La charge financière de l'investissement net (y compris l'étude), comprenant les intérêts du taux de 1,75% et les amortissements au moyen de 10 annuités, se montera à 109 325 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois d'août 2015 et ne comprennent aucune variation.

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2016	0		0
2017	600 000	23 000	577 000
2018	318 000		318 000
			0
Totaux	918 000	23 000	895 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 918 000 francs, dont à déduire 23 000 francs représentant une subvention du Fonds pour le développement des énergies renouvelables – collectivités publiques, de l'Office cantonal de l'énergie, soit un montant net de 895 000 francs, destiné aux travaux de rénovation de l'éclairage public et des illuminations de la place Neuve.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 918 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 100 000 francs voté le 13 décembre 2011 (proposition PR-911, N° PFI 101.900.28), soit un total de 995 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie

SÉANCE DU 8 MARS 2016 (soir)
Proposition: rénovation de l'éclairage public
et des illuminations de la place Neuve

au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Le président. C'est un débat ouvert. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de laisser la possibilité d'ouvrir la discussion sur cet objet.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 53 oui contre 8 non.

Préconsultation

Le président. Le Conseil administratif ne veut pas prendre la parole...
(*Remarque.*)

Le président. Nous en sommes toujours à la proposition PR-1170. Soyons attentifs! Il est normal que vous n'entendiez rien, vous discutez tout le temps...

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 39 oui contre 19 non.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je profite de cette proposition traitant de l'éclairage de la place Neuve pour poser un certain nombre de questions au Conseil administratif. Que se passe-t-il à la place Neuve? Il y a plein de travaux. On ne sait pas à quoi ils ont trait, on ne sait pas quelle en est leur finalité. Est-ce de nouvelles restrictions de circulation? Est-ce des travaux qui ont déjà été prévus et qui ont déjà été votés? On n'en sait rien. J'aimerais bien savoir de quoi il s'agit, par conséquent je pose la question au Conseil administratif. Je le prie de bien vouloir nous renseigner sur ce qu'il se passe en ce moment sur la place Neuve. Il aurait peut-être d'ailleurs été utile de faire ces travaux d'éclairage en même temps. Je ne comprends pas ce saucissonnage. Je pense qu'il est utile que nous sachions de quoi il retourne.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, en lisant cette proposition du Conseil administratif, Ensemble à gauche s'est dit que ce n'était pas une bonne idée de la voter. Nous vous proposerons donc de ne pas voter là-dessus, et ce, pour plusieurs raisons. La première tient aux faits historiques.

Proposition: rénovation de l'éclairage public
et des illuminations de la place Neuve

On s'est rendu compte il y a maintenant vingt ans, en effet, qu'il fallait améliorer cette place. Il y avait eu un concours avec un lauréat, et rien ne s'est passé depuis. A l'époque, ça a fait plouf parce que cette question avait été liée à celle du parking souterrain. Il y a eu un référendum contre le parking, l'aménagement de la place a été balayé... Le lauréat, M. Descombes, avait travaillé avec une artiste, M^{me} Carmen Perrin, qui avait justement amené un projet d'illumination. Entre autres... C'était un système d'éclairage qui suivait le tram. Toujours est-il qu'il y a eu un projet pour aménager cette place. Il ne s'est pas fait pour des raisons qui concernent la circulation et les parkings.

En 2007, il y a eu la motion M-755. La proposition du Conseil administratif, qui la cite, rappelle que la motion M-755 avait été acceptée par le Conseil municipal, demandait la mise en lumière de la place Neuve. Oui, c'est la dernière chose que demande cette motion.

Cette motion demandait principalement de «ressusciter le projet de réaménagement», de «réaliser d'ici à la fin de l'été [...] une première étape», «l'aménagement piétonnier de la place Neuve» et ainsi de suite.

Depuis il ne s'est rien passé non plus, et on nous propose aujourd'hui de dépenser un peu plus d'un million de francs pour éclairer les façades de cette place, sans toutefois l'améliorer. Or, n'importe qui arrivant à la place Neuve, qu'il soit piéton, cycliste, en deux-roues ou en voiture, se rend compte qu'il y a comme un problème. Lorsque vous traversez à pied la place Neuve jusqu'à l'autre bout, vous n'avez pas la moindre idée de par où vous êtes passé. Vous serez incapable de dessiner à quoi ressemble la place que vous venez de traverser.

Ce n'est pas normal qu'une place qui pourrait être une magnifique place soit dans cet état-là. C'est pourquoi c'est extrêmement dommage de voter un million aujourd'hui pour ça. C'est extrêmement dommage... Ce qu'il faut, c'est ressusciter la motion M-755, qui avait voulu ressusciter le projet. Je ne pense pas qu'il faille ressusciter un projet vieux de dix-huit ans, car on a vu ce que ça donnait dernièrement. Par contre, cette place mérite beaucoup mieux qu'un éclairage avec des couleurs pour l'illuminer lorsqu'il y aura des premières au Grand Théâtre.

Cette place mérite d'être traitée comme un des lieux importants de cette ville, quitte à ce que la circulation y passe, ce n'est pas la question. Je pense qu'il faut définir clairement quels sont les besoins de la circulation, comment les résoudre ou pas et voir ce qu'on peut faire, améliorer l'esplanade devant le Grand Théâtre, devant le Conservatoire, devant le Musée Rath, le rapport au parc, etc. Là, on nous propose malheureusement de baisser la lumière, de rendre cela un peu plus agréable pour les yeux.

S'il s'agit de baisser la lumière et de rendre les choses un peu plus agréables pour les yeux, il y a beaucoup d'autres endroits, beaucoup de rues dans la ville

SÉANCE DU 8 MARS 2016 (soir)
Proposition: rénovation de l'éclairage public
et des illuminations de la place Neuve

où on a repéré des améliorations possibles, je vous renvoie au point 19 de notre ordre du jour, la motion M-995, intitulée «Pour se promener en voyant ses pieds». Elle contient une liste de tout ce qu'on pourrait faire, de tout ce qu'on pourrait améliorer.

Aujourd'hui, ce travail n'est sans doute pas vain; il peut être réutilisé dans le cadre d'un projet futur. Il faut cependant avoir autrement plus d'ambition pour Genève que de changer l'éclairage à la place Neuve. Il faut un vrai projet. Ou alors il faut décider qu'on n'a pas les moyens actuellement et laisser cette place en l'état pendant encore cinq ans, dix ans et on verra ce qui se passe. Mais mettre en route un projet à un million de francs pour des lumières, c'est tout de même dommage...

Nous pensons qu'il ne vaut même pas la peine de renvoyer ce projet dans une commission où on va nous montrer de belles images de synthèse, où des gens vont dire: «Oui, c'est joli, il faut quand même le voter.» Ça n'améliorera en rien la place Neuve. Nous vous proposons de refuser de renvoyer cet objet dans une commission. Nous vous proposons par contre de demander au Conseil administratif d'avoir un peu plus d'ambition pour Genève pour une place qui pourrait être magnifique et qu'il revienne ensuite avec une vraie réflexion, puisque cette place a été repérée depuis plus de vingt ans maintenant, qu'il y a eu des concours et qu'on s'est dit que ça n'allait toujours pas.

Cela étant, nous sommes contents de voir cette proposition du Conseil administratif, car c'est l'occasion, en tout cas pour nous, de dire: «OK, allons-y, essayons de faire mieux que ça.» Nous vous conseillons donc de refuser le renvoi de cette proposition en commission de manière qu'on puisse relancer une motion ou demander directement au Conseil administratif de revenir nous soumettre un projet. Au cas où cette proposition irait quand même en commission, nous irions aussi dans ce sens-là. Je pense sérieusement toutefois que Genève mérite mieux que cette proposition-là.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne suis pas loin de rejoindre les propos de M. Gisselbaek. Effectivement, cette place Neuve mérite beaucoup plus que de simples petits travaux de rénovation! Mesdames et Messieurs, dans la mesure où nous parlons de travaux de rénovation de l'éclairage public et que vous allez sûrement renvoyer cette proposition en commission et probablement l'accepter, comme d'autres propositions de M. Pagani relatives à l'amélioration de l'éclairage public, je trouve un peu regrettable que la motion M-1210 que nous avons déposée, intitulée «Pour une Genève «smart»!», que nous vous avons proposé tout à l'heure de renvoyer en urgence en commission, soit renvoyée aux calendes grecques, puisqu'elle se trouve au point 151 de l'ordre du jour.

Proposition: rénovation de l'éclairage public
et des illuminations de la place Neuve

En effet, alors qu'on veut faire aujourd'hui la rénovation de l'éclairage, cette motion-là nous propose justement d'utiliser du mobilier urbain intelligent. Quand on fait des travaux de rénovation aussi importants que ceux-là – on parle quand même de millions de francs – il est urgent de réfléchir au principe de «Smart City» et de l'utiliser. Aujourd'hui, nous sommes en retard par rapport à d'autres grandes villes européennes. Nous pourrions utiliser le matériel urbain dans ce sens. D'ailleurs, si je ne me trompe pas, tous les groupes ont cosigné cette motion... Alors je m'étonne encore qu'on en soit arrivé à refuser l'urgence pour renvoyer en commission, pour avancer sur une motion que vous avez cosignée! Nous sommes en retard par rapport à la plupart des grandes villes européennes et vous vous satisfaites de garder dans l'ordre du jour des motions qui pourraient faire avancer Genève.

Mesdames et Messieurs, nous parlons d'une somme importante – près d'un million de francs – pour rénover l'éclairage public. Nous vous proposons de le faire intelligemment. Renvoyons cela en commission, mais renvoyons aussi les autres objets qui nous permettront de réfléchir à l'avenir et à la façon d'investir notre argent intelligemment en utilisant les moyens à notre disposition et les sociétés qui travaillent avec la Ville de Genève.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous sommes pour notre part très étonnés de la position d'Ensemble à gauche, qui préconise finalement une non-entrée en matière sur le projet du magistrat. Nous sommes d'autant plus étonnés que nous vous rappelons que tout cela fait partie d'un plan lumière accepté pratiquement à l'unanimité de notre Conseil. Je n'ai pas la prétention, pour ma part, de jouer au conseiller administratif ou au technicien. On a vu qu'il y avait pas mal de spécialistes de l'éclairage dans cette salle... Non, moi je pense que, quand on a un projet pareil, on doit bien sûr l'étudier.

Je vous rappelle que le projet a quand même des phases intéressantes, avec des objectifs: «Rééquilibrer les contrastes; atténuer la trop grande prégnance de l'éclairage public, tout en préservant la sécurité; redonner de l'importance aux édifices patrimoniaux; créer une ambiance authentique, agréable et évolutive, et favoriser la lecture des volumes architecturaux ou végétaux.» C'est exactement ce qu'on est en train de faire dans toute notre ville!

Or, tout d'un coup, un parti dit – le parti du magistrat, en plus! – qu'il ne va pas le faire parce que c'est vraiment nul, parce qu'on ne va finalement pas dépenser tout cet argent... Et on critique avant même d'avoir auditionné le magistrat et ses services. Eh bien, non! Nous, Mesdames et Messieurs, nous sommes un parti centriste. Nous essayons de voir comment on peut faire progresser cette société au bénéfice des habitants. Nous préconisons le renvoi en commission, comme le Mouvement citoyens genevois l'a dit tout à l'heure, afin d'étudier cette proposition et d'auditionner les gens qui valent la peine de l'être.

SÉANCE DU 8 MARS 2016 (soir)
Proposition: rénovation de l'éclairage public
et des illuminations de la place Neuve

M. Simon Gaberell (Ve). Je suis aussi un peu surpris de l'intervention de mon collègue Morten Gisselbaek, que j'aime beaucoup par ailleurs. On est tout à fait d'accord pour dire que la place Neuve doit être rénovée, aménagée. Ça fait vingt ans que les projets sont déposés. Il aurait fallu déposer un texte il y a vingt ans pour la réaménager. Aujourd'hui, on a enfin quelque chose qui se passe... Ce n'est peut-être pas un plan global, je le conçois tout à fait et je suis d'accord que cette place manque de convivialité et qu'on a un gros souci au niveau des transports.

Cela étant, pour une fois qu'il s'y passe quelque chose, il faut aller de l'avant. Ce n'est pas aujourd'hui, alors qu'on n'a pas fait de projet sur cette place depuis vingt ans, qu'on n'y a pas réfléchi, qu'il faut bloquer une initiative qui la concerne. Les Verts sont très clairs là-dessus. D'autant que cette initiative vise à économiser l'énergie, à rationaliser un peu nos éclairages. Je vous rappelle qu'un plan lumière que nous avons approuvé a été mis en place. Nous le suivons. Il est très clair que les Verts soutiendront le renvoi en commission de ce projet, afin qu'il puisse y être étudié de manière tout à fait correcte.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mais M. Gisselbaek a raison! Il a raison... On regarde de nouveau cela par le petit bout de la lorgnette, on ne veut pas essayer d'imaginer quelque chose d'un peu plus inventif. Certes, ça fait partie du plan lumière. Mais justement! Il y a déjà des travaux sur la place Neuve. On ne sait pas de quoi il s'agit – j'espère que le magistrat nous le dira. On veut en rajouter une couche et on en rajoutera encore une avec les futurs aménagements ou je ne sais quoi... La technique du saucissonnage, ça suffit! Ça suffit! (*Remarque.*) C'est du porc justement... Parce que dans le cochon, tout est bon! (*Rires.*)

Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, je pense que c'est l'occasion de se poser la question, car vous allez renvoyer cette proposition en commission... Allez, vous allez changer deux ou trois ampoules, modifier un ou deux éclairages et vous la voterez les yeux fermés et sans lumière... Vous voterez la tête dans un sac. Ayez un peu de hauteur! Je pense que ce Conseil municipal est quand même là pour se poser les bonnes questions! Il est là aussi pour être critique. Vous n'êtes pas critiques, vous suivez! Vous êtes des suiveurs finalement... C'est bien dommage, c'est bien dommage. Il faut savoir aussi de temps en temps être un peu pertinent.

Cette place Neuve est moche à mourir. La circulation est une calamité pour tout le monde – celle des piétons, celle des vélos, celle des motos et celle des voitures –, et on ne parle pas des transports publics qui la traversent en long, en large et en travers. Je ne suis pas pour les restrictions de circulation. Cela étant, il y a des choses à repenser. Il faudrait peut-être y réfléchir et arrêter avec ce saucisson-

Proposition: rénovation de l'éclairage public
et des illuminations de la place Neuve

nage. Refusons cette proposition. Il ne sert à rien de la renvoyer en commission, car je vous en fiche mon billet, elle reviendra exactement la même! Vous aurez juste remplacé une ou deux ampoules, puis vous la voterez. Un million de francs, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas 2,75 francs!

Repensons cette problématique d'une manière un peu plus globale. Refusons cette proposition et demandons au Conseil administratif de nous proposer un projet d'une portée un peu plus globale pour cette place *de* Neuve, en ce qui me concerne... Elle le mérite. Comme l'a dit M. Gisselbaek, il y a eu il y a une vingtaine d'années toute la problématique du parking souterrain. C'est bien dommage qu'il n'ait pas été réalisé en ce qui me concerne parce qu'il permettrait, en échange – et c'était un des enjeux de la votation, je vous le rappelle quand même, pour ceux qui n'étaient pas là –, de rendre en grande partie cette place piétonnière. Et c'est cela qui a été refusé. C'est ce que certains milieux ont refusé, sur les bancs de l'Alternative. Alors voyez-vous il faut parfois savoir faire quelques concessions pour obtenir des places piétonnes, comme avec le parking Clé-de-Rive par exemple. Vous n'avez pas su le faire à l'époque. Peut-être qu'il faut remettre l'ouvrage sur le métier. En tout cas, en ce qui nous concerne, nous refuserons cette proposition.

M. Guy Dossan (LR). L'intervention de notre collègue Gisselbaek a fait vaciller un instant la certitude des conseillers municipaux du Parti libéral-radical... Nous renverrons néanmoins ce projet en commission, car nous ne voulons pas l'envoyer comme ça directement à la poubelle sans avoir vu ce qu'il en était. On peut parfaitement le refuser au moment où il sera en commission, selon ce qu'on nous présentera.

Il y a cependant quelque chose qui nous paraît un peu dommage. Nous avons trois des édifices – je ne vais pas dire prestigieux –, disons les plus importants, de notre ville: le Musée Rath, le Conservatoire de musique et le Grand Théâtre, qui va renaître non pas de ses cendres parce que j'aurais cinquante ans de retard, mais tout beau tout neuf dans deux ans. Je pense qu'on ne peut pas laisser ce bâtiment dans une place Neuve qui ne soit pas refaite. C'est vrai que le million est peut-être trop cher. Cela étant, personne n'empêche nos commissaires, si le projet nous coûte moins ou ne nous plaît pas, de faire des coupes et de dire qu'on veut au moins le minimum.

On se gargarise avec notre plan lumière. Sauf que, lorsqu'on regarde les émissions à la télévision, il y a eu un reportage il n'y a pas longtemps et ça a paru aussi dans le journal, on constate qu'on parle beaucoup de ce que font les autres cités – de ce qu'ont parfaitement réussi Lucerne et je ne sais plus quelle autre ville – mais on ne parle jamais du projet de Genève. C'est aussi ce que je trouve un peu

SÉANCE DU 8 MARS 2016 (soir)
Proposition: rénovation de l'éclairage public
et des illuminations de la place Neuve

dommage. Alors je me pose une question. Notre plan lumière n'est-il pas bon? Faut-il envisager des modifications sur ce qui reste à faire dans ce plan? Je pense qu'il faut profiter justement du renvoi de cet objet en commission pour poser les bonnes questions au magistrat.

Et puis, vous me permettez tout de même de trouver cocasse l'intervention d'un membre d'un parti, qui nous dit qu'il faut un projet ambitieux pour Genève, alors que, si on avait suivi ce qu'ils ont fait voter il n'y a pas longtemps, je pense que ce n'est pas un plan lumière qu'il aurait fallu, c'est de remettre les réverbères avec des bougies... Ça irait beaucoup plus avec ce que vous prônez déjà depuis deux mois, Mesdames et Messieurs, et j'en termine là avec la plaisanterie... En ce qui nous concerne, nous renverrons ce projet en commission.

M. Ahmed Jama (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, aujourd'hui je ne peux m'empêcher de faire un parallèle avec cette proposition du Conseil administratif. Aujourd'hui, journée internationale des femmes, j'ai une pensée envers toutes celles qui ont illuminé et illuminent encore notre vie: nos mères, nos épouses, nos sœurs, nos filles et toutes celles qui, de près ou de loin, dans leur combat au quotidien, dans leur amour de tous les jours, dans leur présence comme hélas dans leur absence, sont un phare dans la nuit, une flamme dans nos cœurs, une lumière au bout du chemin. Merci à vous toutes.

Je reviens à un autre type d'éclairage, d'illumination plus terre à terre mais tout aussi essentielle pour notre vie citadine. On parle de la proposition PR-1170. Chers conseillers municipaux, je vous rappelle que ce projet pilote a été retenu dans le cadre du plan lumière. C'est pourquoi le groupe socialiste souhaite renvoyer cette proposition du Conseil administratif en commission. (*Applaudissements.*)

M. Christo Ivanov (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre soutiendra bien évidemment le renvoi en commission. On peut néanmoins regretter, Monsieur le magistrat, qu'il y ait des travaux à la place Neuve, qu'il n'y ait, une fois de plus, pas de concertation entre l'Etat et la Ville de Genève – c'est du moins l'impression qu'on a – et qu'il y a toujours un trou quelque part. On ouvre, on ferme, on rebouche... Ça énerve vraiment toute la population.

Cela dit, rien n'empêchera d'ailleurs les commissaires de faire des recommandations pour améliorer le cas échéant cette proposition du Conseil administratif. L'Union démocratique du centre vous demande d'accepter le renvoi de cette proposition en commission de l'aménagement et de l'environnement.

Proposition: rénovation de l'éclairage public
et des illuminations de la place Neuve

M. Morten Gisselbaek (EàG). J'aimerais juste rebondir sur l'intervention de M. Gaberell. Je crois que j'ai mal été compris. Je crois qu'il ne s'agit pas de ne rien faire. Il s'agit de dire que cela ne suffit absolument pas et que, si nous votons ce million, on peut être sûr qu'il ne va plus rien se passer pendant des années, parce que c'est comme ça que ça fonctionne, et que le jour où on viendra proposer un autre projet, même s'il est marqué dans cette proposition-là qu'il est prévu qu'on puisse quand même faire autre chose, il faudra tout démonter. On aura dépensé un million de francs et on aura perdu des années. Voilà.

Cette place peut devenir, dans un délai relativement raisonnable, un endroit magnifique, sympathique. Cette proposition du Conseil administratif peut être l'occasion – et j'espère que c'est cela qui sortira de la commission – de remettre quelque chose en route à cet endroit. En tout cas, en tant que telle, cette proposition ne va pas améliorer quoi que ce soit. Elle mettra effectivement un peu en lumière les bâtiments. Ils seront mieux éclairés, bien qu'il y ait déjà des lampes sur le Grand Théâtre. Elles font partie de ce que nous avons déjà voté. Les 63 millions de francs que nous avons déjà votés comprennent un éclairage des façades du Grand Théâtre. Il n'y a donc pas besoin de ça pour mettre en valeur le Grand Théâtre. Par contre, il est dommage que cette proposition du Conseil administratif soit collatérale à la rénovation partielle du Grand Théâtre. Il aurait mieux valu qu'on nous présente une proposition collatérale à un aménagement de la place.

Cela pour dire que notre plan lumière avait repéré quatre endroits. Il y a le quai du Seujet, ça a été réalisé, pas de problème... A la place du Bourg-de-Four, c'est lié à des travaux de réaffectation en lien avec le pavage et ainsi de suite, on nous l'a rappelé. Il y a également la promenade du Prieuré-de-Saint-Jean. J'avoue que je ne vais pas tellement dans ce coin-là... Et s'agissant de la place Neuve, cela aurait été l'occasion que cette proposition liée au plan lumière aille de pair avec des travaux d'aménagement, c'est tout. Il ne s'agit pas de dire qu'on ne peut pas améliorer la lumière. Il s'agit de dire que cette place mérite beaucoup mieux que l'état dans lequel elle sera une fois que nous aurons utilisé ce million. Voilà.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je comprends les préoccupations de l'ensemble des intervenants en ce qui concerne la place Neuve. En préambule j'aimerais dire, au niveau des travaux, que nous avons 250 km de rues. Tous les septante ans, nous devons changer tous les tuyaux, car ces rues sont extrêmement sollicitées. A Athenaz, ils peuvent se contenter de garder des tuyaux d'eaux usées durant cent ans. A Genève, nous devons au minimum les changer tous les septante ans. Je vous laisse faire le calcul, c'est 2,5 km de rues que nous devons ouvrir par année. Il n'y a rien d'étonnant, Monsieur le conseiller municipal, à dire que Genève est

SÉANCE DU 8 MARS 2016 (soir)
Proposition: rénovation de l'éclairage public
et des illuminations de la place Neuve

en chantier. Oui, 2,5 km de rues, ça se voit toutes les années, si je ne veux pas et si nous ne voulons pas laisser aux générations futures des réseaux d'eaux usées et d'eau potable dans un état déplorable. Ils sont quand même le service minimum qu'on se doit d'offrir à une population citadine. C'est une première chose.

La deuxième problématique – certains l'ont dit, M. le conseiller municipal Lathion l'a dit – c'est ce plan lumière. Nous l'avons accepté, vous l'avez accepté. Je vous ai proposé un plan lumière pour réduire la consommation d'énergie de manière très importante. Il y avait d'ailleurs aussi le cordon de la rade dans les projets emblématiques.

Nous avons économisé du CO₂ de manière considérable. Nous avons réduit les émissions de CO₂ conformément aux recommandations des normes de l'Agenda 21, par exemple, et d'autres normes internationales. Grâce à ce premier train de mesures, nous avons réduit de 60% la consommation d'énergie électrique de notre réseau public et nous avons doublé le niveau d'éclairage – doublé! Aujourd'hui, dans les rues, il n'existe plus de recoin bizarre, où l'on puisse faire un certain nombre de trafics. Alors ça déplaît à certains, bien évidemment, Monsieur Morten Gisselbaek. (*Rires.*) Je comprends que, sous les portes cochères, on puisse avoir des activités qui soient dignes d'intérêt et de protection, c'est certain. Sauf que la majorité de ce Conseil municipal en a décidé autrement, et je pense que c'est une mesure minimale. Plutôt que de mettre des caméras de télévision – que vous ne souhaitez pas – partout et n'importe comment, je préfère éclairer nos rues deux fois plus.

Dans ce cadre-là, vous l'avez dit aussi, il y a des objets emblématiques qu'il nous a paru important de... de glorifier... Je cherche le terme... (*Remarque.*) De mettre en valeur! C'est le Bourg-de-Four, c'est le quai du Seujet, c'est le cordon de la rade, qui est un cordon exceptionnel. Et c'est la place Neuve, d'autant que, si on la regarde depuis la Treille, on éclaire plus les étoiles que la place elle-même... Tout le monde le reconnaît, l'énergie est gaspillée trois fois plus parce que c'est la Lune qu'on éclaire, comme si elle avait besoin d'être éclairée, plutôt que les passants qui, pour leur part, en ont bien besoin pour essayer de traverser cette place dans de bonnes conditions.

Monsieur Sormanni, il ne faut pas simplement prendre le tram et dire qu'il y a des travaux à la place Neuve! Vous pouvez peut-être aller voir ce qui se passe sur place. Vous pouvez même questionner les ouvriers qui travaillent pour la Ville. Je vous redis ce qui se passe sur place – ce sont d'ailleurs des budgets que vous avez votés. Il s'agit du rehaussement des arrêts de tram afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'entrer plus convenablement dans le tram qu'elles ne le font actuellement. Sept rehaussements de quais de tram ont été effectués grâce à un train de crédits votés par ce parlement, à quoi s'ajoutent les travaux du Grand Théâtre. Le chantier va jusqu'au trottoir, puisqu'il nous faut de la place

Proposition: rénovation de l'éclairage public
et des illuminations de la place Neuve

pour creuser afin d'augmenter la capacité d'accueil du Grand Théâtre. Voilà les travaux qui sont effectués.

Sur le fond, Mesdames et Messieurs, il faut voir aussi les difficultés que nous avons rencontrées pour faire la place Saint-Gervais, la place Longemalle, le square de Chantepoulet ou encore la place du Molard, en ce qui concernait mon collègue Ferrazino. Quand on sait que cette place Neuve est traversée de part en part par passablement de flux de mobilité – je pense à la mobilité douce, aux vélos, aux trams et aux voitures – c'est extrêmement difficile de trouver un compromis. J'entends bien le trouver. Sauf que je fais un pas après l'autre, y compris sur la place Neuve.

On va déjà régler en votation populaire – je l'ai appris comme vous ce soir – la fin, je l'espère, de la saga du réaménagement de la plaine de Plainpalais, puisqu'il y aura un référendum. Faisons les choses pas à pas. Montrons que c'est possible de faire des belles choses qui permettent à la population d'apprécier une qualité de place publique qui corresponde à ses besoins. Après on s'attaquera à la place Neuve, j'en prends l'engagement. Je vous remercie de votre attention. Je vous remercie surtout de renvoyer cette proposition en commission, afin que vous puissiez au moins l'étudier, car je pense que cet argent n'est pas gaspillé.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne pensais pas intervenir après M. Pagani, mais tout de même... Lorsque je l'entends vanter les mérites du cordon lumineux de la rade, je m'étonne un peu, surtout quand on nous annonce 2500 francs d'économies par année – je crois que c'est ce que vous avez dit à peu près. Quand on sait ce que ça nous coûte de changer les ampoules, puisque celles-ci sont bien trop fragiles pour supporter les intempéries importantes que nous avons à Genève, ça m'étonne un peu que vous inventiez tous ces avantages. Cela dit, nous parlons de la place Neuve et de l'éclairage public, alors on ne va pas revenir sur ce cordon de la rade, bien qu'il soit effectivement très joli.

Monsieur Pagani, vous nous avez présenté plusieurs propositions de rénovations de l'éclairage public. Encore une fois, je vous le répète, oui, il faut rénover! Bien sûr qu'il faut qu'on trouve des moyens d'économies, et il est vrai qu'on peut réaliser des économies importantes sur l'éclairage. Mais soyons intelligents et utilisons les possibilités qui nous sont offertes aujourd'hui avec les avancées technologiques et techniques des applications électroniques. La gestion intelligente de l'éclairage public fait aussi partie de Smart City, et je vous invite franchement à étudier ces possibilités et à les inclure dans vos projets.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 60 oui contre 13 non.

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

7. Projet de délibération du 8 mars 2016 de M^{me} et M. Lionel Ricou et Anne Carron: «Evaluons les fonds généraux pour la culture émergente de la Ville de Genève» (PRD-114)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- la réduction de 10%, par rapport au projet de budget 2016, des subventions aux fonds généraux pour la culture émergente, soit le fonds actions culturelles et médiation, le fonds général danse, le fonds général livre et édition, le fonds général musique, le fonds général pluridisciplinaire, le fonds général théâtre, le fonds général publications et manifestations, le fonds manifestations cinéma, le fonds musique et chorale, le fonds musiques classiques et contemporaines, le fonds projets culturels d'agglomération et le fonds soutien aux échanges et tournées;
- que ces fonds ne sont l'objet d'aucune politique claire avec des objectifs précis de la part du magistrat en charge de la culture;
- que l'attribution de ces fonds n'est pas soumise au contrôle du Conseil municipal;
- que le Conseil municipal était disposé à rétablir la subvention initiale prévue pour ces fonds à la condition de la présentation d'un audit de ces derniers;
- que le magistrat en charge de la culture, après avoir annoncé publiquement la réalisation de cet audit à plusieurs reprises, refuse de l'engager;
- que les acteurs culturels ne doivent pas supporter les conséquences du reniement du magistrat en charge de la culture;
- que la Ville de Genève mérite une politique culturelle raisonnable, proportionnée et efficiente,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

¹ Annoncé et motion d'ordonnement, 5331.

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

décide:

Article premier. – Il est ouvert un crédit budgétaire extraordinaire de 700 000 francs. Ce montant, correspondant à la réduction linéaire décidée par le Conseil municipal le 15 décembre 2015 de 10% des subventions aux douze fonds généraux pour la culture émergente, sera affecté proportionnellement à ces fonds.

Art. 2. – La charge prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2016 sur le chapitre 365 des subventions monétaires «Encouragement à la culture».

Art. 4. – La présente délibération entrera en force lorsque le Conseil municipal aura adopté par voie de résolution l'audit des douze fonds généraux pour la culture émergente, à présenter au cours du second semestre 2016.

Préconsultation

M. Lionel Ricou (DC). Comme annoncé lors du débat d'urgence, ce projet de délibération concrétise simplement ce que nous avons annoncé lors du vote du projet de budget 2016, le 15 décembre 2015.

Ce projet de délibération demande que le magistrat évalue un fonds qui existe depuis de nombreuses années, qui est en fait la somme de 12 fonds différents que l'on regroupe sous l'appellation de Fonds pour la culture émergente et qui est doté d'environ 7 millions de francs. Nous versons cette somme sur 12 fonds différents qui concernent la danse, le théâtre, le livre, l'édition, la musique et ainsi de suite – ils figurent dans notre projet de délibération.

Lors du vote du budget le 15 décembre, nous avons déjà demandé au magistrat d'effectuer cette évaluation. Comme nous avons eu une fin de non-recevoir de sa part et de la part du Conseil administratif, nous avons décidé de proposer une réduction de 10% de ces fonds. Nous nous étions engagés alors à rétablir les montants initiaux figurant dans le projet de budget 2016, à voter le rétablissement de cette subvention, si nous recevions un audit, une évaluation de ces fonds le plus vite possible.

Pourquoi avons-nous entamé cette démarche? Nous ne souhaitons pas du tout prétérir les acteurs culturels concernés. Nous souhaitons cependant comprendre et analyser la politique du magistrat. Ce n'est dans le fond pas la politique du

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

seul magistrat Kanaan, c'est également celle de ses prédécesseurs. Or, que pouvons-nous constater? En lisant les comptes annuels, on peut observer que ces 7 millions de francs sont répartis selon le mode dit de l'arrosoir, c'est-à-dire que des dizaines, voire des centaines d'associations bénéficient de montants – qui de 10 000 francs, qui de 5000 francs – pour mener des projets. On n'arrive toutefois pas à identifier une ligne directrice, à lire les objectifs du magistrat en matière de politique culturelle. Nous voulions un audit parce que nous voulions savoir, d'une part, s'il y avait des objectifs, si, d'autre part, cette politique permettait réellement de les atteindre.

Notre démarche portait vraiment sur la politique et les choix culturels du magistrat, et n'avait pas pour but de préteriter les acteurs culturels qui, dans le fond, sont victimes d'une politique absente ou illisible en matière de culture émergente. Il existe d'autres modèles. Neuchâtel, notamment, a récemment adopté un modèle qui consiste à subventionner une sélection de compagnies afin qu'elles mènent des projets dans la durée. Ces dernières peuvent donc bénéficier d'un subventionnement dans la durée et construire des projets culturels. Voilà entre autres, Monsieur le président, ce qui a motivé le Parti démocrate-chrétien à déposer ce projet de délibération.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 38 oui contre 33 non.

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, de quoi parlons-nous? Nous avons l'impression, à entendre le discours du Parti démocrate-chrétien, d'avoir une proposition somme toute assez technocratique, presque indolore et qui voudrait peut-être réparer une bévue, à défaut de trouver un autre terme... En réalité, le 15 décembre 2015, la droite, en compagnie du Parti démocrate-chrétien, a voté une baisse de 10% des fonds généraux de la culture. Cela concerne le théâtre, la danse, le cinéma et bien d'autres secteurs.

En réalité, les arguments de ce soir par rapport à ces fonds généraux consistent à dire: «Nous nous sommes un peu trompés, nous avons voulu aller un peu trop vite, nous avons voulu couper d'abord pour discuter ensuite. On demande toutefois un point de situation pour récupérer un tant soit peu d'honneur en disant qu'on va demander les audits en question.»

A en croire la description de la proposition, on a l'impression d'être dans un système à demi mafieux, où les fonds culturels seraient donnés comme des prébendes, avec un système tout à fait obscur et souterrain, où la procédure serait opaque, la liste des fonds alloués inaccessible et j'en passe, à l'instar des descriptions si sombres d'un processus qui se rapprocherait de Cosa Nostra.

Néanmoins, on a bien compris, Mesdames et Messieurs, si on est un tant soit peu sérieux, que la réalité est bien différente. Dans la partie du budget qui détaille les subventions figure la destination des fonds généraux culturels. Il suffit d'être auditionné en commission pendant le processus budgétaire. Mais bon, on a refusé l'entrée en matière sur le budget... Il était donc difficile de traiter cela en commission, de demander à un magistrat pourquoi il y avait 10 000 francs ici, 20 000 francs là et ainsi de suite. Du coup, effectivement, ça devient bizarrement opaque. C'est pas de chance, c'est une décision qui vient de l'autre côté...

Ensuite, on pourrait dire que c'est important d'avoir une politique d'audit, une politique de discussion, d'évaluation des politiques publiques. Je pense que nous sommes tous d'accord à ce sujet, l'attribution des deniers publics tirée de l'impôt sur les personnes morales et les personnes physiques doit se faire avec diligence. Sur ce point, nous sommes tous d'accord. Mais il existe déjà, notamment auprès des conventionnés, des processus d'évaluation, avant, après, selon un certain nombre de critères. Là encore, à mon avis, l'argument tombe complètement à côté de la plaque.

Par ailleurs, il ne faudrait pas l'oublier, les coupes de ces fonds généraux concernent surtout les acteurs culturels les plus précaires, les compagnies indépendantes, les comédiens, et non les institutions qui, à l'inverse, ont en général une plus grande assiette budgétaire qui leur permet de réagir beaucoup mieux.

Pour conclure, le Parti socialiste ne peut que refuser le chantage de ce soir de la part du Parti démocrate-chrétien car, au fond, la méthode qui nous est proposée est de couper d'abord, de discuter après. Excédés par l'ivresse des coupes budgétaires de décembre, on a l'impression que le Parti démocrate-chrétien se réveille avec une belle gueule de bois. C'est dommage, il faudrait un bon Alka-Seltzer, mais ça n'a pas l'air de fonctionner pour l'instant... En réalité, nous n'avons pas un débat technique ce soir, mais bien un débat de fond, un débat politique, hors des évaluations et des simples audits. Nous parlons d'une vraie politique culturelle, d'une vraie politique pour les citoyennes et les citoyens de la ville. Face à cette attitude et contre cette coupe, c'est toute la gauche qui s'est mobilisée – les Verts, les socialistes, Ensemble à gauche, le mouvement La culture lutte et bien d'autres acteurs. Ils ont récolté des signatures. Il nous en fallait 4000, nous en avons récolté 9500.

Aujourd'hui la réalité, Mesdames et Messieurs, c'est que ce projet et cette question vous ont échappé des mains pour aller dans celles du peuple, et ce peuple se prononcera le 5 juin. Je lui donne rendez-vous le 5 juin pour donner un message extrêmement clair face à la brutalité et à l'absurdité des coupes qui ont été votées. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Rendez-vous est pris pour le 5 juin... Avec plaisir, Monsieur Gurtner. Nous verrons bien ce que la population va décider.

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

Mesdames et Messieurs, cette proposition qui vient effectivement du Parti démocrate-chrétien pour réallouer éventuellement l'argent qui a été coupé lors du budget sur les fonds généraux, nous voulons bien l'étudier, nous voulons bien la renvoyer en commission des finances pour en connaître les tenants et les aboutissants. Si ces fonds généraux ont été coupés en partie, c'est pour réaliser des économies, en effet, mais c'est également parce qu'il y a une certaine opacité dans cette distribution, dans la régularité de ces distributions, dans la décision d'attribution de ces fonds vis-à-vis des dossiers concernés.

Vous parlez de système mafieux. Non, nous parlons de système politique «des petits copains», ce n'est pas tout à fait la même chose. Et cette politique des petits copains, cet arrosoir à subventions, nous n'en voulons pas, nous n'en voulons plus. Nous aimerions savoir où va l'argent que nous donnons à ces associations.

La commission des arts et de la culture s'est déplacée il n'y a pas si longtemps dans l'arcade d'une association dont je ne citerai pas le nom, ce n'est pas très intéressant. (*Remarque.*) Il n'est pas intéressant de donner le nom. C'est le principe qui est plus intéressant. Eh bien, cette association reçoit 135 000 francs par année. Ce n'est pas beaucoup, vous me direz, c'est juste pour payer le salaire d'un membre et demi du personnel! Juste pour un poste et demi... Pourquoi? La commission a posé cette question. Pour en fait accueillir les cinq visiteurs par jour qui se rendent dans cette arcade. C'est juste extraordinaire de gaspiller comme ça l'argent qu'on a! Je ne doute pas une seconde qu'ils font un travail culturel de fond très intéressant. Mais on gaspille des deniers publics d'une manière exponentielle ici! C'est incroyable! Et vous en voulez plus... Il y a encore plein de motions déposées par les rangs de gauche qui traitent de cette question. On veut un centre culturel supplémentaire par-ci, une salle culturelle en plus par-là et ainsi de suite. Alors je veux bien! Mais il faut juste être un peu efficace.

Quand une association fait des travaux artistiques qui sont probablement intéressants ou des recherches artistiques intéressantes, il faut peut-être concentrer les efforts! Il y a sûrement plusieurs autres associations ou fondations d'art qui aimeraient profiter des structures qu'on leur met à disposition, qui aimeraient profiter de ce personnel et demi, qui est là pour gérer une arcade où cinq personnes passent chaque jour... Aucun commerce ne survit avec cinq clients par jour! (*Brouhaha.*) Il y a quelques commerçants parmi nous; vous le savez très bien, si j'ouvre un commerce et que je n'ai que cinq clients dans la journée, mais je meurs! Non, nous on les nourrit, on les gave de pognon pour nous fournir une prétendue culture à laquelle personne ne s'intéresse... Alors soyons efficaces, Mesdames et Messieurs! Concentrons nos efforts! Utilisons les structures, l'argent qu'on leur donne pour concentrer les associations, pour mettre plusieurs associations ensemble. Par contre donner autant d'argent à une association qui est non pas inintéressante mais finalement relativement inefficace, je trouve ça un peu dommage.

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

Nous allons soutenir le renvoi en commission pour étudier ce que vous voulez auditer, puisque, effectivement, demander un audit sans grande précision est un peu vague. Nous aimerions un travail précis sur la destination des fonds pour la culture. Si nous sommes satisfaits par la suite, nous pourrions envisager une augmentation de l'enveloppe budgétaire votée au mois de décembre.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ce projet de délibération proposé par le Parti démocrate-chrétien permet de rappeler quelques éléments essentiels de cette discussion. Mon préopinant vient d'essayer de couper les cheveux en quatre en nous parlant de telle subvention, de telle petite association qui gaspillait son argent, etc. L'enjeu, aujourd'hui, porte sur les coupes budgétaires massives que la majorité de ce parlement a votées en décembre lors de la discussion budgétaire. M. Ricou, qui propose ce projet de délibération, vient banaliser cela aujourd'hui en revenant sur l'engagement pris en décembre pour bien motiver tout simplement le pourquoi de la coupe la plus massive – cette coupe de 10% dans les fonds généraux de la culture – en expliquant qu'on voudrait en savoir plus, qu'on voudrait un audit et qu'on voudrait concentrer ces dépenses et ne pas arroser tout le monde avec des subventions parfois inutiles.

Mais ce n'est pas seulement ça... Entre décembre et maintenant deux référendums ont été lancés. Ils ont abouti. Des milliers et des milliers de citoyennes et de citoyens de la Ville de Genève qui ont été confrontés à ces coupes budgétaires ont signé ces référendums. Il y a eu une mobilisation sans précédent. Elle a permis, d'une part, de comprendre les enjeux de ces coupes dans les prestations sociales, les coupes dans pratiquement toutes les prestations de culture, toute l'offre culturelle que la Ville subventionne, soutient, qu'elle soit petite ou grande. L'étendue de ces coupes est apparue de plus en plus manifeste à un public de plus en plus large.

Ce qui est devenu manifeste, d'autre part, c'est l'absurdité de cette politique, qui annonce – et vous l'avez fait, Messieurs-dames de la droite, dans votre programme de législature – que ces coupes budgétaires ne sont que le hors-d'œuvre de ce qu'on va servir comme démantèlement social et culturel dans cette ville pendant les cinq prochaines années. Ce qu'on nous sert aujourd'hui n'est donc qu'un petit hors-d'œuvre. C'est cela aussi qu'on comprend petit à petit.

Si vous voulez discuter de la pertinence d'une subvention ou d'une allocation, ce n'est pas la manière de faire. Faites-le plutôt dans le processus budgétaire. Il est là pour ça. Vous avez refusé de le faire et préféré venir en décembre dire simplement qu'on couperait partout – là 2,5%, ici 2% et 10% dans les fonds généraux de la culture... Et c'est ça véritablement le scandale.

Vous prenez en otage ces associations, ces institutions culturelles qui constituent une offre fondamentale de la qualité du vivre ensemble à Genève. Vous

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

les prenez en otage et vous leur dites maintenant qu'il faudrait, pour qu'on leur redonne ces fonds généraux, qu'elles se soumettent à l'examen qu'on fait normalement toutes les années lors du processus budgétaire! J'étais frustré en tant que membre de la commission des arts et de la culture de ne pas avoir pu examiner tous ces comptes. Je vous invite à faire le travail comme il se doit, en commission, lors de la discussion budgétaire. C'est comme ça qu'on peut voir ce qu'on peut améliorer, ce qui est inutile, rédhibitoire. Ce n'est pas avec vos coupes budgétaires linéaires qu'on peut le voir.

Ces coupes-là ne servent que votre but final qui est de réduire, dans les cinq ans, de dizaines et de dizaines de millions de francs le budget de cette ville, de pratiquement démanteler ses capacités à mener une politique sociale et culturelle. C'est pour ça que nous nous opposerons en l'état à ce projet de délibération. Nous proposerons pendant l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Supprimer l'article 4.

Si nous sommes favorables au rétablissement des montants destinés aux fonds généraux, nous ne sommes évidemment pas d'accord avec la méthode que vous proposez, qui consiste à prendre en otage cette politique, à soumettre cette dépense à un audit qui lui, en effet, est rédhibitoire, puisqu'on va de toute manière le faire dans le cadre du budget. Dans le cas présent, vous n'avez pas peur de dépenser de l'argent inutilement pour un audit, comme ça, alors que ça va représenter des heures et des heures de commission et afin que des gens puissent auditer toutes ces dépenses! Là, vous ne vous gênez pas, alors que c'est parfaitement prévu dans le processus budgétaire. Vous n'avez qu'à voter l'entrée en matière au mois de septembre lors du budget 2017.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Les Verts se rallient aux arguments qui ont été donnés par nos préopinants. Nous ne pouvons évidemment pas accepter que les artistes soient pris en otage comme ça sous prétexte que le magistrat est opaque dans sa politique culturelle. Car c'est vraiment ce qui est dénoncé: «Notre magistrat délégué à la culture n'est pas transparent, il fait de la politique des petits copains. Il n'y a pas d'efficacité dans l'allocation des fonds et on fait n'importe quoi...»

Nous, ce qu'on entend dans cette demande, c'est qu'on veut savoir si cet argent est bien dépensé. Allez demander aux artistes qui créent avec cet argent s'il est bien dépensé! Car c'est bien les artistes qui sont visés dans ce qui a été fait le 15 décembre 2015. Avec 700 000 francs de moins, c'est eux qui trinquent, c'est l'emploi de ces artistes qui est menacé. Ce sont les salaires, les revenus aussi en

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

termes de retombées économiques, puisque ces artistes vivent à Genève et qu'ils y paient des impôts quoi qu'on en dise... Mais non! On se demande où va l'argent... Eh bien, aux gens à qui on le donne. Bien entendu les artistes partent en vacances avec cet argent, c'est bien connu... Que voulez-vous qu'ils fassent d'autre?

Alors il va falloir épilucher tous les comptes des compagnies. Je rappelle quand même, puisque j'ai siégé pendant des années dans la commission théâtre avant d'être dans ce parlement, qu'il y a des commissions par genre artistique, que ces commissions sont composées de plusieurs personnes qui connaissent le métier. Les comptes arrivent aussi à la commission. La commission se déplace pour suivre le travail des artistes. Les gens qui font partie de ces commissions ne sont pas forcément copains des copains des copains du magistrat. Je pense donc que ces arguments sont tout à fait désagréables à entendre et totalement erronés. Nous ne pourrions pas accepter ce projet de délibération.

D'autre part, j'aimerais rappeler que les comptes 2015 arriveront bientôt en commission, qu'il y aura tout le détail sur le qui reçoit quoi, et le magistrat sera à même de répondre à toutes les questions des commissaires.

Sur le principe, nous sommes contre l'audit, car il va coûter énormément d'argent. Cet argent, la Ville de Genève peut bien s'économiser de le dépenser étant donné l'exigence de ces commissions en matière d'attribution de fonds à des artistes connus des personnes qui doivent statuer sur les demandes.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Chers collègues, nous ne faisons pas le procès de M. Kanaan en déposant ce projet de délibération. (*Rires.*) Monsieur Kanaan, vous avez vous-même été conseiller municipal, je m'en souviens bien. Vous avez certainement dû vous aussi entendre pendant des années toutes les critiques contre les fonds généraux, puisque le fait que ces fonds généraux sont contestés et que le Conseil municipal ne s'y retrouve pas ne date pas d'aujourd'hui... Il est tout à fait naturel que le politique essaie d'avoir des meilleurs éclairages sur le fonctionnement et demande un audit par rapport à cette problématique.

En ce qui concerne le Parti démocrate-chrétien, il ne s'agit pas de chantage, il ne s'agit pas de gueule de bois, comme ça a été dit. Un débat de fond doit avoir lieu sur ce sujet. Lors des attaques du mois de décembre contre notre parti, vous n'avez peut-être pas eu la clairvoyance d'écouter ce que nous disions. Nous n'avons cessé de rappeler que notre position était conditionnée à cet audit. Vous avez beau me regarder d'un air narquois, nous avons bon espoir que M. Kanaan s'y engage. Il nous avait laissé à nous en tout cas cet espoir, et nous pensions que l'audit se faisant rapidement, on pourrait rétablir une situation. Cela n'a pas été le cas. Mais notre position est cohérente. Nous avons dit ce que nous voulions faire et nous faisons ce que nous avons dit.

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

Mon seul regret, c'est que le magistrat ne se soit pas engagé dans cet audit, comme l'a fait sa collègue Esther Alder. Vous vous souvenez de toutes les attaques lancées contre cette irresponsabilité consistant à demander un audit sur les Unités d'action communautaire (UAC). Eh bien, M^{me} Alder a eu l'honnêteté de le faire. Et ce fut exactement dans le sens que nous souhaitions. Elle a tenu compte des critiques, qui lui permettent d'améliorer le système. Dans le cas présent, nous travaillons dans cet esprit, pas pour essayer d'assassiner le magistrat.

En ce qui concerne la manipulation, le chantage, Monsieur Tobias – vous lui direz, Monsieur le président –, je trouve que nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous parce que vous avez très bien su utiliser cet élément-là pour conditionner aussi les artistes et pour faire en sorte de les amener là où on en est aujourd'hui, dans cette espèce de tension qui fait que le politique passe pour ce qu'il n'est pas.

Je vous engage donc à aller dans le sens de notre proposition. Faire de la politique, c'est aussi améliorer les choses, non pas rester sur des positions et revenir dans deux ou trois ans ou l'année prochaine déjà avec une proposition de ce type.

M. Grégoire Carasso (S). Notre préopinant, par ailleurs président de la commission des arts et de la culture, aurait très bien pu conclure en disant que faire de la politique, c'est aussi savoir retourner sa veste. Rien que pour ça, le Parti socialiste salue le retournement du groupe démocrate-chrétien dans cette vaste alliance du 15 décembre, où on nous a expliqué qu'il fallait absolument couper dans la culture et dans le social pour réaliser des économies. J'en veux pour preuve, chers collègues – puisque le Parti démocrate-chrétien a dû concéder un débat sur le voile pour obtenir une majorité pour faire passer cet objet-ci en urgence –, le mutisme de l'Union démocratique du centre et du Parti libéral-radical, qui renverront docilement – ça n'était certainement pas le vœu initial du Parti démocrate-chrétien – cette proposition de délibération en commission. Le Parti socialiste peut très volontiers s'y rallier dès lors que la population sera appelée le moment venu à se prononcer pour ou contre ces coupes dans la culture et dans le social.

Au sein de cette vaste alliance de coupes contre la culture et le social, qui met un peu mal à l'aise les démocrates-chrétiens, leurs militants, les acteurs culturels qui pensaient jusqu'à ce 15 décembre 2015 pouvoir compter sur le prétendu parti du centre, le Mouvement citoyens genevois nous disait, pour sa part, je cite: «On les gave de pognon»... Voilà les alliés du Parti démocrate-chrétien en matière de politique culturelle. Ce sont aussi le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre, qui n'ont pas pris la parole ce soir sur ce projet de délibération, car pour eux, fondamentalement, aussi bien gérée soit-elle dans les faits, la Ville de Genève doit passer par une cure d'amaigrissement. Et alors que nous avions un budget 2016 excédentaire, vous avez réalisé des coupes dans la culture et dans le social à hauteur de 8 millions de francs, Mesdames et Messieurs.

Ce soir, ce retournement de veste tacitement soutenu par les alliés du Parti démocrate-chrétien consiste simplement à essayer de sauver la face. De sauver la face alors que ce qui est mis en cause, la politique culturelle du Conseil administratif en matière de fonds généraux, qui était soutenue jusque-là par le Conseil municipal dans son entier, qu'il s'agisse du livre, de l'édition, de la danse, de la musique, du pluridisciplinaire – je ne vais pas vous citer tous les fonds généraux –, est transparent. En effet, les bénéficiaires figurent en entier sur le site internet public de la Ville de Genève. Les conventions y figurent en entier. Chaque franc dépensé est documenté.

Le président de la commission des arts et de la culture, M. Lathion, qui s'exprimait tout à l'heure, a-t-il déjà, à l'occasion des très nombreux travaux de cette commission sur les comptes de notre commune, posé des questions sur cette prétendue opacité de la politique culturelle en matière d'affectation des fonds généraux? Je vous donne la réponse, ce n'est pas le cas. Y a-t-il eu, durant les dernières décennies, dans le cadre des projets de budget que nous votons – que vous ne votiez pas, année après année –, des questions sur l'utilisation de ces fonds généraux? Non, il n'y en avait pas. Avez-vous débattu de cela à la commission des arts et de la culture? Non! Et pourquoi? Parce que les réponses figurent sur le site internet de la Ville de Genève. Ni plus ni moins.

Donc vouloir dépenser pour un audit afin de vérifier des informations publiques sur lesquelles aucun des élus de la droite élargie ne s'est intéressé jusqu'ici, sauf quand il s'est agi de trouver des coupes linéaires, c'est une mascarade. Le Parti socialiste ne s'y prêtera pas ce soir et il n'est pas près de s'y prêter.

J'ajouterai pour conclure que, si le Parti démocrate-chrétien a réellement réalisé qu'il était parti avec ses collègues du Mouvement citoyens genevois dans une aventure qui lui échappe et qui lui pose problème au fond, notamment pour la politique culturelle, nous l'invitons à accepter l'amendement cosigné par Ensemble à gauche, les socialistes et les Verts afin de supprimer simplement la référence à cette politique du chantage par l'audit, une ligne budgétaire, soit dit en passant, Monsieur le président – la ligne pour les audits et les mandats externes –, que vous avez également amputée de 2%...

La population sera amenée à trancher pour savoir si votre vision d'une ville amaigrie et dans laquelle on coupe dans le social et dans la culture est une vision durable. Ce n'est en tout cas pas la vision du groupe socialiste. Nous vous invitons à accepter notre amendement qui supprime simplement cette ridicule demande d'audit. Cela nous permettra, avant même que le peuple ne se prononce – et le groupe socialiste s'y engagera avec vigueur –, de retrouver les 700 000 francs que vous avez coupés dans ces fonds généraux de la culture. Si finalement cette soirée pouvait se terminer là-dessus, ce serait magnifique. (*Applaudissements.*)

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

M. Stéphane Guex (EàG). Pour répondre au Parti démocrate-chrétien, j'ai composé un petit compliment inspiré de Molière. Comme il s'agit de culture, j'ai pensé que ça nous ferait du bien à tous, vous transmettez, Monsieur le président. Mon Dieu que votre esprit est d'un étage bas, que vous jouez au monde un petit personnage, de vous claquemurer dans le creux marchandage et de n'entrevoir point de plaisir plus touchant que des budgets réduits, des audits menaçants. Ne soyez pas grossiers, ne soyez pas vulgaires. N'utilisez pas les arts pour déclarer la guerre. Vous vous trompez de cible et partez du faux pied. Vous piétez les fleurs pour tuer le jardinier.

Des voix. Oh! (Applaudissements.)

M. Pascal Holenweg (S). Je remercie notre collègue Stéphane Guex de nous avoir invoqué Molière. J'avais l'intention d'invoquer Tartuffe. La chose est faite. La peur du référendum étant le commencement de la sagesse, on s'est félicité tout à l'heure de ce retournement de veste ou de voile du Parti démocrate-chrétien. On ne va tout de même pas s'en tenir là... Je ferai tout d'abord un premier rappel.

Ce que le Parti démocrate-chrétien ou ce que le représentant du Parti démocrate-chrétien appelait tout à l'heure la politique de l'arrosoir, c'est la condition du pluralisme culturel. Chaque fois qu'une autorité politique prétend définir des priorités en matière culturelle, elle finit toujours par définir une politique culturelle officielle, une culture officielle – une culture d'Etat ou une culture de commune.

Le choix a été fait en Ville de Genève il y a très longtemps de répartir les subventions sur un maximum d'acteurs pour qu'un maximum d'expressions culturelles, de domaines culturels, d'institutions culturelles et d'acteurs culturels puissent bénéficier du soutien de la Ville de Genève. C'est un choix délibéré. Il n'a pas été fait par Sami Kanaan, il n'a pas été fait par Patrice Mugny, il a été fait par René Emmenegger, un magistrat démocrate-chrétien.

Si le Parti démocrate-chrétien remet aujourd'hui en cause ce choix, il faudrait pouvoir le faire à partir d'un raisonnement de politique culturelle. Il n'y a là aucun raisonnement de politique culturelle. La seule chose que vous êtes capables de nous dire, de nous demander, c'est un audit. Comme si vous n'étiez pas capables, Mesdames et Messieurs, de projeter vous-mêmes une politique culturelle, comme si vous n'étiez pas capables d'avoir vous-mêmes un projet de politique culturelle. Ayez ce projet, nous pourrions en débattre. Mais ne vous réfugiez pas derrière un audit pour essayer de dire que la politique de l'arrosoir est inacceptable.

Encore une fois, cette politique a été engagée par la Ville de Genève il y a plus de vingt ans lorsqu'un magistrat du Parti démocrate-chrétien a succédé à

une magistrate radicale qui était contestée pour la politique de priorité culturelle qu'elle menait à la faveur presque exclusive des grandes institutions culturelles.

Ce changement-là a amené le pluralisme culturel. Il a amené le pluralisme dans la politique culturelle de la Ville de Genève. La gauche l'a soutenu à l'époque et continue à le soutenir, que les magistrats qui mènent cette politique de pluralisme culturel soient démocrates-chrétiens, comme M. Emmenegger, ou des représentants de l'Alternative comme ses successeurs. Ce que vous appelez l'arrosage, nous l'appelons le soutien au pluralisme culturel.

Deuxièmement, vous proposez de revenir en arrière sur la réduction des fonds généraux. Il faut tout de même rappeler qu'il n'y a pas eu que cette réduction-là lors du débat budgétaire! Vous avez aussi opéré une réduction générale, mécanique et arbitraire sur toutes les subventions culturelles. Faut-il qu'on attende, avant le référendum, que le Parti démocrate-chrétien nous dépose des projets de délibération pour rétablir les subventions à l'Alhambra – et je m'en tiendrai aux coupes budgétaires de plus de 5000 francs –, à Am Stram Gram, à l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR), au Festival Archipel, à l'Association pour la danse contemporaine, aux Ateliers d'ethnomusicologie, à la Fondation pour l'art moderne et contemporain, au Festival de la Bâtie, au Centre d'art contemporain, au Centre de la photographie, aux centres de loisir en général, à la Comédie, par le biais de la coupe visant la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD), au Concours de Genève, à Contrechamps, au Festival tous écrans, à la FAD, à la Fondation romande pour le cinéma, à la Fondation de Saint-Gervais Genève, au Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), à l'Orangerie-Théâtre, à l'Orchestre de chambre de Genève, à l'Orchestre de la Suisse romande, à la Parfumerie, à Post Tenebras Rock, à la R'vue genevoise – ce qui ne vous empêche pas d'aller à la première en espérant bien que vous y serez cités... –, au Théâtre du Grütli, au Théâtre du Loup, au Théâtre Pitoëff et aux Unions chrétiennes?

Toutes ces subventions ont été réduites sans aucune explication, sans aucun discours de politique culturelle ni aucune proposition alternative, simplement pour le plaisir de réduire les subventions. Vous ne l'avez pas seulement fait dans le domaine de la culture. Vous l'avez également fait dans le domaine de la politique sociale, et c'est encore plus représentatif, y compris d'un point de vue démocrate-chrétien.

Nous attendons donc avec impatience que le Parti démocrate-chrétien nous propose de rétablir les subventions qu'il a contribué à couper à l'Armée du Salut, au Bateau Genève, au Caré, à Caritas, à Carrefour-Rue, aux colonies de vacances catholiques, aux colonies de vacances protestantes, aux colonies de vacances laïques, à Partage, à Trajet, au Vestiaire social, etc. (*Brouhaha.*)

Vous avez coupé dans des dizaines de subventions sociales et culturelles sans aucun discours politique, sans aucun discours social, sans aucun projet politique,

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

avec pour seule ambition de montrer que vous pouvez être majoritaires. Et encore, vous ne le pouvez qu'en vous alliant avec des gens dont vous avez passé les mois précédents à dire que vous ne ferez jamais alliance avec eux.

Vous essayez maintenant de revenir en arrière parce que vous sentez bien que, si en juin nous faisons notre travail de mobilisation, les coupes que vous avez opérées en décembre seront rejetées par la population. La solution que nous vous proposons est la suivante: plutôt que de multiplier les projets de délibération visant à revenir sur les coupes que vous avez vous-mêmes votées, nous proposons au Parti démocrate-chrétien de s'associer à l'Alternative, d'appeler à refuser les coupes budgétaires opérées en décembre et de constituer avec l'Alternative une majorité contre les décisions qu'il a contribué à faire prendre par ce Conseil municipal.

Ces décisions sont absurdes. Elles sont apolitiques, antipolitiques, beaucoup plus encore qu'antisociales et anticulturelles. Vous avez coupé dans des subventions sans savoir pourquoi. Vous avez coupé dans des fonds généraux sans savoir pourquoi. Vous nous expliquez maintenant que c'est parce que vous ne savez pas à quoi ils servent. Il vous suffit de lire les comptes.

Vous ne pouvez pas préjuger de l'affectation des fonds généraux puisque, par définition, ce sont des soutiens culturels ponctuels. Vous pouvez préjuger de l'affectation des subventions, en particulier quand elles font l'objet de conventions de subventionnement. Par définition, les fonds généraux ne font pas l'objet d'une planification. Ils ne servent pas à ça. Le jour où les fonds généraux feront l'objet d'une planification et de choix en termes de priorité culturelle, ce ne seront plus des fonds généraux, ce seront des subventions et nous aurons un débat sur les subventions.

D'ici là, nous ne pouvons que vous inviter à retrouver un minimum de cohérence ainsi que les motivations qui avaient amené un conseiller administratif démocrate-chrétien à rompre avec la politique que vous nous proposez maintenant de mener, à savoir de sélectionner les bénéficiaires des soutiens financiers de la Ville de Genève et de rompre, par conséquent, avec un choix qui a été fait délibérément et qui avait été massivement soutenu à la fois par le Conseil municipal et par la population. C'est le choix du pluralisme culturel, du pluralisme des acteurs, du pluralisme des expressions et des institutions. Ce choix-là, nous n'y renonçons pas. Nous vous proposons de vous associer à notre référendum. Notre référendum est le moyen de maintenir ce choix dans le domaine culturel et dans le domaine social. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormani (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quelle diatribe, vous transmettez, Monsieur le président. Je suis impressionné! Pauvre Parti démocrate-chrétien... Enfin, bon, ils sont de taille à supporter ce genre de critique. On se demande qui est le tartuffe...

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

Moi je me pose quand même une question, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Vous nous faites un panégyrique incroyable. Les gens vont mourir parce qu'ils ont une diminution de 2%... Je mets de côté les 10% des fonds généraux, j'y reviendrai tout à l'heure. 2% de diminution des subventions. 2%! Je vous laisse calculer... (*Exclamation.*) Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur le conseiller municipal.

Je crois que c'est vraiment se moquer du monde que de dire que, parce que les prestations ont été rabotées – pas coupées, légèrement rabotées avec un rabot usé dont la lame est cassée – ils ne vont plus pouvoir travailler. Vous avez juste oublié de dire que ces subventions n'ont pas arrêté d'augmenter par à-coups, et depuis longtemps, mais on va juste parler des vingt dernières années. A des moments elles ont augmenté plus fort, maintenant c'est plus difficile, on ne peut plus les augmenter. La prestation culturelle s'est élargie. Nous avons fait un petit ralentissement et vous venez nous dire que plus rien ne peut fonctionner! Nous avons enlevé 2,5% dans les groupes de comptes 31, qui ont augmenté de dizaines et de dizaines de millions de francs depuis 2007, même avant, mais on ne va parler que de la période depuis 2007.

Je crois qu'à un moment il faut aussi savoir raison garder. On vient nous dire que ce n'était pas nécessaire, que nous avons coupé juste pour le plaisir et sans savoir pourquoi. Non, nous n'avons pas coupé juste pour le plaisir de couper. Nous avons coupé parce que c'est nécessaire. On nous dit que le budget était excédentaire. Je suis étonné parce que M. Carasso sait compter, d'habitude. Là, je crois qu'il ne sait pas compter... Justement! Ce budget n'était pas excédentaire, Monsieur Carasso – vous transmettez, Monsieur le président. Il était faussement excédentaire.

On vient nous dire qu'il y a un budget excédentaire de 7 millions de francs. Vous savez très bien que ce n'est pas vrai. Je rappelle qu'il était excédentaire de 7 millions tout simplement parce que le Conseil administratif a inscrit une recette de 7 millions, une recette censée venir des Services industriels de Genève – 7 millions en plus de ce qui est déjà touché. Or, ce n'est pas encore voté et ils ne le seront pas tout simplement – c'est ça le comble! – parce que l'Alternative, la gauche du Grand Conseil s'oppose à ce transfert et à cette recette... La gauche, le Parti socialiste, le député M. Alberto Velasco. Je crois qu'il est membre du Parti socialiste. Eh bien, il s'y oppose et il a fait une majorité. Ce ne sera pas voté. Ces 7 millions vont passer à la trappe. Le budget n'est donc pas excédentaire, il est juste à l'équilibre.

Alors nous avons raison. Nous avons raison de vouloir faire des économies, car on doit faire des économies. On doit assurer l'avenir de la Ville de Genève, on doit assurer les investissements, qui sont importants et qui sont nécessaires parce qu'on entretient mal notre patrimoine depuis des années. Je crois que c'est une nécessité avec tout ce qui nous attend, vous le savez bien, Monsieur Carasso – vous transmettez, Monsieur le président. (*Brouhaha.*)

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

On a la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Qu'on soit pour ou contre, on sera contraint de faire quelque chose. Ce sera des pertes importantes pour la Ville de Genève. Vous savez qu'il y a une épée de Damoclès sur la taxe professionnelle. En ce qui me concerne, je suis contre cette suppression, mais je ne fais pas la République à moi tout seul. Heureusement d'ailleurs, probablement... Eh bien, si ces 120 millions de francs disparaissent, vous ferez quoi? Sans compter la RIE III, sans compter la taxation sur le lieu de domicile, qui fera perdre des dizaines de millions à la Ville de Genève, j'en passe et des meilleures. Sans compter la crise économique, qui ralentit les recettes de la Ville de Genève.

Non, ça, vous ne voulez pas le voir. Vous ne voulez pas le voir et nous vous le disons depuis l'arrivée du Mouvement citoyens genevois ici en 2011. Nous vous disons de faire attention, de ralentir la machine. Nous ne vous demandons pas de couper, on vous demande d'arrêter d'augmenter. Vous n'avez absolument rien écouté. Le gouvernement majoritaire n'a pas écouté, votre majorité de l'an passé avant les élections non plus. Vous avez continué d'augmenter les charges, le personnel, les subventions, d'augmenter les subventions sociales aussi. Il arrive un moment donné où ça doit s'arrêter! Au mois de décembre, ça s'est arrêté, et nous avons raison!

M. Souheil Sayegh (DC). Chers collègues, je n'avais pas vraiment prévu de reprendre la parole, mais j'ai l'impression de revivre le débat du 15 décembre, aussi, je voulais qu'on remette un peu l'église au milieu du village par rapport au Parti démocrate-chrétien... (*Exclamations.*) Pardon, le lieu de culte, de confession au milieu de la ville – excusez-moi chers téléspectateurs et chers collègues...

Le Parti démocrate-chrétien ne retourne pas sa veste, le Parti démocrate-chrétien ne se réveille pas avec la gueule de bois. Nous avons toujours tenu cette politique et nous l'avons rappelé le 15 décembre. Le 15 décembre, nous avons eu un vote que je qualifierais de responsable et de citoyen (*exclamations*), à savoir, si vous me permettez, d'assortir la coupe de 10% d'un audit, d'une discussion responsable et citoyenne sur ces fonds généraux et sur l'approvisionnement des cultures alternatives.

Nous étions là pour décider si, entre l'association X et l'association Y, l'association X méritait peut-être de toucher moins parce que l'association Y méritait peut-être de toucher plus. Aujourd'hui, cette réponse, nous ne l'avons pas, d'après ce que je comprends ici.

Pour reprendre un peu l'aspect théâtral et une parole de M. Guex, on a l'impression de vivre «il est gentil M. Pignon, il est méchant M. Brochon». Les Messieurs Brochon, ce serait la droite, nous qui sommes tous méchants ici.

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

Une voix. C'est vrai.

M. Souheil Sayegh. C'est vrai... Mais non, ce n'est pas vrai parce que le Parti démocrate-chrétien, fidèle à sa ligne de conduite, fidèle aux personnes qui nous ont élus, l'a toujours répété – nous l'avons martelé durant ce dernier trimestre –, nous serions prêts à revenir sur cette coupe de 10% si nous avions une discussion sur la répartition de ces fonds généraux, assorti d'un audit. Cela, peut-être que vous ne l'avez pas entendu, mais ça a été dit et redit.

Nous ne retournons pas notre veste, nous ne nous réveillons pas avec la gueule de bois. Nous disons ce que nous avons demandé et ce que nous voulions. Arrêtons de taper sur le Parti démocrate-chrétien. C'est pour ça que nous revenons aujourd'hui avec cette proposition. Nous n'avons pas peur des deux référendums du mois de juin. Ce n'est pas ça qui fait peur. Les citoyens aujourd'hui ont effectivement une sensibilité pour la culture. Le Parti démocrate-chrétien l'a également, il ne faut pas se leurrer. Nous avons une sensibilité pour la culture, et la droite que vous appelez élargie l'a également. Nous avons simplement assorti cette diminution de coupe d'une sensibilité citoyenne – c'est la seule chose qu'il faut voir ici – qui n'est pas émotive, alors que vous avez l'intention de la prendre à votre actif.

Nous souhaitons renvoyer ce projet à la commission des finances pour qu'il y soit discuté. Pourquoi pas? Ce serait là aussi une décision citoyenne et responsable. Je m'arrêterai là. Je vous remercie de m'avoir écouté. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M. Simon Gaberell, puis il y aura M. Tobias Schnebli et on finira avec M. Adrien Genecand.

M. Simon Gaberell (Ve). Heureusement, le ridicule ne tue pas. Heureusement parce qu'il y aurait de quoi se retourner dans sa tombe... J'avoue que je ne comprends plus très bien ce qui se passe. Ce projet de délibération du Parti démocrate-chrétien veut revenir sur cette coupe – j'en parlerai juste après – mais ses alliés du Mouvement citoyens genevois disent qu'il faut couper encore plus, que 2%, ce n'est absolument rien, que 10% contre les artistes, ce n'est absolument rien, tout cela au mépris des artistes et des acteurs culturels qui travaillent au quotidien et pour qui – oui, Monsieur Sormanni, vous l'avez dit – 2% n'est pas rien.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mais non!

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

M. Simon Gaberell. Eh oui... Enfin, bon, c'est la cacophonie, mais ce n'est pas grave... Je vais revenir à cette proposition de délibération du Parti démocrate-chrétien.

C'est peut-être dû à ma relative jeunesse dans ce Conseil municipal, mais j'avoue ne pas comprendre la cohérence. Si on fait une chronologie, il me semble que le Parti démocrate-chrétien a fait partie des bancs de la droite qui, il n'y a même pas un an, ont refusé l'entrée en matière sur ce budget, qui ont donc refusé de discuter de l'octroi de ces fonds. Dont acte, c'est très bien.

En décembre, le Parti démocrate-chrétien, toujours avec ses alliés de la droite, a décidé cette fois de couper non pas en choisissant des politiques publiques ciblées mais en coupant à l'aveugle, sans aucune vision politique. On a coupé 2% d'un côté et 10% sur la culture de l'autre, au mépris de l'engagement dont il ne cesse de se réclamer en faveur des artistes et de la scène culturelle genevoise.

Le troisième acte de cette pièce, c'est aujourd'hui. «Non, non, non, en fait, on aimerait faire un audit pour discuter de l'octroi de ces fonds.» Alors attendez! Là je ne comprends plus. (*Brouhaha.*) En plus M. Lathion me parle sur ma gauche, je comprends encore moins... D'abord, on n'en discute pas. Après on coupe, qui plus est de manière linéaire, puis on revient parce qu'on aimerait finalement en discuter en faisant un audit... Ecoutez, je ne vois aucune cohérence là-dedans, je suis désolé. C'est plutôt de l'incohérence totale. (*Remarque.*) Pour moi, c'est simple, c'est parce que la culture se mobilise.

Aujourd'hui, les artistes, les acteurs culturels sont mobilisés dans leur globalité, du Grand Théâtre à l'Usine en passant par le Théâtre du Galpon, la danse... Tous les acteurs sont là, tous les acteurs sont présents. La culture lutte, la culture est mobilisée et la culture ira au référendum et fera valoir ses droits. De cela malheureusement le Parti démocrate-chrétien a peut-être un peu peur. Parce que le Parti démocrate-chrétien a peut-être beaucoup d'appuis dans la culture. Eh oui... Beaucoup d'appuis déçus, à l'heure actuelle, de la position du Parti démocrate-chrétien sur les enjeux culturels.

Alors le Parti démocrate-chrétien souhaiterait revenir en arrière. Eh bien, je suis désolé de vous le dire, c'est un peu tard. Il fallait peut-être revoir la chronologie des événements. Il fallait réfléchir en amont avant de refuser l'entrée en matière, avant de couper à l'aveugle et de revenir demander un audit.

D'autre part, je tiens quand même à le dire, notre respecté président de la commission des arts et de la culture, M. Jean-Charles Lathion, qui est membre du Parti démocrate-chrétien, a eu l'occasion en commission de discuter de ces fonds et de l'octroi de ces subventions. Je tiens à dire que nous en avons discuté. Je ne sais pas si vous étiez à la commission des arts et de la culture à ce moment-là, mais nous en avons discuté. Nous avons eu l'occasion, lors de l'audition de M. Sami Kanaan,

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

de M^{me} Carine Bachmann et également, si je ne me trompe pas, de M^{me} Virginie Keller de discuter des subventions, de poser toutes les questions que nous souhaitions. Nous avons pu poser nos questions. Nous avons demandé comment ces subventions étaient octroyées. Nous avons eu des réponses. Alors, ne venez pas nous dire qu'il n'y a pas eu de débat et venir dire après avoir coupé que vous aimeriez un audit. Je veux dire que vous aviez votre président, il était membre de la commission des arts et de la culture; vous aviez le magistrat, qui était juste en face, et vous aviez l'occasion de poser toutes les questions que vous vouliez. Maintenant, de peur de voir le référendum prendre le dessus, de peur de voir les acteurs culturels, qui sont mobilisés, lutter ensemble contre ces coupes, vous demandez un audit et vous revenez sur vos paroles. Je trouve cela d'une incohérence totale. Je trouve cela un peu désolant, je suis désolé de le dire. (*Applaudissements.*)

Le président. Monsieur Sormanni, le bureau a décidé que vous n'avez pas été mis en cause... Je donne la parole à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. J'aimerais préciser encore deux ou trois choses. Vous transmettez, Monsieur le président, à M. Sormanni quelle est mon interprétation quand il dit que 2%, ce n'est pas très grave – il me semble que c'est ce qu'il a dit. Eh bien, une réduction de 2% de la subvention à l'Orchestre de la Suisse romande, c'est 200 000 francs en moins. Essayez d'expliquer aux membres, à ceux qui en profitent, qui sont les usagers de cette culture que 200 000 francs en moins n'est pas grand-chose pour un orchestre comme celui-là. C'est peut-être le salaire de deux musiciens. Voilà, ils disparaîtront l'année prochaine grâce à ces coupes aveugles, vraiment inacceptables. C'est une chose.

Par ailleurs, Messieurs et Mesdames de la droite, peut-être que vous n'aimez pas assumer votre programme budgétaire, les coupes budgétaires que vous avez annoncées. Vous avez dit que ce serait 10 millions cette année, 20 millions l'année prochaine pour arriver à 50 millions dans quatre ou cinq ans. Ma foi, la répartition des charges étant ce qu'elle est à Genève, c'est la Ville de Genève qui assume l'essentiel de la politique culturelle de ce canton. Vous avez voulu couper drastiquement en escamotant tout le débat qui doit avoir lieu sur les recettes, sur les réformes fiscales. Mais ce n'est pas ce soir, avec cette espèce d'ersatz de débat budgétaire, qu'on s'attaque sérieusement à ces questions!

Il faut s'y attaquer sérieusement, mais cette politique du chantage dosé, je dirais comme ça, n'est pas non plus la façon de le faire, avec 10% de réduction dans les fonds généraux, 2% dans les subventions à la culture et ainsi de suite. Et aujourd'hui vous faites un chantage en demandant un audit qui coûtera peut-être

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

un quart de ce que vous entendez économiser... – rien que pour l’audit – et cela, pour le substituer au débat budgétaire. Pourquoi ne l’avez-vous pas voulu? Parce que votre intention était claire depuis le début de la législature. Maintenant qu’on a une majorité dans ce Conseil municipal, on veut montrer qui commande et, pour le montrer, on va couper dans le budget coûte que coûte, de manière linéaire, de manière aveugle. Aujourd’hui, il faut assumer.

Votez notre amendement. Nous proposons de rétablir purement et simplement ces 700 000 francs dans les fonds généraux. C’est un moindre mal par rapport à ce que vous avez fait le 15 décembre, mais ce sera toujours ça de gagné. Cela étant, s’il vous plaît, ne le liez pas à cette espèce d’enfumage, d’ersatz de débat budgétaire qui n’en est pas un. C’est simplement la prise en otage d’une grande partie des acteurs culturels de la ville et même du canton.

M. Adrien Genecand (LR). Je reviens sur la fabuleuse intervention de M. Schnebli, qui se découvre tout d’un coup une âme d’économiste. Monsieur Schnebli – vous lui transmettez, Monsieur le président –, quand on refuse entre deux votations successives – que ce soit sur Naxoo ou sur le Musée d’art et d’histoire, que vous avez gagnées – plus de 100 millions de francs d’argent privé qui aurait pu être affecté à un tas de choses publiques, à des artistes, à tout ce qu’il est possible à peu près d’imaginer, quand on refuse 100 millions de redistribution, on ne vient pas pleurer après en expliquant qu’on a une espèce de souci puissant de l’économie et de la redistribution. Quand on crame purement et simplement de l’argent qu’on aurait pu redistribuer, on ne vient pas faire semblant que les finances nous intéressent et qu’on peut mieux dépenser l’argent.

Cela dit, ce que demande le Parti démocrate-chrétien est très simple. La seule différence entre le Parti démocrate-chrétien et une partie de la droite tient probablement au fait que le Parti démocrate-chrétien croit encore qu’il y a peut-être une raison de réévaluer une somme qui, je vous le rappelle, s’élève, quand on regarde la dépense par habitant en matière culturelle, à 10 francs à New York, 10 francs à Londres, 60 francs à Paris et plus de 1500 francs à Genève. (*Remarque.*) Et une autre partie de la droite dit que l’imputation de 2% de coupes équivaut exactement à la baisse de l’indice des prix à la consommation. Pour l’immense majorité des ménages dans cette ville, je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs, il s’agit, depuis 2015, de la déflation pratiquée sur les prix qui affecte tout un chacun. Eh bien, ce n’est pas trop grave.

Le Parti démocrate-chrétien, avec raison, a toujours annoncé qu’il aimerait un audit. Il ne comprend pas comment ça fonctionne, il a quelques doutes là-dessus. Je vous rappelle que le magistrat est de vos bancs, qu’il aurait pu le faire depuis un moment et qu’il ne l’a pas fait. Comme il ne l’a pas fait, les démocrates-chrétiens demandent qu’on leur prouve que cet argent est bien dépensé.

Le magistrat en charge aurait pu le faire depuis un petit moment. Il ne l'a pas fait. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Je vous le redis. Vous pouvez faire les comparaisons que vous voulez, expliquer qu'à New York, à Londres et à Paris il y a plus d'habitants... Certes, regardons la dépense par habitant et comparons même à Lausanne ou à Zurich. Zurich a quasiment 1,5% de plus d'habitants, disons, fois 1,5... On est en gros à quasiment 400 000 habitants. On est un peu en dessous de 200 000... Et ils n'ont que 350 francs par habitant. On est à plus de 1500 francs à Genève, c'est aussi simple que ça! (*Remarque.*) Non, je renvoie ceux que cela intéresse à l'étude d'Avenir Suisse sur ces questions.

Oui, la Ville de Genève assume une part plus importante au niveau culturel. Mais même quand on tient compte des dépenses cantonales – et c'est valable à tous les échelons de l'Etat – le Canton de Genève dépense 30% de plus quel que soit le domaine d'activité considéré. Et ce n'est pas une question de bassin de population, à moins qu'on estime que l'on doit tenir compte d'une partie de la France. Peut-être. Mais je vous rappelle que, quand on tient compte d'un bassin plus large, on tient aussi compte de ses recettes et que la France, par exemple, a probablement aussi des dépenses culturelles.

Quoi qu'il en soit, cette dépense est juste, sauf que, quand on fait quelques comparaisons, elle est cruelle pour Genève dans son utilisation. Nous ne sommes pas en train de dire qu'on doit s'aligner sur les dépenses par habitant de Zurich, de Lausanne, de Londres, de Paris, de Berlin, de Francfort ni d'aucune des villes européennes. Nous disons juste que nous aimerions quelques explications sur la manière dont cet argent est dépensé. Dans le doute, l'indexation à la baisse du coût de la vie pour tous les citoyens de cette ville est parfaitement acceptable. (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. On croirait vivre un peu un remake du débat budgétaire de décembre, avec toutefois une certaine évolution qui n'est pas rassurante sur tous les plans. C'est aussi une des prémices de la campagne de votations, puisque, que vous le vouliez ou non, le 5 juin, le peuple tranchera.

On pourrait dire en théorie, surtout que ce projet de délibération émane du Parti démocrate-chrétien, que péché avoué est à moitié pardonné, que c'est une forme de confession à l'échelle d'un Conseil municipal. Je crains cependant qu'un Ave Maria ou un Notre Père ne suffise pas.

On est tous le nez dans le guidon, on a des urgences, plein de choses, alors j'aimerais rappeler un peu la chronologie des événements du processus budgétaire qui a abouti au vote du budget 2016. Vous avez refusé l'entrée en matière en septembre. C'est un choix politique de la majorité, cela vous appartient,

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

Mesdames et Messieurs. Du coup, vous avez supprimé tout le travail en commission. Ensuite il y a eu le saccage à la tronçonneuse lors du débat en séance plénière à la mi-décembre. On peut le vérifier dans le *Mémorial*, et je le dis à l'attention du Parti démocrate-chrétien en particulier. Jusqu'à la fin du troisième débat, le Parti démocrate-chrétien était aligné couvert sur le discours dominant de la droite élargie consistant à viser des économies. C'est un choix politique, légitime en soi. Ce n'est pas le mien ni celui du Conseil administratif. Cette position a été réaffirmée aujourd'hui par le Mouvement citoyens genevois et par le Parti libéral-radical.

Ce n'est qu'à la toute fin – à la toute fin! – que le Parti démocrate-chrétien a commencé à réaliser que la coupe de 10% était quand même d'une vraie violence. C'est lorsque j'ai rappelé que cela prêterait 2000 emplois à temps partiel, que c'était une coupe immédiate et sèche pour les artistes qui commençaient leur travail dès janvier, que ce soit des festivals ou des artistes indépendants, que vous avez tout à coup commencé à vous rendre compte que ça faisait mal et que vous avez inversé le discours, que vous avez dit que vous voteriez les 90% à ce moment-là et que vous voteriez peut-être les 10% s'il y avait un audit. Mais vous n'avez pas formulé de conditions formelles. Vous n'avez pas déposé de projet de délibération à ce moment-là.

Vous le faites aujourd'hui, deux mois plus tard, maintenant qu'il y a évidemment une mobilisation qui vous a peut-être surpris, avec 9500 signatures dont une bonne partie émane du réseau des acteurs culturels. Cela ne veut pas dire qu'on peut préjuger du résultat du 5 juin. Cependant vous avez d'abord joué un western, d'un très mauvais scénario d'ailleurs, en dégainant d'abord et en discutant ensuite. Vous avez voulu couper avant de vous former une opinion réelle sur ces fonds généraux. Ensuite vous demandez un audit. Sauf que, entre-temps, le peuple va décider. Je n'ai aucun problème à avoir un audit sur quelque pan d'activité que ce soit de mon département. Il peut bien sûr y avoir des éléments critiques, ça fait partie du jeu. Mais on se forme une opinion et on prend des décisions ensuite. Vous avez d'abord pris une décision et prétendez maintenant vouloir vous former une opinion. C'est trop tard pour l'instant, Mesdames et Messieurs. Il y a une campagne de votations. Vous avez créé la situation qui fait que le peuple va voter. Eh bien, le peuple va voter, et on verra bien comment il se positionne.

Aujourd'hui, vous essayez de vous dédouaner. Je rappelle qu'il y a eu 10% de coupes sur les fonds généraux, 2% sur les autres subventionnés et 2,5% sur les lignes de comptes 31. On vous avait pourtant rappelé que le Conseil administratif avait déjà coupé 3 à 4% sur ces lignes-là. On peut évidemment dire à chaque fois que ce n'est pas grand-chose. Mais ça s'ajoute, et il y a à chaque fois des conséquences concrètes, je le vois par exemple sur la prochaine Fête de la musique, un des événements les plus populaires de l'année.

Alors revenons à ces fonds généraux, Mesdames et Messieurs. C'est impressionnant, visiblement on fait quand même quelque chose de faux, il faut toujours avoir le sens de l'autocritique... Je pense qu'il n'y a pas plus grande transparence, du début à la fin du processus, que sur ces fonds généraux. Le règlement sur les subventions est connu, les procédures d'attribution sont connues, les commissions de préavis sont connues, les conventions de subventionnement sont connues, les évaluations sont connues et tout est en ligne. Vous avez tout dans les comptes. Donnez-moi un exemple de question que vous m'auriez posée en commission, soit pour le traitement du budget soit pour les comptes, à laquelle je n'aurais pas répondu. Je n'ai aucun souvenir de questions sur ces fonds généraux depuis que je suis en fonction. Aucune!

Tout est en ligne, tout est accessible. Cela ne veut pas dire que vous deviez être d'accord avec les choix qui sont faits! Vous pouvez contester les choix. Alors vous assumez et vous dites dans quel sens vous voulez que les choix se fassent. En attendant, concrètement, vous avez pris en otage l'ensemble des artistes qui dépendent de ces fonds généraux, des festivals de cinéma, des compagnies de danse, des compagnies de théâtre comme la compagnie Confiture aux fanfares et aux chorales, les Aubes musicales... Je ne vais pas vous faire toute la liste, elle serait trop longue, mais c'est une réalité de terrain.

Effectivement, on peut contester cette manière de faire de la politique culturelle à Genève, c'est un débat politique légitime. Vous pouvez la remettre en question. Il se trouve qu'à Genève on a fait un choix il y a de nombreuses années – c'était bien avant mon arrivée à la tête du département. On a choisi la diversité et le pluralisme. Ça peut se discuter, mais c'est lié à l'histoire de Genève. C'est lié à notre diversité culturelle, à la mosaïque dont on est tellement fier. On est très fier du côté Genève internationale. On est très fier d'avoir un flux migratoire de 10% par année, Mesdames et Messieurs. Comment pouvez-vous réfléchir à l'intégration des personnes dans cette ville sans penser aussi aux prestations culturelles et sportives?

Tout est transparent sur ces comptes. Vous pouvez certes critiquer les choix mais vous ne pouvez pas parler de copinage, d'opacité, car il n'y a pas de département plus transparent que le mien. On en finirait par regretter de faire tout ce travail, car il n'est visiblement pas écouté.

On refera la liste. Cela étant, je pense que les conseillers municipaux ne font pas leur travail. Contrairement au Grand Conseil, où les subventions de moins de 200 000 francs font l'objet de projets de loi, au sens de ce que prévoit la fameuse loi sur les indemnités et les aides financières, la LIAF, nous n'avons pas ce système de projets de loi au Conseil municipal. Tout passe par le budget. Vous pouvez poser toutes les questions, vous pouvez biffer des lignes, vous pouvez réattribuer des montants, si vraiment vous vous sentez de le faire. Je n'ai pas un exemple récent dans ce domaine à part quelques éléments relativement anecdotiques.

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

Après, on a parlé d'efficacité des artistes. Mesdames et Messieurs, je ne partage évidemment pas l'opinion de M. Spuhler. Je pense qu'octroyer 135 000 francs à des artistes est beaucoup plus rentable pour notre société que d'investir des millions de francs pour des prisons, et j'assume ce que je dis. A la longue, c'est nettement plus constructif pour notre esprit.

Et surtout, Mesdames et Messieurs, pour les obsédés de la rentabilité, une étude est sortie récemment concernant les acteurs sociaux. L'effet de levier des subventions aux associations au sens large, en termes de masse salariale, puisque le travail effectué dépasse très largement le temps de travail salarié, compte tenu de tout le temps de travail bénévole induit, est beaucoup plus rentable que si ce travail était pris en charge directement par le service public, et c'est un socialiste qui vous le dit. Ce n'est d'ailleurs pas toujours glorieux, car cela signifie aussi des conditions de travail précaires. En revanche c'est nettement plus efficace. Je me réjouis de vous publier – j'espère avant l'été – cette étude sur le poids économique de la culture à Genève, puisque vous aimez tellement les études, Monsieur Ricou. Ça vous fera peut-être évoluer dans vos opinions.

Mais de là à prendre les artistes en otage dans vos calculs politiques... Non, nous n'étions pas juste entre nous. Vous avez réellement coupé des fonds. Le hasard de l'agenda veut que j'aie reçu aujourd'hui le festival Black Movie pour faire le bilan de leur édition 2016. 18 000 francs en moins en février, c'est 18 000 francs en moins... C'est de l'argent qu'ils n'avaient pas pour payer des prestations et ils ont dû faire un déficit. Pour les futurs festivals, cela veut dire renoncer à des engagements, renoncer à des cachets, renoncer à des mandats à des prestataires genevois, donc de l'argent en moins aussi dans l'économie genevoise.

C'est normal de vouloir un audit de gestion en tant que magistrat. Quand le parlement commence à demander des audits, c'est qu'il fuit ses choix et ses responsabilités. Aujourd'hui, en pleine campagne de votations, débarquer tout à coup en demandant un audit est une manière de se donner bonne conscience et d'essayer de désarmer le référendum. Aujourd'hui, vous avez créé la situation qui fait que le peuple va décider. Eh bien, laissons le peuple décider. Il n'en reste pas moins que le Parti démocrate-chrétien est aujourd'hui dans la situation du pompier pyromane. Vous avez l'habitude de voter des postes au Service d'incendie et de secours. Sur ce coup-là toutefois, les postes du SIS ne serviront à rien. (*Applaudissements.*)

Le président. Vu que le renvoi en commission n'est pas demandé, nous allons faire voter... (*Exclamations.*) Il a été demandé? (*Remarque.*) Calmez votre joie... A la commission des arts et de la culture?

Des voix. Aux finances!

Projet de délibération: évaluer les fonds généraux pour la culture émergente

Une voix. Les deux!

Le président. Selon le nouveau règlement, nous procéderons aux deux votes en commençant par les finances. En cas d'acceptation, cet objet sera envoyé simultanément dans les deux commissions. C'est comme ça... (*Exclamations.*) Chut! C'est le nouveau règlement approuvé par le Conseil d'Etat. Demandez à vos chefs de groupe, ils se feront une joie de vous l'expliquer.

Une voix. Il y a l'amendement!

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 65 oui contre 9 non.

Le président. Effectivement, il y avait un amendement qu'il aurait fallu voter. Ce n'est pas grave, d'une façon ou d'une autre... (*Remarque de M^{me} Casares.*) Eh! Madame Casares, vous voulez prendre ma place? Alors taisez-vous!

Des voix. Oui!

Le président. Taisez-vous...

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des arts et de la culture est refusé par 41 non contre 33 oui.

Le président. Nous votons maintenant l'amendement de MM. Schnebli, Carasso et de M^{me} Theubet. S'il est accepté, le projet que vous avez envoyé en commission des finances sera ainsi amendé. Ça change quelque chose? (*Remarque.*) Merci, Messieurs-dames. Monsieur Carasso, vous ne voulez pas la parole... Parfait. Les chefs de groupe ont tous reçu cet amendement. On fait des économies de papier, sinon c'est un gaspillage incroyable... Il demande simplement que l'article 4 du projet de délibération soit supprimé. Nous sommes tous d'accord? Madame Casares, vous suivez toujours? Parfait.

Mis aux voix, l'amendement de MM. Schnebli, Carasso et de M^{me} Theubet est refusé par 41 non contre 34 oui.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

Le président. Comme quoi je ne me trompais pas... Vous avez refusé cet amendement. Vous avez donc renvoyé la proposition du Parti démocrate-chrétien en commission des finances. Merci, Messieurs-dames.

On poursuit avec le troisième débat. (*Remarque de M. Burri.*) S'il vous plaît, Monsieur le premier vice-président, ne m'embrouillez pas plus que ça... C'est déjà pas mal. Bref. M^{me} Sandrine Salerno nous a demandé de repousser à demain la discussion sur le projet de délibération PRD-115, dont l'urgence a été acceptée hier, ce que le bureau a accepté. Nous traitons maintenant la résolution R-193, dont l'urgence a également été acceptée hier. (*Brouhaha.*) Calmez votre joie...

8. Résolution du 8 mars 2016 de M^{mes} et MM. Albane Schlechten, Simon Gaberell, Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Brigitte Studer, Jean Rossiaud, Tobias Schnebli et Morten Gisselbaek: «Pour une vraie place de la culture dans le PAV» (R-193)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- la compétence relevant des communes s'agissant des «équipements culturels de proximité» tels qu'énoncés dans la loi relative à l'aménagement du quartier «Praïlle-Acacias-Vernets» (PAV);
- la nécessité pour les villes concernées par le projet PAV d'agir de manière concertée et d'exprimer leurs besoins au plus proche des habitant-e-s et des usagères et usagers;
- le manque d'établissements nocturnes en ville de Genève accessibles à l'ensemble de la population, comme souligné par l'étude «Voyage au bout de la nuit» en 2010;
- la pétition P-212, «Donnons des espaces à la culture!», acceptée par le Conseil municipal en 2009, qui demande de penser les espaces culturels en amont des projets d'aménagement et d'associer les acteurs culturels aux discussions portant sur ces enjeux, notamment sur le PAV;
- la pétition P-342, «Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée», intercommunale et qui demande la planification de lieux nocturnes dans le cadre de projets urbains, notamment à destination des jeunes;
- la loi relative à l'aménagement du quartier «Praïlle-Acacias-Vernets», qui permet une affectation mixte de certains secteurs pouvant englober, notam-

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 5334.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

ment, des activités culturelles et nocturnes, ainsi que la loi générale sur les zones de développement industriel ou d'activités mixtes, dans sa version de 2012, étendant l'affectation de ces zones à des activités culturelles et festives;

- qu'une planification concertée des établissements culturels et nocturnes permet d'anticiper et donc de mieux gérer la cohabitation des activités;
- enfin, la convention-cadre de collaboration entre le Canton de Genève et les Villes de Genève, Carouge et Lancy sur le projet PAV, qui identifie explicitement les besoins d'équipements culturels dans le secteur,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, conjointement aux Conseils municipaux de Carouge et de Lancy:

- que les équipements culturels soient considérés comme des éléments essentiels de la future répartition des activités dans le secteur PAV, au même titre que le sport, les espaces verts, etc.;
- que le développement de lieux culturels et nocturnes pérennes, accessibles à tous et à toutes, soit anticipé dans les plans d'aménagement des futurs quartiers du PAV;
- que les milieux culturels soient pleinement associés aux décisions de planification liées au projet PAV.

Préconsultation

M^{me} Albane Schlechten (S). Bonsoir, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce vote d'entrée en matière sur ce projet de résolution intercommunale qui concerne le périmètre Praille-Acacias-Vernets est l'occasion pour le Conseil municipal de travailler ces réflexions sur la culture en amont. Elles ne font actuellement l'objet d'aucune fiche ou d'aucune intégration si ce n'est que la gestion des bâtiments culturels dits de proximité est du ressort des communes. Il est également l'occasion de travailler sur les questions liées à la nuit. (*Brouhaha.*) Pour approcher les questions liées à la mobilité, au bruit, à la cohabitation des activités et des besoins, il serait sain pour une fois, en effet, de discuter à ce stade-là des plans localisés de quartier (PLQ) du périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV) en y intégrant ces réflexions-là, d'autant que les lieux accessibles en ville sont déjà saturés, que les espaces de nuit de certaines rues et certains quartiers sont hautement fréquentés.

Ce projet de résolution fait suite à différentes demandes d'acteurs culturels de la nuit, d'usagers également, c'est-à-dire de personnes qui, contrairement à d'autres, ont envie de sortir et qui aimeraient que des espaces accessibles aux jeunes mais aussi à l'ensemble de la population voient le jour dans ces quartiers dans un futur raisonnablement proche, sur les parcelles de la Ville de Genève et peut-être aussi sur celles des communes de Lancy et Carouge, si elles votent cette résolution.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

Il nous tient à cœur, à l'Alternative, notamment au Parti socialiste, que cet objet soit renvoyé ce soir en commission de l'aménagement et de l'environnement pour y être discuté de manière posée, sereine et ainsi de pouvoir envisager toutes les modalités liées à ces futurs quartiers et à l'intégration des problématiques et des enjeux liés à la nuit. Il est important, en effet, de pouvoir parler de ces questions en termes positifs, d'y travailler en amont et de manière sereine, puisqu'on a les moyens à ce stade de le faire.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 54 oui contre 15 non (1 abstention).

Le président. Je rappelle quand même que chacun a droit à deux interventions au maximum, sauf les auteurs. Je donne la parole à M. Simon Gaberell.

M. Simon Gaberell (Ve). Merci, Monsieur le président. Après un débat quelque peu houleux, je suis heureux de pouvoir débattre de choses un peu plus constructives, puisqu'il s'agit de projets. Il s'agit de projets qui répondent à des besoins de jeunes, des besoins avérés de jeunes représentés par le Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée. Il s'agit de répondre à des besoins de personnes qui souhaitent que la culture soit accessible à l'ensemble de la population, qui souhaitent pouvoir sortir le soir sans dépenser tout leur salaire en une soirée... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, ce bruit est un peu perturbant... Merci.

Il s'agit ensuite d'une proposition intercommunale, puisque l'idée est d'avancer sur ce projet PAV avec les communes de Lancy et de Carouge. Nous pensons qu'il y a là une vraie opportunité à exploiter pour la culture à Genève. Le PAV, ce futur grand quartier, est l'opportunité pour nous de réfléchir en amont aux enjeux culturels, car on a malheureusement trop l'habitude à Genève de prendre la culture toujours en dernier et de se retrouver finalement soit avec des lieux mal placés, trop chers, soit qui provoquent des nuisances ou des conflits d'usage entre les habitants qui aimeraient pouvoir dormir sur leurs deux oreilles et les jeunes qui aimeraient pouvoir sortir et profiter de leur soirée.

Cette résolution tente justement de résoudre cette quadrature du cercle en réfléchissant, en amont pour une fois, aux enjeux culturels dans les plans d'aménagement. Je crois que certaines démarches sont en cours à Genève. Elles sont certainement novatrices de ce point de vue là parce qu'il s'agit de prendre l'enjeu culturel à bras-le-corps dès le démarrage des plans d'aménagement: de discuter des prix du foncier, de la localisation, de quel projet culturel on va mettre en place et donc de réfléchir en amont à la culture que nous souhaitons et à la façon dont nous souhaitons la construire.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

Je pense que, de ce point de vue là, la Ville de Genève a une opportunité à saisir, et les élus des Villes de Carouge et de Lancy, qui vont discuter également de ce projet de résolution dans leurs délibératifs respectifs ce mois de mars, l'ont également bien compris. On peut déjà dire que nous avons un soutien quasiment unanime sur ces questions-là.

Ce projet de résolution ne sort d'ailleurs pas de nulle part – je terminerai par là. Il y a déjà eu des concertations au sein d'un groupe de travail un peu informel entre les élus de Carouge, de Lancy et de Genève, mais également avec le Service d'urbanisme de la Ville de Genève et l'Office de l'urbanisme du Canton. Ce n'est peut-être pas la première fois, mais je peux dire que, sur cet aspect-là, nous avons reçu un écho extrêmement favorable de ces deux offices, qui sont prêts à travailler ensemble en concertation pour étudier la question de manière sérieuse et cohérente.

C'est une opportunité qui se présente à nous aujourd'hui. Il serait dommage de ne pas aller de l'avant dès lors qu'une fenêtre d'opportunité s'ouvre actuellement le long de l'Arve pour réfléchir à ces enjeux-là. C'est bien la question de ce débat en urgence, puisqu'il s'agit de donner une impulsion pour y réfléchir de manière cohérente, en commission, à tête reposée. Je pense que c'est bien ce dont la culture a besoin aujourd'hui.

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

M. François Bärtschi (MCG). C'est un peu intrigant, c'est un peu vague. On ne nous dit pas ce qu'on veut. Actuellement, on a un ensemble d'objets culturels qui sont un peu à la dérive, comme le Musée d'art et d'histoire (MAH) dont on ne sait pas ce qu'on va faire. On n'a pas encore les moyens de financement pour un certain nombre de projets culturels ambitieux, par exemple la Nouvelle Comédie, par exemple le Grand Théâtre, comme encore cette infrastructure importante, en termes culturels, qu'est l'Usine, qui est apparemment inexistante dans la vie nocturne, je veux bien...

On nous propose d'aller dans une fuite en avant, une fuite en avant financière, une fuite en avant de projets, car on n'est pas capable à Genève d'entretenir des biens culturels. On veut créer, on crée des concepts, des idées, on essaie, on donne des promesses. Alors bien sûr, toutes les promesses rendent les fous joyeux... C'est ce que propose cette résolution. Nous ne nous associerons pas à quelque chose qui va dans le vide. A moins bien évidemment qu'il y ait des propositions un peu plus précises. Combien cela va-t-il nous coûter? quelques centaines de milliers de francs? quelques millions, quelques dizaines, quelques centaines de millions? On n'en sait rien. Je trouve que c'est quand même assez grave, alors que le PAV est un projet en partie abouti. Des plans ont été sortis.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

Je pense qu'il faudrait un peu plus de précisions dans ce qui est fait. Cette résolution est vague et part dans tous les sens. Elle veut faire plaisir à tout le monde. Comme on le sait bien souvent, l'enfer est pavé de bonnes intentions... Je ne suis en tout cas pas prêt à aller dans cette direction catastrophique pour la Ville de Genève et également pour Carouge.

M^{me} Albane Schlechten (S). Je suis un peu surprise par l'intervention précédente, car nous sommes bien en train de parler d'aménagement et de problématiques liées à la fluidité, au transport, à la cohabitation des différents intérêts de manière plus globale. Il me semble que nous avons une commission de l'aménagement et de l'environnement. Il me semble que c'est là qu'on peut discuter de ces questions en amont, avant que tout soit décidé, qu'on mette des lieux de nuit qui créeront des problèmes liés à la mauvaise cohabitation des activités et des besoins. Je ne comprends pas très bien, dès lors que nous parlons de réflexions en amont et d'aménagement, que vous nous sortiez le porte-monnaie et que vous demandiez combien cela va coûter. On n'en est pas à ce stade-là... On en est vraiment au stade de créer des possibles, puisque, une fois que tout est décidé, que les activités sont posées, que le logement est posé, la plupart des lieux culturels générant quand même du bruit, que ce soit de jour ou de nuit, arrivent toujours un peu après la tempête et on ne leur trouve pas de place.

Cette résolution est donc une invitation à prendre en considération ces aspects-là et à travailler maintenant, alors qu'on n'est pas encore dans l'urgence et qu'on peut encore intégrer ces concepts et ces problématiques dans les PLQ qui concernent la Ville de Genève. Mon collègue M. Gaberell a parlé de l'Arve; il y en a d'autres. Il s'agit donc vraiment de faire un travail de réflexion, de se mettre autour d'une table, de parler sereinement et avec une vision à long terme. On ne vous demande pas de sortir votre porte-monnaie pour l'instant, soyez rassuré, Monsieur Bärtschi.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dois dire que j'ai de la peine à suivre cette résolution. Il s'agit, d'abord, d'une résolution. Je ne sais pas si vous savez ce qu'est une résolution... C'est une déclaration d'intention du Conseil municipal, ça ne vaut rien d'autre, ni plus ni moins, mais surtout du moins. En réalité, même le Conseil administratif pourrait s'asseoir sur une motion qui lui serait adressée. Alors une résolution... C'est une déclaration du Conseil municipal, ça ne vaut pas grand-chose.

Quant à l'aménagement du périmètre PAV... On est encore loin, malheureusement peut-être, d'avoir fait quelque chose dans le PAV, à part aux Vernets, heureusement, Monsieur Pagani... En ce qui concerne les équipements que vous

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

demandez, ça va faire partie du débat, ça a déjà fait partie du débat. La gestion du PAV est encore un peu erratique, elle sera probablement raffermissée, on l'espère, à travers une fondation. Des projets ont été déposés en ce sens au Grand Conseil, et je crois que c'est dans ce cadre-là, où toutes les communes seront représentées, que les choses vont s'affiner, puisque quelques plans ont déjà été tirés, j'allais dire sur la comète, pour essayer d'avancer sur ce périmètre.

Ce n'est pas une friche, il est occupé par des entreprises! Des entreprises que vous ne voulez pas, j'espère, voir mourir? Ces entreprises fournissent des emplois, elles paient des impôts. Les employés paient des impôts. C'est de la substance fiscale pour la Ville de Genève, la Ville de Lancy et la Ville de Carouge. Par conséquent, il faudra y aller avec prudence pour aménager ce quartier et trouver des solutions pour les entreprises qui y sont installées. Certaines voudront rester, elles feront donc des rocadés. D'autres devront quitter. Mais pour aller où? dans quelle zone industrielle? Je ne crois pas qu'il y ait tellement de réserve dans le canton de Genève. On est donc loin d'avancer.

Vous faites déjà aujourd'hui des plans sur la comète. Qu'est-ce que vous voulez de plus? Des développements de lieux culturels et nocturnes pérennes accessibles à tous. Moi j'ai l'impression que vous voulez une Usine bis. J'ai l'impression que c'est ce que vous voulez.

Je crois qu'on est encore loin aujourd'hui de pouvoir décider quoi que ce soit, ni avec quels moyens et quand. Par conséquent, en ce qui nous concerne, nous ne pourrions pas suivre cette résolution et nous la refuserons.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra cette résolution. C'est une thématique qui avait d'ailleurs déjà été abordée à l'époque lorsque nous avons discuté du PAV. Je pense qu'il vaut la peine d'étudier cet objet en commission. Vous avez misé sur la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous souhaitons pour notre part que cette thématique des lieux culturels soit sérieusement prise en compte dans les grands ensembles qui se feront dans ce périmètre. Il s'agit aussi d'amener toute une diversité culturelle dans ces quartiers. Effectivement, il y a des entreprises, comme l'a dit M. Sormanni. Je crois qu'il y a un *modus vivendi* à trouver. Travailler en commission permettra d'aborder tous ces problèmes. Donc, le Parti démocrate-chrétien dit oui à cette résolution.

M. Olivier Gurtner (S). A mon tour de me réjouir qu'il y ait quand même un consensus assez large autour de ce projet. Je suis un peu étonné par certains, au Mouvement citoyens genevois, qui disent que ce texte ne mange pas de pain, alors qu'il ne s'agit que de donner une intention. Je pense que c'est précisément

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

le propos d'une résolution. C'est aussi une démarche assez inédite dans la mesure où elle sera présentée dans différentes communes, à Lancy, à Carouge.

Cette résolution ne fait peut-être pas force de loi, mais il s'agit vraiment d'une énergie que l'on donne, d'une direction que l'on veut donner. Il est clair que le but de cette résolution n'est pas de chasser les entreprises, c'est une évidence. Les entreprises représentent près du quart de l'ensemble des revenus fiscaux de la Ville de Genève. Je veux dire que le projet n'est pas dessiné de cette façon-là.

Pour moi, c'est une démarche vraiment importante qui va toucher plusieurs générations, qui va toucher tout un quartier et la dynamique d'une métropole qui compte désormais un million d'habitants. C'est vraiment important, c'est pourquoi je vous invite toutes et tous à rejoindre les partisans de ce texte. Ce sera en tout cas une belle surprise et une surprise heureuse de le voir accepté. Je remercie en ce sens notamment le Parti démocrate-chrétien.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a des fois où il est bien d'enfoncer des portes ouvertes pour les maintenir ouvertes... C'est bien l'objectif de cette résolution, puisque nous nous sommes entendus avec l'Etat – cela a été souligné. Dans le plan directeur de quartier (PDQ-PAV), qui a été adopté pour l'ensemble du PAV – je vous rappelle que ce périmètre concerne les trois communes –, nous avons réclamé et fait en sorte de fixer les écoles, les crèches, de demander toute une série d'infrastructures sociales et culturelles, notamment un centre de loisirs.

Nous nous sommes mis d'accord dernièrement pour que dans les PLQ qui vous seront soumis figurent aussi en bonne place les lieux culturels qui sont réclamés dans cette résolution. Je me réjouis donc de vous retrouver en commission pour expliquer notamment le fait que l'Etat a fait droit à notre demande de maintenir ce qu'on appelle aujourd'hui l'axe du miel, c'est-à-dire les théâtres du Galpon, de la Parfumerie et du Loup dans le cadre du PLQ qui sera dessiné sur les parcelles dites Firmenich, au sud de la Jonction.

Mais il y a bien évidemment des «mais» dans cette problématique. Il faudra effectivement sortir des surfaces brutes de plancher (SBP) à 150, voire à 200 francs le mètre carré et il faudra que les opérateurs qui s'intéresseront à construire puissent intégrer cette donnée dans leurs plans financiers, voire que les municipalités aident à l'implantation de telles surfaces – comme nous l'avons fait notamment à la Société genevoise d'instruments de physique (SIP) – non seulement sur cette problématique financière, mais aussi sur la problématique de la promiscuité ou de la cohabitation entre différentes fonctionnalités, que ce soit du logement ou des activités culturelles qui peuvent être génératrices de pollutions sonores à 5 h du matin par exemple.

Résolution: place de la culture et des lieux de vie nocturne
dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets

Mesdames et Messieurs, cette résolution, à la limite, devrait être votée sur le siège. Elle peut bien évidemment être discutée en commission pour que nous présentions la teneur des discussions et les études que nous allons mandater pour fixer dans les PLQ qui vous seront présentés les lieux d'implantation de ces infrastructures. Elle pourrait cependant être votée sur le siège, puisque je reviendrai vers vous pour chaque PLQ et que ces lieux culturels y seront identifiés en termes de surfaces bâties, de plans financiers et d'implantations. Si vous renvoyez cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement, je me réjouis à la fois de faire droit à votre demande d'information et de vous présenter les futurs PLQ. Il y en aura quatre, voire cinq sur notre commune, qui feront l'objet de débats dans les années à venir.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Effectivement, pour compléter ce qu'a dit mon collègue Rémy Pagani, cette résolution est très bien venue parce qu'elle marque un vrai changement dans notre approche de la planification du territoire. Historiquement, on prévoyait les écoles, les routes. On a commencé à prévoir les crèches, les équipements sociaux, socio-culturels, et c'est la première fois – il y a un certain consensus sur cette question – qu'on prévoit aussi en amont les équipements culturels. Quand on dit «culturels», on parle autant des lieux de proximité comme une bibliothèque – car il faut bien prévoir une bibliothèque dans un nouveau quartier de cette taille, étant donné qu'on parle de milliers de logements, donc de dizaines de milliers d'habitants –, que d'équipements culturels d'importance beaucoup plus large ainsi que du fait de préserver les lieux culturels existants. (*Brouhaha.*)

Nous avons une excellente collaboration avec les collègues de Carouge et de Lancy. Encore récemment j'ai eu l'occasion de rencontrer mes deux homologues en charge de la culture, M. Lorenzini de Lancy et M^{me} Lammar de Carouge, pour coordonner les efforts, pour ne pas faire les choses à double, pour voir les besoins en termes de proximité comme à l'échelle cantonale. (*Brouhaha.*) Il faut savoir que, au-delà des lieux culturels existants, il est prévu... (*Brouhaha.*) Excusez-moi... (*Remarque.*) Oui, je sais, pour une fois ce n'est pas votre faute, je suis d'accord, Monsieur le président. Mon collègue a très envie de finir un dossier ce soir...

Il est prévu dans le PAV un emplacement vers l'Etoile pour un équipement culturel d'importance majeure, de 6000 m² au sol. Je suis d'accord avec M. Bärtschi pour une fois, ça n'arrive pas souvent, que la question du financement d'un équipement culturel majeur se posera quand même. Nous allons donc écrire au Canton pour mener ensemble des études d'opportunité et de faisabilité sur cet équipement culturel majeur, qui pourrait d'ailleurs être un équipement pluridisciplinaire.

Pour terminer, Mesdames et Messieurs, j'aimerais dire que cette résolution est l'occasion d'aborder en commission de l'aménagement et de l'environnement la pénurie cruelle de locaux à prix abordables. On a parlé de budgets tout à l'heure, il y a peut-être des enjeux de budget mais, aujourd'hui, à Genève, le plus grand enjeu pour les artistes – et j'assume de le dire – tient plus au problème des locaux qu'à celui des budgets. On manque cruellement de locaux à prix abordables. Ce n'est pas seulement le cas pour les artistes, ça l'est aussi pour les artisans, pour les petits indépendants, mais aujourd'hui, alors qu'on a prévu des locaux dans le passé, personne ne peut les payer. Ça ne joue tout simplement pas lorsqu'on sait qu'il y a 200 000 m² de surfaces vides de locaux, de dépôts, de bureaux ou de surfaces commerciales. Ça n'est juste pas équitable. C'est économiquement absurde, c'est culturellement absurde.

Qui plus est, nous, collectivités publiques, ne pourrions pas couvrir tous ces besoins avec notre propre parc immobilier. Ce n'est ni possible ni souhaitable. Il faudra bien que les entrepreneurs, les investisseurs acceptent d'avoir des rendements peut-être un peu moins élevés que 18% sur un projet car, à long terme, le fait de négliger ces besoins est le meilleur moyen de créer des clivages sociaux et des villes désertes. Il y a donc un vrai enjeu au-delà du PAV, et le PAV est un excellent territoire pour appliquer des règles saines et à long terme qui favorisent l'équilibre de notre vie collective et de notre vivre ensemble.

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

Mis aux voix, le renvoi de la résolution à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 62 oui contre 10 non (1 abstention).

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous donne congé et je vous retrouve ici demain à 17 h. Bonne soirée.

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5342
2. Communications du Conseil administratif	5342
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5342
4. Questions orales	5342
5. Proposition du Conseil administratif du 27 janvier 2016 en vue de l'octroi à la Fondation Armée du Salut Suisse d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N° 126 de Genève/Plainpalais, située à l'angle rue des Deux-Ponts et rue des Plantaporêts, appartenant à la Ville de Genève, en vue de la construction et de la gestion d'un immeuble de logements sociaux pérennes destinés à des séjours de durée limitée (PR-1169)	5344
6. Proposition du Conseil administratif du 3 février 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 918 000 francs, dont à déduire 23 000 francs représentant une subvention du Fonds pour le développement des énergies renouvelables – collectivités publiques, de l'Office cantonal de l'énergie, soit un montant net de 895 000 francs, destiné aux travaux de rénovation de l'éclairage public et des illuminations de la place Neuve (PR-1170)	5374
7. Projet de délibération du 8 mars 2016 de M ^{me} et M. Lionel Ricou et Anne Carron: «Evaluons les fonds généraux pour la culture émergente de la Ville de Genève» (PRD-114)	5392
8. Résolution du 8 mars 2016 de M ^{mes} et MM. Albane Schlechten, Simon Gaberell, Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Brigitte Studer, Jean Rossiaud, Tobias Schnebli et Morten Gisselbaek: «Pour une vraie place de la culture dans le PAV» (R-193)	5416
9. Propositions des conseillers municipaux	5424
10. Interpellations	5424

11. Questions écrites 5425

Le mémorialiste:
Ramzi Touma